739 (2026-2027) — N° 1*bis*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

5 NOVEMBRE 2026

38e CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON *

Fascicule Ier — Annexe

4e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **739** (2026-2027) – N° 1

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

Cour des comptes

38e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon

Fascicule Ier — Annexe

Rapport adopté le 27 octobre 2026 par la chambre française de la Cour des comptes
Bruxelles, octobre 2026

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 44 du décret 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, la Cour des comptes transmet le compte général de l'année 2025 de la Région wallonne au Parlement wallon accompagné de la certification et de ses observations.

Le compte général comprend le compte annuel incluant le bilan, le compte de résultats, le compte de récapitulation des opérations budgétaires et la situation des flux de trésorerie, ainsi que le compte d'exécution du budget et une annexe[1].

Le fascicule Ier du Cahier reprend l'opinion de la Cour des comptes sur le compte général ainsi que ses observations.

Le compte général transmis par le ministre du Budget est repris dans la présente annexe qui est uniquement mise à disposition sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).

[1] L'annexe comporte :
- les informations utiles à l'appréciation des données relatives aux actifs immobilisés, aux créances et à la dette ;
- un commentaire visant à réconcilier le solde budgétaire et le résultat de l'exercice de l'entité ;
- un état des droits et engagements hors bilan ;
- un rapport sur les transferts de biens immeubles ainsi que sur les aliénations à titre onéreux des biens immeubles.

Compte général 2025

Services publics de Wallonie, cabinets ministériels & services y assimilés

Fascicule I



Wallonie

WBFin
Des finances publiques wallonnes dynamiques

I SPW Finances

Table des matières

1. États financiers 1

1.1. Bilan 1
1.2. Compte de résultats 3
1.3. Tableau d'affectation du résultat 4
1.4. Compte récapitulatif des opérations budgétaires 5

2. Analyse des états financiers 6

2.1. Analyse du bilan 6
2.2. Analyse du compte de résultats 10
2.3. Réconciliation des résultats comptable et budgétaire 13

3. Actif 15

3.1. Immobilisations incorporelles (sous-classe 20) 15
3.2. Immobilisations corporelles (sous-classes 21 à 26) 17
3.3. Immobilisations financières (sous-classe 27) 22
3.4. Créances à plus d'un an (sous-classes 28 à 29) 23
3.5. Stocks (sous-classes 30 à 38) 24
3.6. Créances à un an au plus (sous-classes 40 à 43) 25
3.7. Placements financiers à un an au plus (sous-classe 55) 30
3.8. Comptes de régularisation (sous-classe 48) 31

4. Passif 32

4.1. Fonds propres (sous-classes 10 à 13) 32
4.2. Provisions pour risques et charges (sous-classe 14) 33
4.3. Dettes à plus d'un an (sous-classes 17 à 19) 34
4.4. Dettes à un an au plus (sous-classes 44 à 47) 37
4.5. Emprunts financiers à un an au plus (sous-classes 51 et 57) 42
4.6. Comptes de régularisation (sous-classe 49) 43

5. Droits et engagements hors bilan 44

5.1. Garanties octroyées (sous-classe 01) 45
5.2. Garanties reçues (sous-classe 03) 47
5.3. Subventions à octroyer / à rembourser (sous-classe 05) 47
5.4. Produits financiers dérivés (sous-classe 06) 48
5.5. Risques et charges non provisionnés (sous-classe 07) 48
5.6. Encours des engagements budgétaires (sous-classe 08) 49
5.7. Autres droits et engagements hors bilan (sous-classe 09) 49

6. Compte d'exécution budgétaire 52

6.1. Synthèse des dépenses et des recettes 52
6.2. Fonds budgétaires 54
6.3. Section particulière 57
6.4. Compétences transférées et blocages de crédits 59
6.5. Résultat général des recettes et des dépenses 65

7. Rapport sur les transferts et les aliénations à titre onéreux des biens immeubles 66

8. Inventaire 67

8.1. Cadre légal et réglementaire 67
8.2. Règles d'évaluation 68

9. Annexes 74

9.1. États financiers présentés conformément à l'annexe 2 de l'Arrêté royal fixant le plan comptable applicable aux régions 74
9.2. Détail du compte récapitulatif des opérations budgétaires conformément à l'annexe 3 de l'Arrêté royal fixant le plan comptable applicable aux régions 83
9.3. Tableau des flux de trésorerie 90
9.4. Tableau des durées d'amortissement et valeurs résiduelles sur immobilisations 95
9.5. Tableau des promesses fermes de subventions 98

Fascicule II : compte d'exécution détaillé conformément aux dispositions de l'article 29, § 5, 1°, du décret WBFin.

Note à l'attention du lecteur

Dans le but de faciliter la lecture du compte général, certains acronymes ou concepts fréquemment utilisés sont repris ci-dessous afin d'en garantir la bonne compréhension.

Acronymes et concepts	Libellés et définitions
AGW	**A**rrêté du **G**ouvernement **w**allon
AVIQ	**A**gence wallonne pour une **vi**e de **q**ualité
BEI	**B**anque **e**uropéenne d'**i**nvestissement
CAI	**C**omités d'**a**cquisition d'**i**mmeubles
CRAC	**C**entre **r**égional d'**A**ide aux **C**ommunes
CROB	**C**ompte **r**écapitulatif des **o**pérations **b**udgétaires
CSD	***C**entral **s**ecurities **d**epositories* (dépositaires centraux de titres)
DO	**D**ivision **o**rganique
ECP	***E**uro **C**ommercial **P**aper* (instrument financier à court terme)
EMTN	***E**uro **M**edium **T**erm **N**ote*
EPSAS	***E**uropean **p**ublic **s**ector **a**ccounting **s**tandards* (normes comptables européennes pour le secteur public)
ETO	***E**arly **T**ermination **O**ption*
ETP	**E**quivalent **t**emps **p**lein
EUA	***E**uropean **U**nion **A**llowances*
FLW	**F**onds du **L**ogement de **W**allonie
FRR	**F**acilité pour la **r**eprise et la **r**ésilience
INFRABEL	Société anonyme de droit public gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge
IPSAS	***I**nternational **P**ublic **S**ector **A**ccounting **S**tandards* (normes comptables internationales du secteur public)
ITF	**I**ndice de **t**errain **f**édéral
MTN	***M**edium **T**erm **N**otes*
ONSS	**O**ffice **n**ational de la **s**écurité **s**ociale
OPW	**O**rganisme **p**ayeur de **W**allonie
OTW	**O**pérateur de **t**ransport de **W**allonie
PCG	**P**lan **c**omptable **g**énéral
PKM	**P**rélèvement **k**ilo**m**étrique
PME	**P**etite ou **m**oyenne **e**ntreprise
RAVeL	**R**éseau **a**utonome de **v**oi**e**s **l**entes
SACA	**S**ervice **a**dministratif à **c**omptabilité **a**utonome
SEC	**S**ystème **e**uropéen des **c**omptes nationaux et régionaux
SePAC	**Se**rvice **p**ermanent d'**a**ide, de gestion et de **c**ontrôle interne des cabinets ministériels du Gouvernement wallon
Services d'administration générale	Art. 3. § 1er. Dans l'article 3, § 1er, du décret WBFin, modifié en dernier lieu par le décret du 25 avril 2024, le 1° est remplacé par ce qui suit : « 1° les services d'administration générale, qui regroupent les services publics de Wallonie, les cabinets ministériels et les services y assimilés pour leur fonctionnement ; ».
SNCB	**S**ociété **n**ationale des **c**hemins de fer **b**elges
SOCAMUT	**So**ciété de **ca**utionnement **mut**uel
SOFICO	**So**ciété wallonne de **fi**nancement **co**mplémentaire des Infrastructures
SOFIPOLE	**So**ciété wallonne pour le **fi**nancement des infrastructures des **pôle**s de compétitivité
SOGEPA	**So**ciété wallonne de **ge**stion et **pa**rticipations
SOWAER	**So**ciété **w**allonne des **aé**roports
SOWALFIN	**So**ciété **wal**lonne de **fin**ancement et de garantie des petites ou moyennes entreprises
SPABS	**S**ociétés **p**ubliques d'**a**dministration des **b**âtiments **s**colaires

SPF	**S**ervice **p**ublic **f**édéral
SPGE	**S**ociété **p**ublique de **g**estion de l'**e**au
SPW	**S**ervice **p**ublic de **W**allonie, comprenant les SPW suivants : ➢ SPW **S**ecrétariat **g**énéral (**SG**) ➢ SPW **M**obilité et **I**nfrastructures (**MI**) ➢ SPW **A**griculture, **R**essources **n**aturelles et **E**nvironnement (**ARNE**) ➢ SPW **T**erritoire, **L**ogement, **P**atrimoine et **É**nergie (**TLPE**) ➢ SPW **É**conomie, **E**mploi et **R**echerche (**EER**) ➢ SPW **I**ntérieur et **A**ction **s**ociale (**IAS**) ➢ SPW **F**inances (**F**)
SRIW	**S**ociété **r**égionale d'**i**nvestissement de **W**allonie
Swap	Anglicisme désignant les contrats d'échange des produits dérivés
SWCS	**S**ociété **w**allonne du **c**rédit **s**ocial
SWL	**S**ociété **w**allonne du **L**ogement
TPE	**T**rès **P**etite **E**ntreprise
TVA	**T**axe sur la **v**aleur **a**joutée
UAP	**U**nité d'**a**dministration **p**ublique
UE	**U**nion **e**uropéenne
WE	**W**allonie **E**ntreprendre (SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW deviennent WE)
WEI	**W**allonie **E**ntreprendre **I**nternational

Par ailleurs, dans un souci de clarté et de cohérence, les montants présentés dans ce rapport ont été arrondis au million. Cette méthode d'arrondi peut entraîner de légers écarts lors de la lecture de totaux ou de sous-totaux, sans incidence sur la véracité des données comptables.

En raison de son volume, le compte général de l'exercice 2025 est présenté en deux fascicules formant un ensemble indissociable :

- Ce fascicule I comprenant le compte général ;
- Le fascicule II comprenant le compte d'exécution détaillé, conformément aux dispositions de l'article 29, § 5, 1°, du décret WBFin.

Avant-propos

L'édition 2025 du compte général s'inscrit dans la continuité de la mission essentielle de transparence et de fiabilité qui caractérise la gestion des finances publiques wallonnes. Ce document couvre l'ensemble des services publics de Wallonie, ainsi que les cabinets ministériels et les services y assimilés pour leur fonctionnement, conformément au périmètre défini par le décret WBFin.

Véritable rendez-vous du premier semestre, le compte général constitue un outil structurant de bonne gouvernance. Il reflète la volonté constante des services d'administration générale de la Région wallonne d'assurer une gestion rigoureuse des ressources publiques, fidèle aux principes de régularité, de sincérité et de transparence. Il offre aux décideurs un instrument précieux d'analyse et de suivi des politiques publiques wallonnes.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions significatives, témoignant des efforts continus pour améliorer la qualité de l'information financière, et renforçant la fiabilité des comptes. Parmi les opérations principales :

- La comptabilisation des stocks de sel de déneigement et des actifs carbone a été réalisée ;
- Des provisions ont été comptabilisées pour la première fois pour les litiges du SPW MI et pour certains litiges du SG, ainsi que pour les garanties octroyées. Les travaux d'analyse se poursuivent en vue d'étendre progressivement la comptabilisation à l'ensemble des litiges concernés. Par ailleurs, les provisions relatives aux pensions de l'OTW ont été enregistrées conformément aux recommandations de la Cour des comptes ;
- Un arrêté ministériel fixant les règles d'évaluation est en cours de finalisation et devrait être déposé parallèlement au dépôt du compte général 2025 ;
- Une révision complète des schémas de comptabilisation et de la structure de l'état financier des droits et engagements hors bilan a été réalisée. Afin de permettre une meilleure lisibilité, une nouvelle présentation a été mise en place. Un cadastre détaillé (relevé des matières, services métiers, sources de données) a été élaboré, et un protocole de suivi est en cours de développement avec les services métiers concernés. Les garanties octroyées ont fait l'objet d'une analyse approfondie et une matrice de référence a été établie ;
- Une évolution notable a également été introduite dans la prise en compte des primes d'émission, dorénavant imputées annuellement prorata temporis, alignant ainsi les traitements comptable et budgétaire. Ce changement de méthode a impliqué une correction budgétaire afin de corriger les encodages passés, mais n'a pas eu d'impact au niveau comptable ;
- Concernant les dettes financières, des avancées sont à noter, notamment la comptabilisation des emprunts liés à l'inflation à leur valeur indexée, ainsi que le traitement décompensé des intérêts sur les swaps, conformément au décret du 15 décembre 2011 ;
- La simplification progressive des processus, combinée au déploiement accru de la facturation électronique, a renforcé la traçabilité des opérations, la transparence des flux et l'efficience opérationnelle. Ces évolutions ont contribué au renforcement du contrôle interne et à une meilleure lisibilité des délais de paiement ;

- Des actions ciblées ont été mises en œuvre afin d'améliorer la qualité des données issues de la facturation électronique et d'accompagner les fournisseurs, en vue de fluidifier les traitements ;
- Des actions spécifiques ont été conduites en matière de sécurisation des paiements, incluant l'identification des risques dans l'environnement WBFin SAP et la mise en œuvre de mesures de mitigation ;
- Le mécanisme de récupération des sommes indûment payées au niveau de la comptabilité fournisseurs a été renforcé.

Dans un contexte financier exigeant, les services d'administration générale de la Région wallonne ont poursuivi avec détermination leurs efforts pour respecter les objectifs budgétaires fixés et garantir une gestion exemplaire. L'ensemble de ces actions traduit une dynamique cohérente de professionnalisation, de sécurisation, de modernisation et de maîtrise des processus comptables, témoignant du souci constant d'améliorer la qualité de l'information, en ligne avec les recommandations formulées lors des exercices précédents.

Daniel Brasseur
Inspecteur général
Département de la Comptabilité

1. États financiers

1.1. Bilan

1.1.1. Actif

	Code	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/27	30.399.970.119	29.030.278.954
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	**113.608.234**	**96.441.142**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21/26	**18.698.508.950**	**18.568.306.785**
Immobilisations corporelles en cours	21	87.148.746	43.021.942
Terrains et bâtiments	22	6.887.226.590	6.941.806.690
Installations, machines et outillage	23	6.547.400	5.739.500
Mobilier, matériel, animaux et végétaux	24	46.707.487	45.395.433
Location-financement et autres droits réels	25	81.569.529	81.894.065
Ouvrages de génie civil	26	11.589.309.198	11.450.449.155
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		**11.587.852.935**	**10.365.531.026**
Immobilisations financières	27	11.587.852.935	10.365.531.026
ACTIFS CIRCULANTS	28/55	5.581.051.075	4.782.657.756
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		**2.926.646.240**	**2.689.577.913**
Autres créances (non PCG)	28	2.853.696.240	2.684.577.913
Autres créances (PCG)	29	72.950.000	5.000.000
STOCKS		**223.343.399**	-
Matières premières	30	3.352.817	-
Autres biens	38	219.990.582	-
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		**1.618.622.122**	**1.358.322.061**
Créances à un an au plus (non PCG)	40	1.130.168.261	851.001.582
Créances à plus d'un an échéant dans l'année (non PCG)	41	142.857	-
Créances à un an au plus (PCG)	42	12.001.358	8.037.956
Créances à plus d'un an échéant dans l'année (PCG)	43	476.309.645	499.282.524
PLACEMENTS FINANCIERS À UN AN AU PLUS		**594.529.397**	**582.251.415**
Valeurs disponibles	55	594.529.397	582.251.415
COMPTES DE RÉGULARISATION	48	**217.909.917**	**152.506.367**
	TOTAL ACTIF	35.981.021.193	33.812.936.710

1.1.2. Passif

	Code	Exercice	Exercice précédent
FONDS PROPRES	10/13	(606.986.258)	857.621.634
AVOIR SOCIAL	**10**	**(3.915.620.338)**	**(1.551.704.027)**
Avoir social	101	13.625.472.853	13.625.472.853
Résultat reporté	103	(17.541.093.191)	(15.177.176.880)
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	**11**	**3.308.634.080**	**2.409.325.661**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	271.775.937	43.803.178
DETTES	17/57	36.316.231.514	32.911.511.898
DETTES À PLUS D'UN AN		**30.418.427.328**	**27.331.789.590**
Emprunts à plus d'un an	17	27.250.355.424	24.145.075.612
Autres dettes à plus d'un an (non PCG)	18	1.105.206.693	1.058.666.902
Autres dettes à plus d'un an (PCG)	19	2.062.865.211	2.128.047.076
DETTES À UN AN AU PLUS		**3.063.985.899**	**2.918.875.814**
Dettes à un an au plus (non PCG)	44	2.558.153.188	2.305.347.907
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (non PCG)	45	152.229.374	154.979.119
Dettes à un an au plus (PCG)	46	194.184.627	295.013.370
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (PCG)	47	159.418.710	163.535.418
EMPRUNTS FINANCIERS À UN AN AU PLUS		**2.405.942.268**	**2.288.694.043**
Emprunts à plus d'un an échéant dans l'année	51	802.061.964	1.261.857.084
Emprunts bancaires à un an au plus	57	1.603.880.304	1.026.836.958
COMPTES DE RÉGULARISATION	49	**427.876.020**	**372.152.452**
TOTAL PASSIF		35.981.021.193	33.812.936.710

1.2. Compte de résultats

	Code	Exercice	Exercice précédent
OPÉRATIONS COURANTES			
PRODUITS D'EXPLOITATION	**70/71**	**35.766.647**	**29.717.891**
Ventes de biens et marchandises	70	21.102.087	17.570.828
Prestations de services	71	14.664.560	12.147.063
CHARGES D'EXPLOITATION	**60/63**	**(1.544.846.021)**	**(1.668.929.593)**
Approvisionnements et marchandises	60	45.674.137	(3.356.348)
Services et biens divers	61	(552.411.684)	(546.542.358)
Rémunérations et charges sociales	62	(731.731.426)	(663.375.264)
Amortissements sur immobilisations	63	(306.377.048)	(455.655.623)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1.509.079.374)	(1.639.211.701)
PRODUITS D'IMPÔTS SUR LA PRODUCTION	**72**	**2.039.747.520**	**2.238.580.780**
PRODUITS D'IMPÔTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE	**73**	**56.574.438**	**54.420.947**
SUBVENTIONS ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES	**64**	**(335.844.203)**	**(352.130.783)**
CHARGES D'IMPÔTS ET TAXES	**619/659**	**(2.001.643)**	**(2.323.897)**
Précompte immobilier et taxes	619	(1.589.144)	(1.404.087)
Précompte mobilier	659	(412.498)	(919.809)
RÉSULTAT AVANT FINANCIERS		249.396.739	299.335.346
PRODUITS FINANCIERS	**75**	**202.607.701**	**230.890.647**
CHARGES FINANCIÈRES	**65**	**(720.398.420)**	**(600.337.006)**
RÉSULTAT AVANT TRANSFERTS		(268.393.980)	(70.111.014)
AUTRES PRODUITS DE TRANSFERTS DE REVENUS	**76**	**12.943.148.081**	**12.351.163.958**
Transferts de revenus (non PCG)	76	109.327.933	100.805.691
Transferts de revenus (PCG)	76	12.833.820.148	12.250.358.267
AUTRES CHARGES DE TRANSFERTS DE REVENUS	**66/67 (649)**	**(14.519.542.798)**	**(14.414.058.724)**
Prestations sociales	66	(230.197.886)	(51.648.761)
Transferts de revenus (non PCG)	67	(2.644.434.760)	(2.754.484.229)
Transferts de revenus (PCG)	67	(11.644.910.152)	(11.607.925.733)
RÉSULTAT COURANT		(1.844.788.698)	(2.133.005.780)
OPÉRATIONS EN CAPITAL			
PRODUITS EN CAPITAL	**77/78/79**	**2.069.188.955**	**1.606.563.932**
Produits d'impôts en capital	77	995.194.400	965.709.346
Autres produits de transferts en capital	78	(19.222)	244.759.182
Gains en capital	79	1.074.013.778	396.095.404
CHARGES EN CAPITAL	**68/69**	**(2.588.316.569)**	**(2.083.235.194)**
Charges d'impôts en capital	68	254.039	25.293
Transferts en capital (non PCG)	68	(991.541.263)	(912.348.772)
Transferts en capital (PCG)	68	(1.132.179.138)	(861.976.999)
Pertes en capital	69	(464.850.207)	(308.934.717)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	(2.363.916.311)	(2.609.677.042)

L'annexe 9.1 présente les rubriques du compte de résultats telles que définies dans l'annexe 2 de l'Arrêté royal fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux communautés, aux régions, et à la Commission communautaire commune (II – Tableau de synthèse des comptes de résultats (classes 6 et 7)).

Les sous-classes 69 et 79 ne reprennent pas les opérations d'affectation du résultat.

1.3. Tableau d'affectation du résultat

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	699/(799)	(17.541.093.191)	(15.177.176.880)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		(2.363.916.311)	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent		(15.177.176.880)	
Prélèvement sur les fonds propres			
sur l'apport			
sur les réserves			
Affectation aux fonds propres			
à l'apport			
à la réserve légale			
aux autres réserves			
Bénéfice (Perte) à reporter	103	(17.541.093.191)	

1.4. Compte récapitulatif des opérations budgétaires

	Hors section particulière	Section particulière	Total général	
Total recettes (90/99)	21.036.599.209	113.711.050	**21.150.310.259**	EUR
- Total dépenses (80/89)	21.192.370.243	119.210.097	**21.311.580.340**	EUR
Solde recettes-dépenses	**(155.771.035)**	**(5.499.047)**	**(161.270.081)**	**EUR**

1.4.1. Compte récapitulatif des opérations budgétaires hors section particulière

	CLASSE 9 RECETTES	Exercice	Exercice précédent
	TOTAL	21.036.599.209	19.655.674.962
90	Recettes à ne pas ventiler	43.898	1.131.037
91	Recettes courantes pour biens et services	57.191.235	51.811.184
92	Revenus de la propriété	209.807.111	187.857.662
93	Transferts de revenus en provenance d'autres secteurs	2.469.233.792	2.647.584.536
94	Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques	12.840.553.041	12.246.995.714
95	Transferts en capital en provenance d'autres secteurs	838.624.798	816.829.959
96	Transferts en capital à l'intérieur du secteur administrations publiques	13.079.599	252.295.623
97	Désinvestissements	4.232.813	2.661.698
98	Remboursements de crédits, liquidations de participations et ventes d'autres produits financiers	520.832.922	301.507.549
99	Dette publique - solde comptable	4.083.000.000	3.147.000.000

	CLASSE 8 DÉPENSES	Exercice	Exercice précédent
	TOTAL	21.192.370.243	20.039.598.162
81	Dépenses courantes pour biens et services	1.365.328.383	1.329.897.847
82	Intérêts et contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques	585.347.176	479.876.950
83	Transferts de revenus à destination d'autres secteurs	707.209.840	560.294.791
84	Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques	14.118.757.523	14.219.912.700
85	Transferts en capital à destination d'autres secteurs	388.555.695	422.839.467
86	Transferts en capital à l'intérieur du secteur administrations publiques	1.803.354.678	1.414.126.980
87	Investissements	338.724.224	285.113.564
88	Octrois de crédits, participations et autres produits financiers	468.197.959	516.000.481
89	Dette publique - solde comptable	1.416.894.764	811.535.382

1.4.2. Compte récapitulatif des opérations budgétaires de la section particulière

	CLASSE 9 RECETTES	Exercice	Exercice précédent
	TOTAL	113.711.050	207.748.071
90	Recettes à ne pas ventiler	113.711.050	207.748.071

	CLASSE 8 DÉPENSES	Exercice	Exercice précédent
	TOTAL	119.210.097	169.091.768
80	Dépenses à ne pas ventiler	85.604.463	154.989.981
81	Dépenses courantes pour biens et services	2.434.698	1.750.996
83	Transferts de revenus à destination d'autres secteurs	39.891	326.400
87	Investissements	31.131.046	12.024.392

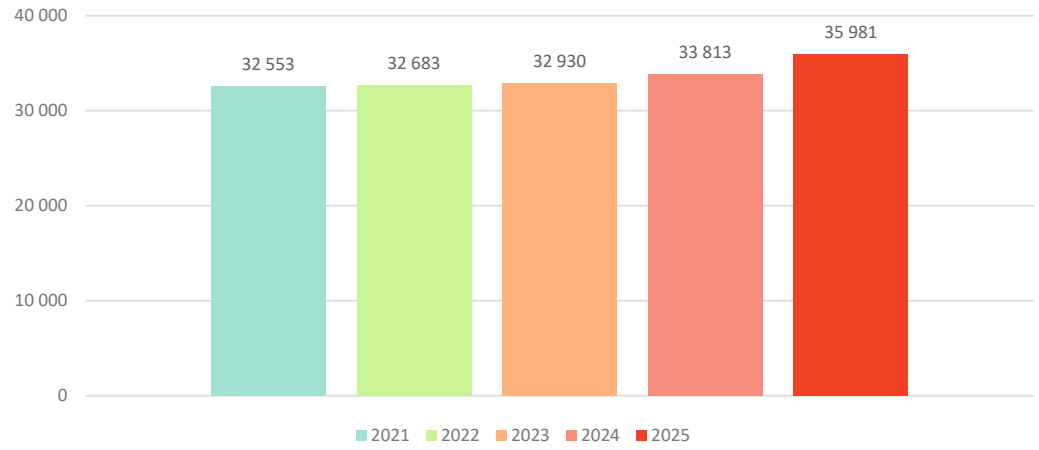
L'annexe 9.2 présente le CROB établi conformément à l'annexe 3 de l'Arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable.

2. Analyse des états financiers

2.1. Analyse du bilan

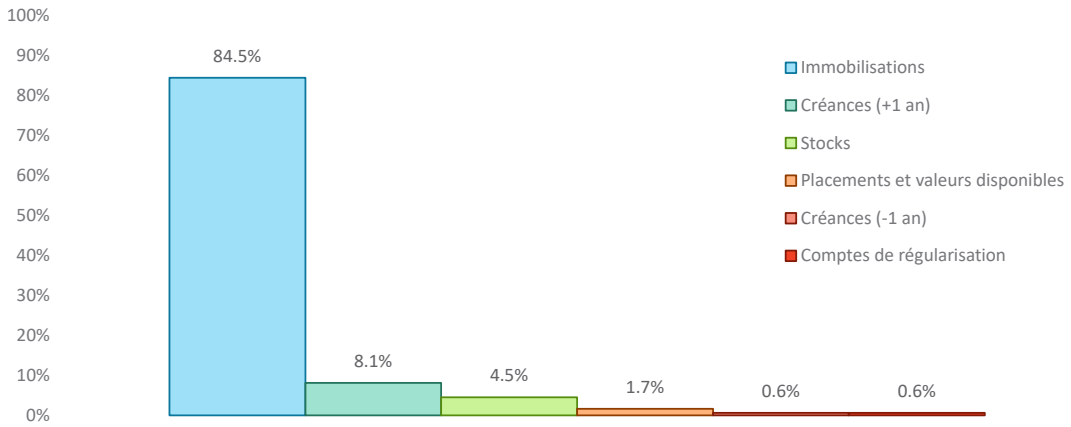
Au terme de l'exercice, le total bilantaire après répartition s'élève à 35.981,0 millions€, en progression de 2.168,1 millions€ par rapport à l'exercice précédent (33.812,9 millions€).

Évolution du bilan
(en millions€)



2.1.1. Ventilation de l'actif

A l'échelle du total bilantaire, la ventilation des éléments constitutifs de l'actif conserve une relative stabilité, à l'exception des stocks ayant été comptabilisés pour la première fois durant l'exercice. Les immobilisations se maintiennent autour des 84,5%.



Évènements significatifs

La hausse de l'actif s'explique principalement par l'évolution des immobilisations. Des opérations de réévaluation ont été enregistrées, notamment sur les terrains (+6,2 millions€), les immobilisations financières (+1.221,5 millions€) et les infrastructures hydrauliques (+26,6 millions€). À l'inverse, une moins-value de réévaluation a été constatée sur les infrastructures routières (-42,2 millions€). Il convient de souligner une augmentation notable de la valeur des participations détenues dans Wallonie Entreprendre, à hauteur de 994,3 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la publication des premiers comptes annuels consolidés de l'UAP précitée.

Les immobilisations ont également été impactées par de nouveaux investissements sur les infrastructures. Celles-ci concernent principalement les constructions et travaux d'aménagement en cours sur les bâtiments des services d'administration générale (+2,3 millions€), ainsi que sur les ouvrages d'art du réseau routier (+8,3 millions€) et du réseau hydraulique (+33,7 millions€). Par ailleurs, le portefeuille de participations financières a progressé de 0,9 million€.

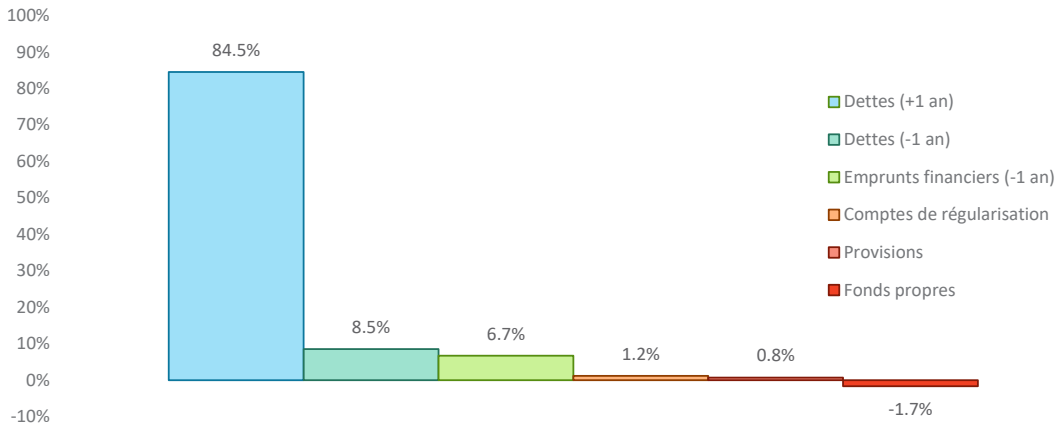
Il est également important de noter que les investissements réalisés en 2025 dans le domaine des voies hydrauliques sont inférieurs aux amortissements comptabilisés, entraînant une diminution nette de la valeur des actifs de ce secteur (-4,1 millions€). Ce montant tient compte de l'intégration des barrages de la Warche (Bütgenbach et Robertville) au bilan en 2025 pour une valeur totale de 138,0 millions€, ainsi que du reclassement des terrains non cadastrés liés aux barrages en terrains d'infrastructure, pour un montant de -38,2 millions€.

La mise à jour de l'inventaire des terrains et bâtiments a conduit à une variation de leur valeur comptable pour -60,8 millions€.

Enfin, l'amélioration globale de l'actif est également liée au fait que, pour plusieurs catégories d'immobilisations, le niveau des investissements dépasse celui des dépréciations et amortissements enregistrés. Cette évolution concerne notamment les autres immobilisations corporelles (+0,3 million€), l'aménagement des locaux (+14,9 millions€), les immobilisations incorporelles (+2,3 millions€) ainsi que le réseau routier (+158,5 millions€).

2.1.2. Ventilation du passif

La ventilation des éléments constitutifs du passif a subi quelques variations. Les dettes à long terme augmentent à 84,5% (80,8% en 2024) tandis que les fonds propres chutent à -607,0 millions€ (857,6 millions€ en 2024).



Évènements significatifs

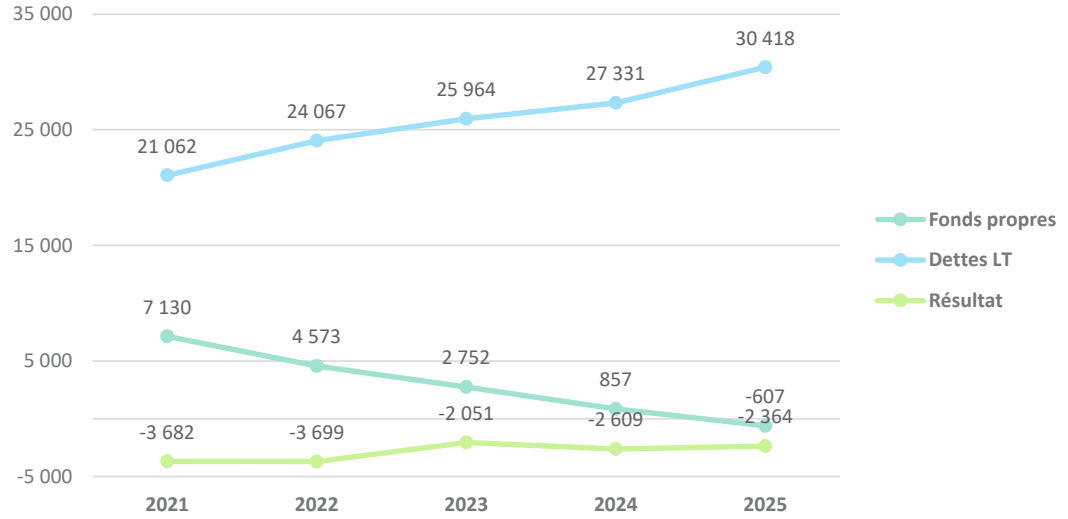
Le résultat déficitaire (-2.363,9 millions€) de l'exercice 2025 a pour conséquence la réduction du niveau des fonds propres qui chutent à -607,0 millions€ (857,6 millions€ en 2024), devenant ainsi négatifs pour la première fois.

Les dettes à long terme continuent d'augmenter sous l'effet de l'endettement par voie d'emprunt obligataire, faisant passer le poids de cette rubrique à 84,5% du total bilantaire (80,8% en 2024). Au cours de l'exercice, les nouveaux emprunts ont représenté 4.083,0 millions€ de dettes supplémentaires.

Les dettes à court terme ainsi que les dettes financières à moins d'un an montrent une relative stabilité.

Corrélation du passif

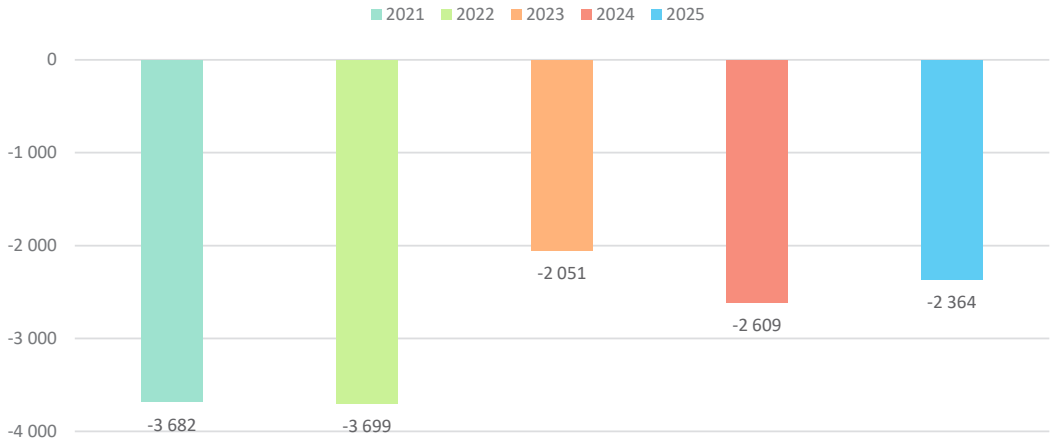
(en millions€)



A l'image des exercices précédents, un glissement structurel des fonds propres vers les dettes à long terme se poursuit selon une tendance constante. Ce constat reflète la situation récurrente des exercices en perte dont le financement est assuré significativement par voie d'endettement.

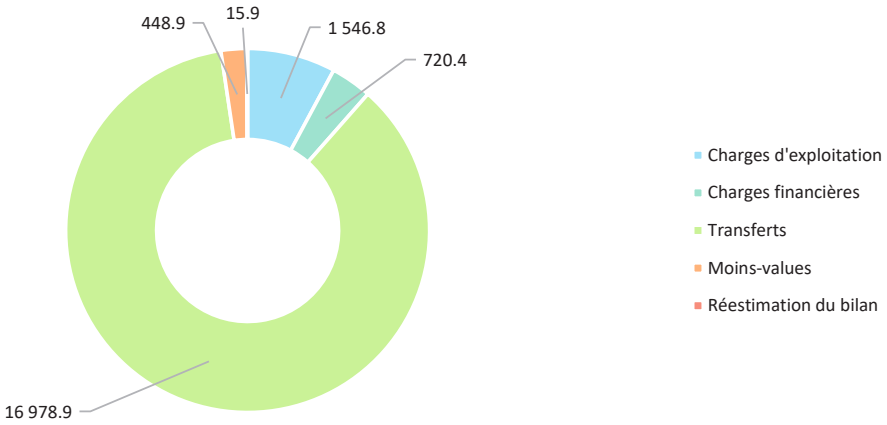
2.2. Analyse du compte de résultats

Le résultat présente une perte comptable de -2.363,9 millions€, soit une amélioration relative par rapport à l'année précédente (-2.609,7 millions€ en 2024).



2.2.1. Ventilation des charges

Le total des charges s'élève à 19.710,9 millions€ supportés au cours de l'exercice 2025, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente (19.121,0 millions€ en 2024).



Les transferts (revenus et capital) représentent 86,1% des charges supportées. En comparaison à l'année précédente, les transferts ont enregistré une progression de 438,4 millions€ (16.540,5 millions€ en 2024).

Les charges d'exploitation représentent 7,8 % des coûts supportés sur l'année (1.546,8 millions€) dont 731,7 millions€ pour les rémunérations (+10,3%) et 552,4 millions€ de frais de fonctionnement (+1,1%).

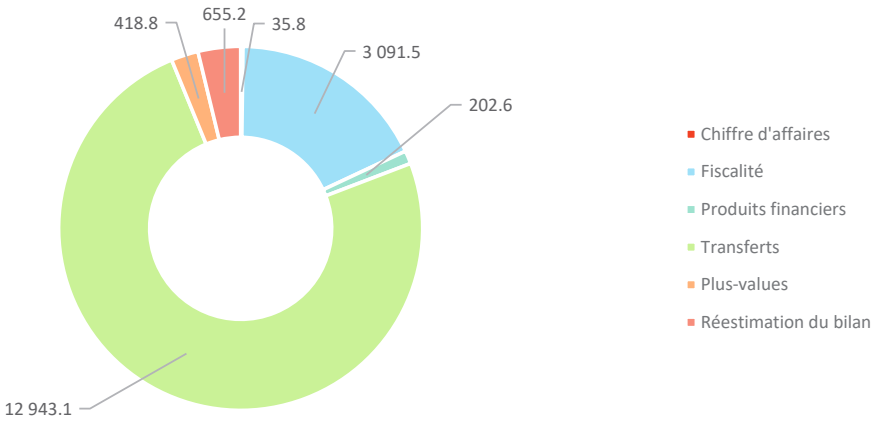
Les charges financières représentent 3,7% des coûts (720,4 millions€), enregistrant une augmentation de 120,1 millions€ par rapport à l'année précédente (600,3 millions€ en 2024), principalement en raison de l'augmentation de l'endettement, qui a entraîné une hausse du montant des intérêts payés.

Enfin, il est à noter la diminution des éléments de réestimation du bilan par rapport à l'année précédente, passant à 15,9 millions€ (40,2 millions€ en 2024) :

- En l'absence d'interfaçage entre les applicatifs fiscaux et comptables, des écarts sont observés entre les extractions de données bancaires issues de la fiscalité et leur concordance avec les extraits de compte bancaire. Ces écarts non identifiés sont portés en compte de résultats : 9,7 millions€ ;
- Correction du solde de dettes pour les interventions logement garantie erronément repris lors de la constitution du premier bilan d'ouverture (01/01/2022) : 3,1 millions€ ;
- Correction de soldes de créances à la suite de la suppression du fonds FSE 14-20 dans la section particulière et de diverses corrections techniques : 3,0 millions€.

2.2.2. Ventilation des produits

Le total des produits s'élève à 17.347,0 millions€ générés au cours de l'exercice 2025, soit une augmentation de 5,1% par rapport à l'année précédente (16.511,3 millions€ en 2024).



Les sources de revenus principales sont constituées des transferts (revenus et capital) en provenance d'autres entités (fédérale et fédérées), notamment des compétences transférées et de la loi spéciale de financement, représentant 74,6% des revenus (12.943,1 millions€).

Les recettes fiscales propres constituent la deuxième source de revenus (3.091,5 millions€), représentant 17,8% des revenus. Ce montant comprend également les droits d'enregistrement et de succession régionalisés mais toujours traités par le fédéral (2.076,9 millions€).

Les produits financiers représentent 1,2% des revenus (202,6 millions€), soit une diminution de 12,2% par rapport à l'année précédente (230,9 millions€ en 2024).

Contrairement aux charges, il est à noter une augmentation significative des éléments de réestimation du bilan par rapport à l'année précédente, passant à 655,2 millions€ (296,4 millions€ en 2024) :

- La reprise au bilan 2025 d'immobilisations existant antérieurement à la constitution du premier bilan d'ouverture : +142,1 millions€. Ce montant est principalement constitué de la reprise des barrages de St Roch et de la Warche (Butgenbach et Robertville) ;
- Une reprise des stocks initiaux (sel, crédits carbone, droits de flexibilité) liés à leur première comptabilisation sur l'exercice 2025 : + 173,7€ millions€ ;
- Correction des soldes de créances à la suite de la suppression du Fonds FEAMPA 14-20 (IFOP) dans la section particulière (< 0,1 millions€) et d'opérations relatives aux Fonds Relance Résilience et REPowerEU (339,3 millions€) : + 339,3 millions€.

2.3. Réconciliation des résultats comptable et budgétaire

(1) Résultat comptable 2025	*(2.363.916.311)*

(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats		*186.596.329*
Opérations non budgétaires :	***277.279.990***	
Actifs immobilisés – Opérations courantes	(418.562.791)	
Actifs immobilisés – Opérations de clôture	438.853.702	
Baux emphytéotiques – Reclassement des annuités relatives à l'exercice 2025	7.593.828	
Provisions pour risques et charges	(227.972.760)	
Opérations de clôture – Variation de stocks	49.604.460	
Primes d'émission au-dessus du pair – Ajustement	(62.606.863)	
Dettes financières – Opérations de reclassement	13.822.488	
Extourne – Régularisation des intérêts de la dette	284.222.898	
Dettes financières – Régularisation des intérêts de la dette	(347.017.884)	
Correction relative aux intérêts de location / financement	(1.944.351)	
Opérations relatives aux interventions du CRAC	46.325.695	
Extourne de reprise de provision pour pécule de vacances	36.049.874	
Provision pour pécule de vacances	(38.250.640)	
Correction d'une erreur de comptabilisation (reclassement)	(20.874)	
Réestimation du bilan – Gain	513.065.465	
Réestimation du bilan – Perte	(15.882.259)	
Budget indisponible :	***(90.683.661)***	
Requalification d'une créance – Enora SRL	1.000.000	
Redressement du précompte professionnel (AER rectificatif 204 255 600 337)	(18.513.808)	
Notes de crédit relatives à des exercices antérieurs	(73.169.853)	

(3) Opérations budgétaires reprises au bilan		*2.361.135.971*
Nouveaux emprunts publics et privés	4.083.000.000	
Remboursements d'emprunts publics et privés	(1.416.894.764)	
Remboursements de crédits et participations	463.429.898	
Octrois de crédits et participations	(399.245.442)	
Actifs immobilisés – Désinvestissements	701.548	
Actifs immobilisés – Investissements	(369.855.269)	

(4) Résultat budgétaire hors section particulière 2025 (1-2+3)	*(189.376.669)*

(5) Section particulière		*28.106.588*
Avances reçues	113.711.050	
Utilisation des avances reçues	(85.604.463)	

(6) Résultat budgétaire réconcilié 2025 (4+5)	*(161.270.081)*

La réconciliation vise à identifier la nature budgétaire (ou non) des opérations constituant l'écart entre le résultat comptable (compte de résultats) et le résultat budgétaire (compte récapitulatif des opérations budgétaires).

En partant du résultat comptable, l'exercice vise donc à retirer les opérations non budgétaires du compte de résultats et à ajouter les opérations budgétaires du bilan pour atteindre le résultat budgétaire (CROB).

Les opérations non budgétaires visent les opérations comptables n'impliquant aucun droit constaté (clôture, reclassements, amortissements, autres).

Les opérations relevant d'un budget indisponible portent sur des droits constatés pour lesquels les crédits de liquidation disponibles étaient insuffisants lors de l'exercice concerné. Il conviendra de les régulariser sur l'exercice suivant :

- Requalification d'une créance envers l'entreprise ENORA SRL. En 2019, un montant a été liquidé erronément au titre de subvention, en contradiction avec les modalités fixées dans l'Arrêté ministériel *« relatif à l'octroi d'une avance récupérable à la SPRL ENORA dans le cadre du déploiement d'une infrastructure pour véhicules propulsés au gaz naturel comprimé ou liquéfié* » (VISA 18/65849).
- Un AER rectificatif n°204255600337, relatif au redressement du précompte professionnel (R&D) – revenus 2023, a été comptabilisé afin d'assurer la traçabilité de l'opération et d'arrêter les intérêts de retard courus : (18,5 millions€) ;
- Des notes de crédit relatives à des créances sur années antérieures nécessitant la disponibilité de crédits de liquidation en dépenses (non prévus dans la structure du budget 2025) : (73,2 millions€).

3. Actif

3.1. Immobilisations incorporelles (sous-classe 20)

3.1.1. Frais d'agencement et aménagements d'immeubles de tiers

Il s'agit de travaux réalisés sur des bâtiments occupés par les services d'administration générale, dont ils ne sont pas propriétaires. La majorité des travaux en 2025 ont été effectués dans les bâtiments situés Rue des Canonniers à Mons et Boulevard Mélot à Namur dans le cadre du regroupement des entités du SPW situées dans ces périmètres. Au cours de l'exercice, un total de 17,8 millions€ a été comptabilisé. Ces actifs sont amortis linéairement sur une période de 10 ans. Au 31/12/2025, la valeur nette comptable s'élevait à 32,8 millions€ (rubrique 201).

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		20.681.149,60
Acquisitions	17.791.301,47	
Cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
Réévaluation	-	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	38.472.451,07	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		2.766.938,00
Actés	2.895.549,15	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	5.662.487,15	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	32.809.963,92	

3.1.2. Licences et logiciels

Cette section concerne les investissements relatifs au développement interne des applications réalisées par des prestataires spécifiquement pour les services d'administration générale et déjà en cours d'utilisation, les licences relatives à des logiciels standard disponibles directement sur le marché et l'acquisition de bases de données (rubriques 202 et 203).

Au cours de l'exercice, un montant de 20,9 millions€ a été comptabilisé en vue respectivement de développer de nouvelles applications (0,2 million€), d'améliorer les applications existantes (19,0 millions€), d'alimenter les bases de données (1,1 million€) et d'acquérir des logiciels « on the shelf » (0,6 million€).

Ces actifs incorporels sont amortis sur une durée linéaire allant de 4 à 10 ans suivant les cas concernés.

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		127.833.095,98
Acquisitions	20.931.551,13	
Cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
Réévaluation	-	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	148.764.647,11	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		49.306.165,37
Actés	18.660.211,84	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	67.966.377,21	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	80.798.269,90	

3.2. Immobilisations corporelles (sous-classes 21 à 26)

3.2.1. Immobilisations corporelles en cours

Cette section comporte non seulement les travaux en cours de réalisation sur les bâtiments existants (rubrique 2150), propriétés des services d'administration générale, mais également les travaux effectués pour les constructions de bâtiments en cours (2100), d'installations d'exploitation (2130) et d'ouvrages d'art du réseau routier (2160) et des voies hydrauliques (2161).

Les montants repris dans cette section sont transférés vers les rubriques comptables concernées dès que la réception provisoire de ces travaux est actée et pour autant que l'ensemble des factures soient enregistrées.

Les travaux en cours concernent les rubriques suivantes :

Rubriques	Travaux au 31/12/2024	Travaux 2025	Transferts	Valeur nette comptable
Bâtiments en construction (210)	4.967.976,28	-	(991.518,80)	3.976.457,48
Installations d'exploitation en construction (213)	157.641,96	-	(157.641,96)	-
Travaux d'aménagement bâtiments en propriété (215)	14.163.075,94	10.684.261,79	(7.401.721,98)	17.445.615,75
Travaux en cours OA (216)	23.733.248,19	48.769.690,34	(6.776.265,65)	65.726.672,88
Totaux	**43.021.942,37**	**59.453.952,13**	**(15.327.148,39)**	**87.148.746,11**

Au cours de l'exercice,

- De nouvelles dépenses ont été réalisées à hauteur de 59,5 millions€ ;
- Le transfert entre rubriques est constitué des dépenses des exercices antérieurs réalisées dans le cadre de travaux en cours et déversées vers le réseau routier (2,7 millions€), les voies hydrauliques (4,1 millions€) et vers les bâtiments concernés (8,4 millions€) à la suite de la réception provisoire des travaux.

Lorsque la réception provisoire des travaux est effectuée, les dépenses portées dans ces comptes sont déversées dans la catégorie concernée. C'est ainsi qu'en 2025, des déversements ont été actés pour un montant de 15,3 millions€.

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		43.021.942,37
Acquisitions	59.453.952,13	
Cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	(15.327.148,39)	
Réévaluation	-	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	87.148.746,11	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		
Actés	-	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	-	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	87.148.746,11	

3.2.2. Terrains et bâtiments

Cette section comporte les immobilisations en matière de terrains et bâtiments :

Rubriques	Acquisitions 2025	Réévaluation	Cessions	Valeur nette comptable
Terrains de bâtiments (220)	3.093.600,00	(675.303,69)	(6.249.012,40)	361.786.683,79
Terrains d'infrastructures de génie civil (221)	0	(8.547.077,39)	(1.039.785,89)	3.924.137.098,38
Terrains non bâtis (222)	2.508.846,79	15.374.984,47	(6.049.785,18)	1.765.267.742,13
Bâtiments (223)	3.079.475,87	4.721,33	(206.168.142,95)	570.548.570,86
Terrains et bâtiments juridiquement indissociables (224)	1.346.631,53	-	(29.667.667,3)	253.917.676,76
Plantations, cultures et autres aménagements de terrains (228)	5.065.458,97	-	-	11.568.817,87
Totaux	**15.094.013,16**	**6.157.324,72**	**(249.174.393,72)**	**6.887.226.589,79**

Au cours de l'exercice,

- De nouvelles acquisitions ont été réalisées à hauteur de 15,1 millions€ ;
- La valeur nette comptable des cessions s'établit à 103,7 millions€. Celle-ci résulte de la différence entre la valeur des acquisitions (249,2 millions€) et les amortissements réalisés jusqu'au moment de leur cession (145,5 millions€) ; En 2025, l'accroissement conséquent des terrains et des bâtiments cédés est à mettre en relation avec un travail conséquent de réconciliation des données comptables avec les données reprises dans le référentiel des bâtiments ImmoTep ;
- La valeur des cours d'eau non navigables et des voies hydrauliques est valorisée (rubrique 221) à hauteur de 111,6 millions€, en diminution de 6,5 millions€ par rapport à 2024 à la suite de la mise à jour des données du référentiel. Dans cette rubrique figure également la valeur des terrains du réseau routier et du réseau RAVeL, valorisées respectivement à 3.674,5 millions€ et 99,8 millions€, elles ont également donné lieu à une réévaluation en 2025 de respectivement +0,4 million€ et +0,3 million€ à la suite du recalcul des surfaces du réseau (assiette des routes et segments RAVeL) ;
- En réponse à la recommandation de la Cour des comptes, le SPW Finances a procédé au transfert des terrains non cadastrés des barrages de la rubrique 2630 vers la rubrique 2210. Ces terrains sont valorisés pour la somme de 41,7 millions€. La moins-value actée en 2024 sur ces terrains a également été transférée vers cette nouvelle rubrique (-3,5 millions€). Le solde du transfert entre rubriques est constitué des dépenses des exercices antérieurs réalisées dans le cadre de travaux en cours et déversées vers les bâtiments concernés à la suite de la réception des travaux.

La rubrique 222 est majoritairement représentée par les forêts domaniales (1.286,1 millions€). Celles-ci ont donné lieu à une réévaluation de 15,9 millions€ en 2025.

La rubrique 228 regroupe les dépenses réalisées pour les aménagements de terrains (pose de clôtures, plantation d'arbres le long des voiries, aménagement de mares, etc.).

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		8.649.733.041,21
Acquisitions	15.094.013,16	
Cession et désaffectation	(249.174.393,72)	
Transferts entre rubriques	50.060.433,28	
Réévaluation	6.157.324,72	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	8.471.870.418,65	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		1.707.926.350,92
Actés	18.713.350,20	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	(145.473.877,58)	
Transferts entre rubriques	3.478.005,32	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	1.584.643.828,86	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	6.887.226.589,79	

3.2.3. Réseau routier

Cette rubrique concerne la voirie constitutive du réseau routier non structurant, les voiries RAVeL, leurs équipements y assimilés ainsi que les ouvrages d'art (rubrique 260).

Au cours de l'exercice :

- Des dépenses ont été réalisées à hauteur de 169,0 millions€ correspondant à l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau ;
- Des désaffectations ont été comptabilisées à la suite de la cession de certaines routes du réseau structurant (7,8 millions€) ainsi que par suite de la démolition de certains ouvrages routiers (0,7 million€) ;
- Le transfert entre rubriques est notamment constitué des dépenses des exercices antérieurs réalisées dans le cadre de travaux en cours et déversées vers le réseau routier à la suite de la réception des travaux ainsi que des transferts des ouvrages d'arts issus des voies hydrauliques.

Des réévaluations ont été actées à hauteur de -42,2 millions€, conformément à l'article 8, §1er, al.2 de l'Arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable, qui impose de réévaluer annuellement le réseau routier à sa valeur de remplacement en tenant compte des valeurs unitaires moyennes du marché actuel. Des amortissements sont ensuite réalisés conformément à cet Arrêté royal. A noter qu'en 2025 des amortissements de rattrapage ont été actés à hauteur de -3,2 millions€ sur le réseau RAVeL.

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		7.925.917.490,22
Acquisitions	168.965.939,92	
Cession et désaffectation	(8.453.722,56)	
Transferts entre rubriques	10.108.469,85	
Réévaluation	(42.208.462,11)	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	8.054.329.715,32	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		1.862.377.390,49
Actés	74.436.522,72	
Repris	(65.705.816,45)	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	(1.737.470,76)	
Transferts entre rubriques	5.087.061,54	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	1.874.457.687,54	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	6.179.872.027,78	

3.2.4. Voies hydrauliques

Cette rubrique comporte les investissements réalisés sur les ouvrages hydrauliques, les ouvrages d'art et leurs infrastructures annexes. Au cours de l'exercice :

- Des comptabilisations ont été réalisées à hauteur de 214,1 millions€ correspondant à l'ensemble des travaux réalisés en lien avec les voies hydrauliques ; à noter que ce montant comprend également la valorisation effectuée en 2025 des barrages de Butgenbach (52,5 millions€) et de Robertville (85,5 millions€) ;
- Des désaffectations ont été comptabilisées à la suite de démolition de certains ouvrages hydrauliques (2,1 millions€) ;
- En 2025, le transfert des terrains non cadastrés vers la rubrique « terrains d'infrastructure » constitue l'essentiel des transferts entre rubriques réalisés en 2025. À noter qu'en 2025 certains ouvrages des voies hydrauliques ont été transférés vers une catégorie d'actif du réseau routier.

Les réévaluations de cette rubrique concernent uniquement les barrages-réservoirs, pour un montant de 26,6 millions€, conformément à la méthodologie établie sur la base de l'article 8, §1er, al.2 de l'Arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable (rubriques 262/263/268).

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		11.041.146.810,12
Acquisitions	214.056.784,10	
Cession et désaffectation	(2.050.730,00)	
Transferts entre rubriques	(44.999.396,70)	
Réévaluation	26.602.392,93	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	11.234.755.860,45	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		5.654.237.755,35
Actés	180.690.582,90	
Repris		
Annulés à la suite de cession et désaffectation	(1.044.580,90)	
Transferts entre rubriques	(8.565.066,86)	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	5.825.318.690,49	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	5.409.437.169,96	

3.2.5. Autres immobilisations

Sous cette section sont reprises les immobilisations suivantes :

Rubriques	Acquisitions 2025	Réévaluation	Cessions	Valeur nette comptable
Installations d'exploitation (230)	53.288,00	-	-	342.246,66
Machines d'exploitation (231)	1.242.119,20	-	(14.399,00)	4.992.816,42
Outillage d'exploitation (232)	163.089,43	-	-	1.212.337,38
Matériel roulant (240)	8.144.188,46	-	(578.043,78)	18.424.239,82
Matériel navigant (241)	4.580,00	-	-	66.316,11
Matériel volant (242)	9.888,87	-	-	69.196,30
Matériel informatique et télématique (243)	4.131.325,78	-	(38.338,41)	10.865.754,16
Mobilier, matériel & machines de bureau (244)	1.357.786,30	-	-	9.963.058,57
Autres mobiliers & matériels (245)	1.357.381,07	-	-	4.228.389,30
Objets d'art et œuvres d'art (247)	3.750,00	-	-	3.086.911,20
Matériels désaffectés (249)	0,00	-	(3.708.864,80)	3.621,23
Terrains & bâtiments en LFED (250)	39,00	1.502.301,17	-	81.569.529,22
Totaux	**16.467.436,11**	**1.502.301,17**	**(4.339.645,99)**	**134.824.416,37**

La comparaison entre le montant de cession et désaffectation (4,3 millions€) avec les amortissements annulés à la suite de cession et désaffectation (4,3 millions€) indique que les services d'administration générale désaffectent et cèdent des biens quasiment amortis dans leur intégralité.

La valeur des cessions reprises en catégorie « matériel désaffecté » se décompose en cession de matériel roulant, volant et navigant (2,4 millions€) et cession de matériel informatique & télématique (1,3 million€).

La réévaluation à concurrence d'1,5 million€ concerne essentiellement l'augmentation de valeur des biens détenus par les services d'administration générale dans le cadre des contrats de location-financement, en raison de l'indexation des contrats. La contrepartie de cette réévaluation est reprise en tant qu'augmentation de la dette à long terme au passif du bilan (rubrique 182).

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		253.290.290,41
Acquisitions	16.467.436,11	
Cession et désaffectation	(4.339.645,99)	
Transferts entre rubriques	157.641,96	
Réévaluation	1.502.301,17	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	267.078.023,66	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		120.261.292,15
Actés	16.276.387,22	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	(4.284.072,08)	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	132.253.607,29	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	134.824.416,37	

3.3. Immobilisations financières (sous-classe 27)

Les immobilisations financières sont constituées des participations financières dans des entités et peuvent revêtir deux formes :

- Participations directes : le Gouvernement wallon prend lui-même directement des parts dans une entité déterminée ;
- Participations en mission déléguée : le Gouvernement wallon mandate l'un de ses instruments financiers afin que ce dernier prenne, au nom et pour compte du Gouvernement, des parts dans une entité déterminée.

Les acquisitions en 2025 concernent les catégories suivantes, déterminées selon le taux de détention dans le capital des entités concernées :

	Participation majoritaire	Participation minoritaire	Participation non-résidente	Participation totale	Total général
Mission déléguée	9.979.240,55	28.652.923,88	572.975,98	0,00	39.205.140,41
Directement	0,00	33.792.865,44		400.000,00	34.192.865,44
Total général	9.979.240,55	62.445.789,32	572.975,98	400.000,00	73.398.005,85

Concernant les cessions de participations, l'ensemble des cessions ont été effectuées par les instruments financiers dans le cadre des missions qui leur ont été déléguées.

Conformément à l'article 9 de l'Arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune, les participations financières sont annuellement réévaluées par application du pourcentage de participation à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue. Au cours de l'exercice, des plus-values de réévaluation ont été comptabilisées à concurrence de 1.288,8 millions€, et des moins-values pour 67,3 millions€ (rubriques 270 à 273/277).

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		10.365.531.026,27
Acquisitions	73.398.005,85	
Cession et désaffectation	(72.533.990,21)	
Transferts entre rubriques		
Réévaluation	1.221.457.892,86	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	11.587.852.934,77	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		
Actés		
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	-	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	11.587.852.934,77	

3.4. Créances à plus d'un an (sous-classes 28 à 29)

Au terme de l'exercice, les créances à long terme s'élèvent à 2.926,6 millions€ (2.689,6 millions€ en 2024).

Les créances sont comptabilisées selon les principes de la comptabilité générale et de la structure du PCG en application du décret WBFin :

- Une comptabilisation distincte des créances selon qu'elles sont contractées vis-à-vis d'entités soumises ou non au PCG ;
- Une comptabilisation distincte des quotes-parts de long et court terme des créances.

3.4.1. Avances récupérables à long terme

Dans le cadre de certaines politiques menées par le Gouvernement wallon, des avances récupérables à terme sont versées aux bénéficiaires concernés.

Au terme de l'exercice, les avances récupérables et autres avances budgétaires à plus d'un an octroyées à des tiers non soumis au PCG s'élèvent à 1.894,5 millions€ (1.833,7 millions€ en 2024), se répartissant comme suit (rubrique 284) :

- Des avances récupérables gérées par le SPW TLPE aux 3 sociétés de logement (SWL, SWCS, FLW), dans le cadre des dispositifs logement et éco-rénopack, pour un total de 552,5 millions€ ; des nouvelles avances ont été octroyées en 2025 pour 1,4 million€ (dispositif logement) ;
- Des avances récupérables octroyées à des entreprises privées résidantes pour soutenir leurs projets de recherche industrielle ou de développement expérimental (recherche scientifique gérée par le SWP EER et recherche en énergie gérée par le SPW TLPE), pour un total de 733,1 millions€ ; des nouvelles avances ont été octroyées en 2025 pour 48,3 millions€ ;
- Des avances budgétaires « outils financiers » mises à disposition de WE et de SOFIPOLE, chargées de missions déléguées pour une prise éventuelle de participations dans des entreprises privées pour un total de 546,8 millions€ ; en 2025, de nouvelles avances ont été octroyées pour un total de 123,2 millions€ ;
- Des prêts conventionnels sous forme d'avances récupérables aux 5 SPABS s'élèvent au terme de l'exercice à 62,1 millions€ (114,5 millions€ en 2024). Au cours de l'exercice, l'avance octroyée en 2024 (52,4 millions€) a été remboursée ;
- Les avances récupérables consenties à la SPGE ont été reclassées en prêts à long terme en 2025 (30,0 millions€).

3.4.2. Prêts et créances à long terme

Au terme de l'exercice, les prêts octroyés (rubrique 287) s'élèvent à 929,5 millions€ (776,8 millions€ en 2024) et comprennent :

- Des avances récupérables gérées par le SPW TLPE dans le cadre du dispositif logement pour 73,0 millions€ et dans le cadre du dispositif éco-rénopack pour 523,8 millions€ ; des nouvelles conventions d'octroi ont été liquidées en 2025 pour 62,4 millions€ (dispositif éco-rénopack) ;

- Des avances consenties finançant des missions déléguées pour 128,6 millions€ ; de nouvelles avances ont été consenties en 2025 pour 65,0 millions€ ; des avances ont fait l'objet d'un reclassement en actifs immobilisés à la suite de prises de participations pour 20,5 millions€ ;
- Des prêts consentis aux UAP en missions déléguées à destination d'entreprises privées (Fonds wallon Kyoto) à hauteur de 158,2 millions€ ;
- Un prêt consenti à la société ENORA dans le cadre du Fonds wallon Kyoto pour 0,9 million€ ; 1,0 million€ octroyé en 2025 dont la première tranche de remboursement de 0,1 million€ a été reclassée en rubrique 417 ;
- Des prêts consentis à la SPGE à hauteur de 45,0 millions€ ; en 2025, 15,0 millions€ ont été octroyés et 30,0 millions€ ont été reclassés depuis la rubrique 284. Ces prêts, gérés par le SPW ARNE, sont destinés à la réalisation d'investissements en matière d'assainissement dans le cadre du Fonds budgétaire 2019 (protection de l'environnement).

3.4.3. Cautionnements, consignes et dépôts en numéraires

Dans le cadre des opérations de couverture du risque (taux d'intérêts) sur les dettes financières au moyen des contrats swap, il est contractuellement prévu de constituer un cautionnement en numéraire comme collatéral envers les émetteurs.

Au cours de l'exercice, les cautionnements ont diminué de 44,4 millions€ fixant le solde des dépôts sur les deux comptes bancaires bloqués (CSD) à 29,7 millions€ (74,1 millions€ en 2024) ; cette diminution s'explique par des transferts de fonds vers le compte bancaire de gestion des opérations de trésorerie et de la dette.

La rubrique 288 comprend également une caution locative versée de 3.500 €.

3.4.4. Autres créances sur tiers (PCG)

Au terme de l'exercice, le solde de la rubrique 290 s'élève à 72,9 millions€ (5,0 millions€ en 2024). Ce montant représente d'une part une avance octroyée à la SWL à hauteur de 70,4 millions€ dans le cadre du financement du volet 2025 du Plan de rénovation du logement public 2020-2025. D'autre part, un montant de 2,5 millions€ a été versé à WE. Ce montant représente la première tranche du montant octroyé pour poursuivre les missions de soutien à la transition bas-carbone des TPE et PME wallonnes.

3.5. Stocks (sous-classes 30 à 38)

Des stocks ont été comptabilisés pour la première fois lors de l'exercice 2025. Au terme de celui-ci, les stocks s'élèvent à 223,3 millions€ et reprennent :

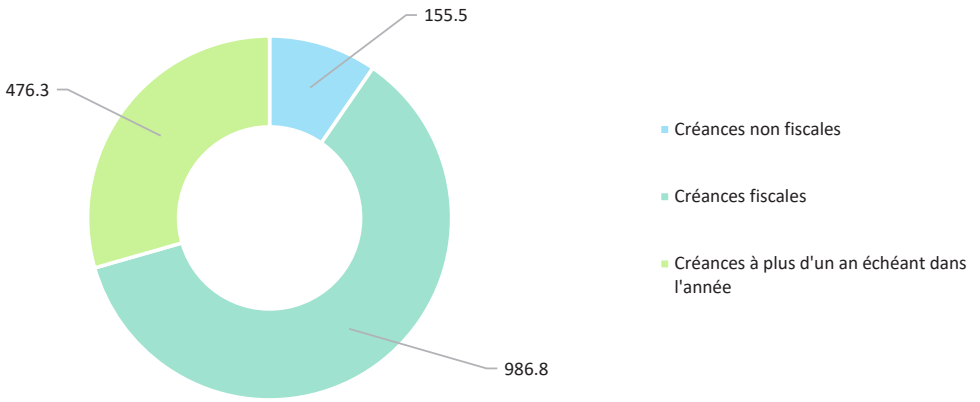
- Les stocks de sel (rubrique 300) d'un total de 50.458 tonnes évaluées à 3,3 millions€ ;
- Les stocks d'actifs non monétaires valorisables (rubrique 380) pour un total de 220,0 millions€ reprenant :
    - Les crédits carbone (43.057 quotas européens 2008-12 EUAs) : 3,6 millions€ ;
    - Les droits de flexibilité (2.897.000 droits) : 216,4 millions€.

3.6. Créances à un an au plus (sous-classes 40 à 43)

Au terme de l'exercice, les créances à moins d'un an s'élèvent à 1.618,6 millions€ (1.358,3 millions€ en 2024).

Créances à moins d'un an au 31/12/2025

(en millions€)



3.6.1. Créances non fiscales

Créances sur tiers (non PCG)

Le solde repris dans cette section recouvre les créances ouvertes de nature commerciale (rubrique 400). Au terme de l'exercice, le solde s'élève à 10,3 millions€ (8,9 millions€ en 2024).

Il s'agit principalement des ventes de bois, des produits de locations (parking, terrains, garages, maisons éclusières, etc.), des ventes de graines, des frais d'exploitation et de transport, des ventes de matériels roulants, des ventes de venaisons, des redevances relatives au Fonds de la qualité et de factures ouvertes en matière de badges permanents pour les aéroports.

Créances sur tiers (PCG)

Au terme de l'exercice, le solde de cette rubrique s'élève à 12,0 millions€ (8,0 millions€ en 2024) et se répartit comme suit :

- Les créances de nature commerciale ouvertes sur des tiers du même groupe institutionnel (rubrique 420) : 0,17 million€. Ces créances non soldées englobent les loyers de biens, les redevances liées à l'homologation des véhicules, les recettes affectées au Fonds budgétaire pour la politique foncière agricole, ainsi que les ventes de biens non durables entre unités du secteur public (cofinancements européens) ;
- Les créances ouvertes de nature commerciale sur des tiers d'un autre groupe institutionnel (rubrique 421) : 0,05 million€. Au terme de l'exercice, le solde de cette section est relatif à des factures non soldées de badges permanents pour les aéroports et concerne des conventions relatives au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie ;

- Les créances ouvertes sur des tiers du même groupe institutionnel (rubrique 422) : 0,25 million€. Cet encours comprend principalement des recettes à affecter au Fonds du trafic fluvial pour le compte du Guichet de la navigation et des créances relatives aux dommages causés au domaine public du réseau des Voies hydrauliques. Il reprend également des remboursements liés aux traitements, allocations et charges sociales des agents des services d'administration générale ainsi que des créances relatives à l'aménagement foncier ;

- Les créances ouvertes sur des tiers d'un autre groupe institutionnel (rubrique 423) : 11,5 millions€. 10,9 millions€ de cet encours se rapportent à une créance relative aux amendes routières. Les autres créances non soldées comprennent une participation de la FWB aux frais communs, avance européenne liée à la peste porcine africaine, des créances relatives au personnel FWB, des saisies sur cautionnement, des recettes provenant de dommages à affecter au Fonds du trafic routier ainsi que des recouvrements de créances litigieuses. Par ailleurs, cette rubrique comprend une note de crédit (2,2 millions€) relative au décompte final du Brexit ;

- Les prêts et avances de trésorerie à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au PCG d'un autre groupe institutionnel (rubrique 427) : 0,03 million€. Ce montant représente les mouvements liés à la Présidence belge de l'Union européenne. Le décompte final de la Présidence n'a pas encore été établi.

Créances diverses à court terme

Le solde de cette section (rubrique 408) s'élève à 133,1 millions€ (113,8 millions€ en 2024) et comprend :

- Le solde des encours relatifs aux Fonds européens : 9,8 millions€ (51,8 millions€ en 2024) ;

Encours des Fonds européens au 31/12/2025

(en €)

Encours	Solde 31-12-25
Fonds FEDER	95 390 568
Fonds FSE	8 677 533
Fonds LIFE Cofin UE	(3 528 535)
Fonds RTE-T	(79 042 785)
Fonds FEADER	(397 681)
Fonds CARES	(131 478)
Fonds FEAGA	(641 677)
Fonds EUROSTARS	(4 148 950)
Fonds COFUND	(4 367 831)
Fonds ERA/NET	(1 961 891)

- Les créances ouvertes sur des tiers non PCG (rubrique 408) : 95,6 millions€. L'encours de cette rubrique concerne principalement les conventions relatives au soutien de la recherche (23,1 millions€), du développement et de l'innovation en Wallonie. Cette rubrique comprend également des redevances pour occupation du domaine public, des récupérations de charges budgétaires pour receveurs régionaux ainsi que des amendes administratives ;

- Le reclassement des fournisseurs débiteurs à l'actif : 27,7 millions€. Ce montant correspond aux montants réclamés aux bénéficiaires de subsides, à la suite du non-respect des conditions d'octroi, mais non remboursés au 31/12/2025.

Créances à plus d'un an échéant dans l'année (non PCG)

Le solde de cette rubrique 417 s'élève au terme de l'exercice à 0,1 million€ et correspond à la première tranche du remboursement du prêt consenti à la société ENORA dans le cadre du Fonds Kyoto.

Cautionnements, consignations et dépôts

La rubrique 409 recouvre les avances dans le cadre des missions de service à l'étranger versées aux agents dans le but de couvrir une partie des frais liés à celles-ci. Ces dossiers font l'objet d'un suivi régulier dans la comptabilité fournisseurs. Le montant en postes ouverts au terme de l'exercice est de 2.380,92 € représentant des dossiers en attente de décompte final (avance non soldée via décompte).

Créances douteuses

Au cours de l'exercice, des créances douteuses ont été comptabilisées comme suit :

Créances douteuses	Rubriques	(En €)
Créances commerciales (non PCG)	400	246 778
Créances sur tiers (non PCG)	408	30 564 232
Créances commerciales sur tiers du même groupe institutionnel (PCG)	420	22 981
Créances commerciales sur tiers d'un autre groupe institutionnel (PCG)	421	32 428
Créances sur tiers du même groupe institutionnel (PCG)	422	101 402
Créances sur tiers d'un autre groupe institutionnel (PCG)	423	524 427

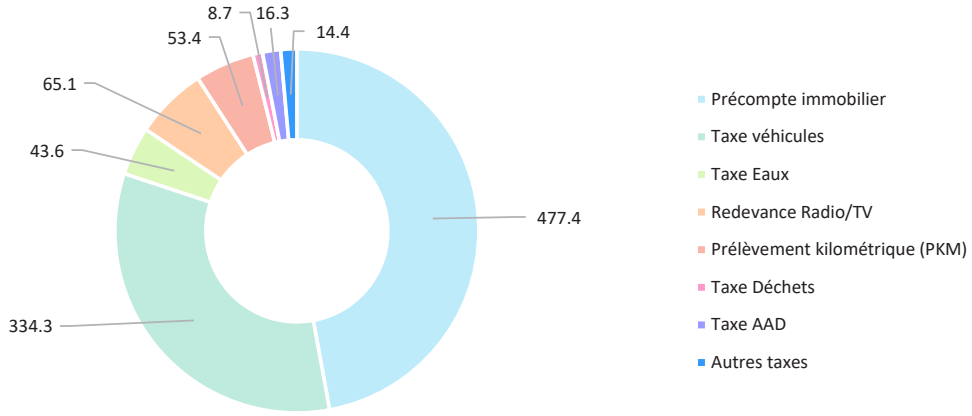
Ces opérations n'influencent pas le solde final des rubriques.

3.6.2. Créances fiscales

Au terme de l'exercice, le solde des créances fiscales (rubrique 401) s'élève à 986,8 millions€ (933,4 millions€ en 2024).

Créances fiscales consolidées au 31/12/2025

(en millions€)



MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice
CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	**933 409 044**
Droits constatés de l'année (+)	3 212 953 580
Perceptions imputées/affectées (-)	(3 163 938 652)
Perceptions non imputées/affectées (-)	(26 381 119)
Droits irrécouvrables (-)	-
Réestimation d'actif (-/+)	30 747 821
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**986 790 674**

Perceptions non imputées non affectées

Au terme de l'exercice, il subsistait un total de 26,4 millions€ de montants perçus sur les comptes bancaires fiscaux en attente d'être imputés sur des créances ouvertes. Ce montant est comptabilisé globalement en déduction des créances.

Créances douteuses

Lors des opérations d'inventaire, un total de 247,8 millions€ de créances ouvertes a été transféré en créances douteuses suivant le protocole en place dans l'application PEREFISC (ces opérations sont reprises en codes 400/500). La mise en créances douteuses est actée dès lors qu'un règlement collectif de dettes est déterminé, en cas de faillite, après plusieurs rappels ou lorsque le coût estimé pour procéder au recouvrement est supérieur au montant à recouvrer.

Les créances douteuses sont ventilées comme suit :

Créances douteuses	(En €)
Redevance Radio/TV	64 684 316
Eurovignettes	349 120
PKM	28 242 969
Taxe véhicules	104 746 793
Précompte immobilier	42 631 528
Automates	1 231 671
Taxe Eaux	1 842 406
Taxe Déchets	1 656 972
Taxe SAED	2 155 984
Recouvrement international	293 745

Créances irrécouvrables

Au terme de l'exercice, aucune créance irrécouvrable n'a pu être prise en résultat pour des raisons de fonctionnalités dans l'application PEREFISC, ne permettant pas de fournir les informations requises.

3.6.3. Créances à plus d'un an échéant dans l'année (non fiscales)

Le solde des avances récupérables (rubrique 430) s'élève à 476,3 millions€ (499,3 millions€ en 2024). Ce solde représente les interventions versées mais non encore utilisées au CRAC lui permettant d'assurer le remboursement des emprunts contractés. Ces interventions sont considérées comme des avances récupérables tant qu'elles ne sont pas utilisées par le CRAC. Aucune ventilation long terme-court terme n'ayant pu être reçue, il a été considéré plus prudent de maintenir l'ensemble des avances en court terme.

3.7. Placements financiers à un an au plus (sous-classe 55)

Au terme de l'exercice, le solde des valeurs disponibles s'élève à 594,5 millions€ (582,2 millions€ en 2024) se répartissant comme suit :

- Les soldes bancaires cumulés (rubrique 552) pour un montant total de 594,5 millions€ ;

  Ce montant s'explique par :

  - Des sommes à récupérer ou à justifier liées à l'utilisation des trois cartes prépayées actives ;
  - Un montant de 0,1 million€ relatif aux opérations en cours de régularisation sur les comptes bancaires techniques dédiés aux recettes non fiscales ;
  - Des comptes CSD dont les soldes ont été reclassés dans les cautionnements à plus d'un an (rubrique 288) pour un montant total de 29,7 millions€ ;
  - Le compte bancaire « centralisateur des dépenses », dont le solde négatif a été reclassé au passif (rubrique 572) pour un montant de 1.603,9 millions€.

- Le solde d'une caisse (rubrique 556) destinée à la gestion du Guichet de la navigation pour un montant de 619 €.

Un tableau récapitulatif des flux de trésorerie est présenté dans l'annexe 9.3.

3.8. Comptes de régularisation (sous-classe 48)

Au terme de l'exercice, le solde de la sous-classe 48 s'élève à 217,9 millions€ (152,5 millions€ en 2024).

3.8.1. Charges à reporter

Au terme de l'exercice, les charges à reporter (rubrique 481) s'élèvent à 210,2 millions€ (143,3 millions€ en 2024) et se composent comme suit :

Primes d'émission en dessous du pair

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du 10 novembre 2009, à la recommandation de la Cour des comptes et aux règles d'évaluation, les primes d'émission sous le pair ont été transférées des frais d'établissement (rubrique 200) vers les comptes de régularisation de l'actif, où elles sont comptabilisées puis amorties linéairement sur la durée d'échéance des obligations (EMTN).

Au cours de l'exercice, 21 nouvelles primes ont été comptabilisées à hauteur de 81,1 millions€ et un amortissement de 13,8 millions€ a été acté. Le solde net des primes s'élève à 206,4 millions€.

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		171.065.696,82
Acquisitions	81.139.250,00	
Cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	252.204.946,82	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		31 983 234,30
Actés	13.822.487,85	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	-	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	45.805.722,15	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	206.399.224,67	

Charges financières

Les charges financières à reporter sur l'exercice suivant s'élèvent à 3,8 millions€, correspondant au prorata des intérêts débiteurs sur les billets de trésorerie relatifs à l'année 2026.

3.8.2. Produits à imputer

Les produits financiers à imputer (rubrique 482) s'élèvent au terme de l'exercice à 7,7 millions€ (9,2 millions€ en 2024) et comprennent :

- Les intérêts créditeurs sur swap à percevoir au cours de l'année 2026 mais se rapportant à l'exercice 2025 pour un montant de 7,5 millions€ (8,8 millions€ en 2024) ;
- Des intérêts et frais à percevoir au cours de l'année 2026 mais se rapportant à l'exercice 2025 pour un montant de 0,2 million€.

4. Passif

4.1. Fonds propres (sous-classes 10 à 13)

4.1.1. Avoir social

L'avoir social (rubrique 101) a été constitué lors de l'établissement du premier bilan d'ouverture (au 01.01.2022). Le solde au terme de l'exercice s'élève à 13.625,5 millions€ et n'a fait l'objet d'aucune modification depuis sa constitution.

4.1.2. Résultat reporté

Le résultat reporté (rubrique 103) présente un solde négatif s'élevant à -17.541,1 millions€ (-15.177,2 millions€ en 2024), et comprend :

- Les pertes cumulées des exercices précédents s'élevant à -15.177,2 millions€ ;
- L'affectation du résultat de l'exercice 2025 se soldant par une perte de -2.363,9 millions€.

4.1.3. Plus-values de réévaluation

Des réévaluations ont été comptabilisées conformément aux dispositions de l'Arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune.

Au terme de l'exercice, les plus-values de réévaluation s'élèvent à 3.308,6 millions€ (2.409,3 millions€ en 2024) et concernent :

- Les terrains et bâtiments à hauteur de 865,5 millions€ (rubrique 111), en raison de la réévaluation des forêts domaniales et du dépassement de l'indice ITF en 2024 ;
- Le réseau routier/RAVeL à hauteur de 667,5 millions€ (rubrique 112) provenant d'une réévaluation à leur valeur de remplacement, conformément à l'Arrêté précité ;
- Les participations financières à hauteur de 1.775,7 millions€ (rubrique 113), par application du pourcentage de participation à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue.

4.2. Provisions pour risques et charges (sous-classe 14)

Au terme de l'exercice, le solde des provisions pour risques et charges (rubrique 140) s'élève à 271,8 millions€ (43,8 millions€ en 2024) et se répartit comme suit :

- La provision pour les prestations irrégulières, la valorisation des congés reportés et le quota d'heures récupérables s'élèvent à 44,0 millions€ (43,8 millions€ en 2024) ;
- Les provisions pour les litiges du SPW MI ainsi que dix dossiers de la Commission d'accès aux documents administratifs encore en cours, pour un montant total de 13,0 millions€ ;
- Une provision de 63,1 millions€ constituée pour les pensions de l'OTW[1] ;
- Une provision de 0,05 million€ constituée pour les risques d'intervention des garanties dans le secteur agricole de l'OPW ;
- Une provision de 151,5 millions€ relative aux garanties WE, WEI et SOCAMUT[2] dont 27 millions€ sont contre-garantis par WE pour SOCAMUT, afin de refléter les engagements potentiels de la Région wallonne.

L'importante variation des provisions s'explique principalement par le traitement des litiges, des pensions de l'OTW, des garanties WE, WEI et SOCAMUT, comptabilisés pour la première fois en 2025.

Aucune provision n'est comptabilisée pour les dépenses COVID survenues après le 30 novembre 2021. Selon l'AVIQ, aucun protocole n'a été conclu pour cette période et les travaux entrepris n'ont pas abouti, laissant supposer qu'aucune refacturation par le fédéral n'est attendue, bien qu'aucun document officiel ne le confirme. Les conditions requises pour constituer une provision ne sont donc pas remplies.

[1] Les montants mentionnés pour l'OTW sont basés sur les informations transmises avant l'approbation de leur compte par leur organe de gestion, procédure qui intervient après la clôture du compte général. Ils sont dès lors susceptibles de ne pas correspondre exactement aux chiffres finalement publiés.
[2] Les montants mentionnés pour WE, WEI et SOCAMUT sont basés sur les informations transmises avant l'approbation de leur compte par leur organe de gestion, procédure qui intervient après la clôture du compte général. Ils sont dès lors susceptibles de ne pas correspondre exactement aux chiffres finalement publiés.

4.3. Dettes à plus d'un an (sous-classes 17 à 19)

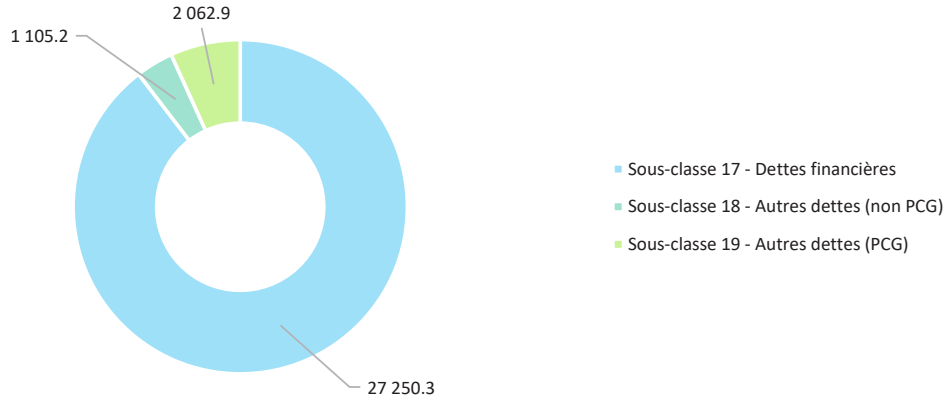
Les dettes sont comptabilisées suivant les principes de la comptabilité générale et du PCG prévoyant :

- Une comptabilisation distincte des quotes-parts à long et court terme (remboursables dans l'année) ;
- Une comptabilisation distincte des dettes selon qu'elles soient contractées vis-à-vis de tiers soumis ou non au PCG.

La dette globale à long terme s'élève à 30.418,4 millions€ (27.331,8 millions€ en 2024).

Dettes à plus d'un an consolidées au 31/12/2025

(en millions€)



4.3.1. Dettes financières à long terme

Les dettes financières traduisent la politique menée en matière d'emprunts financiers constituant la dette publique.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 27.250,3 millions€ (24.145,1 millions€ en 2024) ventilées suivant la nature du contrat, public ou privé.

Emprunts publics (rubrique 172)

Les emprunts publics s'élèvent à 23.580,5 millions€ (20.499,0 millions€ en 2024) et sont exclusivement constitués d'obligations EMTN émises publiquement sur les marchés financiers. Ces instruments peuvent être émis sous ou au-dessus du pair, générant une prime comptabilisée respectivement à l'actif (rubrique 481) ou au passif (rubrique 491).

Au cours de l'exercice, 3.705,0 millions€ ont été empruntés sous la forme d'émission publique et 635,0 millions€ amortissables en 2026 ont été reclassés en dettes financières à court terme (rubrique 512).

Emprunts privés (rubrique 176)

Les emprunts privés, contractés auprès d'institutions bancaires ou d'investisseurs sans émission publique, s'élèvent à 3.669,8 millions€ (3.646,1 millions€ en 2024) :

- Emprunts bancaires classiques : 1.026,3 millions€ ;
- Schuldschein : 2.478,5 millions€ ;
- Standalone : 115,0 millions€ ;
- Emprunts « Programmes Locaux » : 50,0 millions€.

Au cours de l'exercice, 6 nouveaux emprunts Schuldschein ont été contractés pour un montant total de 178,0 millions€.

En 2025, 154,3 millions€ amortissables en 2026 ont été reclassés en dettes financières à court terme (rubrique 516).

4.3.2. Autres dettes à long terme (non PCG)

Les autres dettes à long terme (non PCG) s'élèvent à 1.105,2 millions€ (1.058,7 millions€ en 2024).

Dettes en location-financement (rubrique 182)

Le solde de la rubrique s'élève à 45,4 millions€ (68,8 millions€ en 2024) et correspond à des contrats de leasing relatifs aux baux emphytéotiques : 7 contrats pour la location de bâtiments et 3 contrats d'emphytéose relatifs à des terrains SNCB/INFRABEL en lien avec les RAVeL.

Autres dettes (rubrique 186)

Au terme de l'exercice, le solde de la rubrique 186 s'élève à 1.053,5 millions€ (987,4 millions€ en 2024) et comprend les autres dettes :

- La dette à long terme envers l'OTW s'élève à 0,7 million€. Il s'agit d'une participation financière des services d'administration générale de la Région wallonne dans le remboursement des annuités d'emprunts contractés par l'ancienne Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la constitution des capitaux destinés à financer la construction des lignes ferrées entre les années 1885 et 1954. Le tableau d'amortissement prévoit un remboursement annuel constant sur une durée de 90 ans. Un reclassement de l'annuité payable en 2026 a été comptabilisé dans les dettes à court terme à hauteur de 0,07 million€ (rubrique 457) ;
- La dette à long terme envers les assureurs s'élève à 605,4 millions€ (dans le cadre du protocole mis en place à la suite des inondations en 2021). Au cours de l'exercice, des remboursements ont été effectués aux petits et grands assureurs, respectivement à hauteur de 3,7 millions€ et 121,1 millions€. Un reclassement des remboursements prévus au consortium d'assureurs a été comptabilisé pour un total de 121,1 millions€ (rubrique 457) ;
- La dette à long terme envers la BEI s'élève à 447,3 millions€. Au cours de l'exercice, deux nouveaux emprunts envers la BEI ont été contractés pour un montant de 200,0 millions€. Un reclassement de l'annuité payable en 2026 a été comptabilisé pour un total de 12,8 millions€.

Cautionnements, consignes et dépôts en numéraire (rubrique 188)

Au terme de l'exercice, le solde s'élève à 6,3 millions€ (2,4 millions€ en 2024) et se répartit comme suit :

- Les contributions de solidarité versées dans le cadre des interventions garantie logement. La garantie de bonne fin permet à des emprunteurs ne disposant pas de fonds personnels suffisants de bénéficier d'un prêt hypothécaire. L'emprunteur verse une contribution de solidarité équivalente à 0,20% du montant emprunté, permettant de constituer une réserve de fonds destinée aux éventuelles interventions. En cas de défaillance des emprunteurs, la Région prendra à sa charge les pertes subies par l'organisme prêteur et entreprendra ensuite des démarches auprès des emprunteurs défaillants pour recouvrer le montant de l'intervention. Au terme de l'exercice, le solde du fonds d'intervention s'élève à 5,4 millions€ (1,6 million€ en 2024) ;

Solde au 31/12/2024	**1.563.052,27**
Cotisations de solidarité reçues	857.449,51
Interventions versées	(290.733,77)
Recouvrements récupérés	98.181,55
Recettes indues et trop perçues pour tiers	625,76
Correction du solde de créance 2021 (Intervention garantie logement)	3.149.210,99
Montants perçus sur le compte des recettes générales avant 2025	1.410,89
Solde au 31/12/2025	**5.379.197,20**

- Les cautions titres-services : afin d'obtenir un numéro d'agrément pour l'exercice de la profession, les sociétés de titres-services ont l'obligation de déposer une caution de 25.000 € auprès de la Région (SPW EER). Ces cautions sont remboursables sur simple demande après une durée minimale de 5 années d'activité, leur conférant un caractère à long terme. Au terme de l'exercice, 38 cautions étaient reprises au bilan.

4.3.3. Autres dettes à long terme (PCG)

Les autres dettes (PCG) s'élèvent à 2.062,9 millions€ (2.128,0 millions€ en 2024).

Dette envers le CRAC : rubrique 196

Le solde de la rubrique s'élevant à 1.464,0 millions€ (1.529,2 millions€ en 2024) reprend l'intervention des services d'administration générale de la Région wallonne dans le remboursement des emprunts financiers contractés par le CRAC, dans le cadre des conventions de financement long terme et des financements alternatifs des pouvoirs locaux.

Dette envers l'État fédéral : rubrique 197

Dans le cadre de l'instrument européen d'aide temporaire destiné à réduire le risque de chômage en cas d'urgence (SURE), la Région wallonne a contracté en 2021 deux emprunts via l'Agence fédérale de la Dette : 598,8 millions€ remboursables respectivement en 2029 et en 2046.

4.4. Dettes à un an au plus (sous-classes 44 à 47)

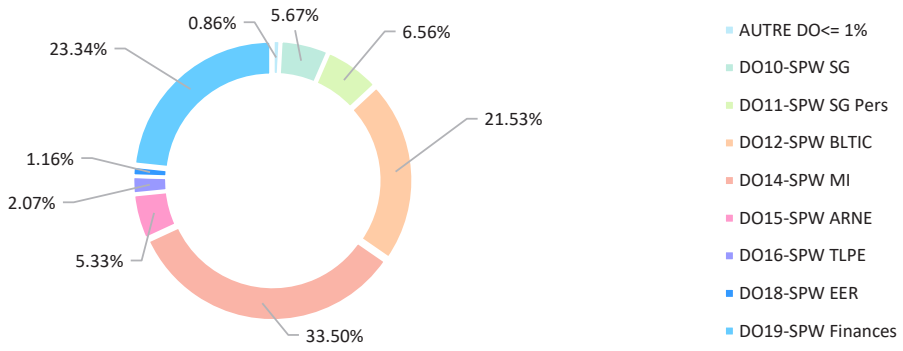
Au terme de l'exercice, les dettes à moins d'un an s'élèvent à 3.064,0 millions€ (2.918,9 millions€ en 2024).

4.4.1. Dettes commerciales (non PCG)

Les dettes commerciales (rubrique 440) s'élèvent à 63,1 millions€ (103,9 millions€ en 2024) et recouvrent les factures fournisseurs ouvertes au terme de l'exercice, comprenant :

- Les dettes commerciales fournisseurs, qui s'élèvent à 53,8 millions€[3] (102,5 millions€ en 2024) ;

Dettes par division organique au 31/12/2025
(en%)



- Les soldes débiteurs des fournisseurs reclassés à l'actif du bilan, qui s'élèvent à 8,2 millions€ ;
- Les dettes commerciales envers les indivisaires bois dans le cadre des ventes de bois en indivision ou de locations de chasse, pour un montant de 1,1 million€ (0,8 million€ en 2024).

4.4.2. Dettes fiscales

Les dettes fiscales (rubrique 442) s'élèvent à 673,6 millions€ (651,2 millions€ en 2024) comprenant :

- Les dettes ouvertes relatives aux additionnels (centimes et décimes) perçus sur les taxes de circulation et sur le précompte immobilier à reverser aux provinces et communes : 648,9 millions€ ;
- Les dettes ouvertes relatives au recouvrement international à reverser aux autres pays : 0,4 million€ ;
- Le précompte professionnel retenu sur les rémunérations de décembre 2025 à payer au SPF Finances en janvier 2026 : 24,3 millions€.

À la suite d'un contrôle fiscal du SPF Finances, les services d'administration générale doivent rembourser la dispense de versement de précompte professionnel dans le cadre de programmes ou projets de recherche et développement définie à l'article 275 du Code des impôts sur les revenus 1992

[3]Il est à noter qu'au 31/12/2025, il restait des factures en attente de comptabilisation dans le module de la comptabilité fournisseurs.

pour les revenus 2023. Le montant de 18,5 millions€ réclamé par avertissement-extrait de rôle du 23/12/2025 est enregistré dans les dettes (rubrique 463).

4.4.3. Dettes salariales et sociales

Les dettes en matière de rémunérations s'élèvent à 49,0 millions€ (46,4 millions€ en 2024). Les éléments concernent (rubrique 444) :

- Le décompte ONSS pour le quatrième trimestre 2025 (payable au 31/01/2026) : 10,4 millions€;
- Les parts « personnel » des chèques-repas versées par les agents de cabinets ministériels (SePAC) n'étant plus en fonction. Ces montants ne pouvant être déduits des fiches de paie suivantes, seront utilisés pour l'apurement des factures du prestataire SODEXO : <0,1 million€;
- La dette pour double pécule de vacances 2026, estimée sur base des rémunérations barémiques de mars 2026 tenant compte de l'ensemble des données encodées dans Ulis en intégrant toutes les spécificités de chaque agent (ETP pécuniaire, prestations, barème, etc.) : 38,2 millions€ ;
- Les retenues provisoires à titre conservatoire sur les rémunérations des agents du SPW et du SePAC en cas de contentieux vis-à-vis des créanciers. En cas de saisie sur salaires, l'employeur est tenu d'exécuter les décisions de justice en procédant aux versements des montants saisis aux créanciers concernés : 0,4 million€.

4.4.4. Dettes non commerciales

Cette section recouvre principalement les dettes envers des bénéficiaires de subventions. Conformément au plan comptable général, les dettes sont ventilées selon la nature des bénéficiaires concernés, soumis ou non au PCG.

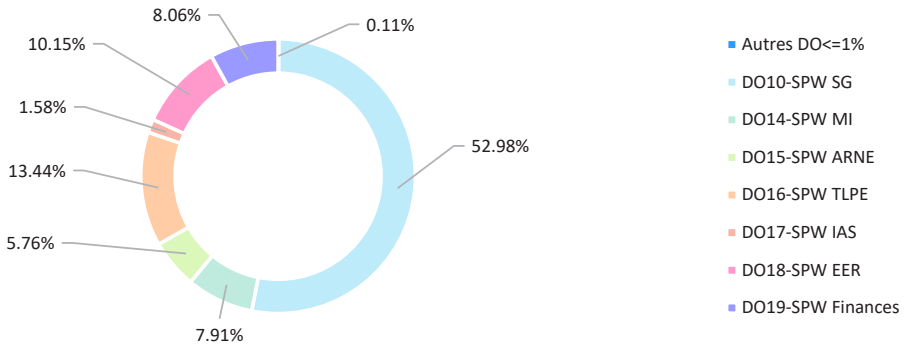
Dettes non commerciales non PCG (rubrique 447)

Au terme de l'exercice, le solde de la rubrique 447 s'élève à 984,5 millions€ (649,8 millions€ en 2024), et reprend :

- Les dettes ouvertes pour un montant de 649,5 millions€[4] ;

[4] Il est à noter qu'au 31/12/2025, il restait des factures en attente de comptabilisation dans le module de la comptabilité fournisseurs.

Dettes par division organique au 31/12/2025
(en %)



- Les dettes envers des bénéficiaires de subventions, y compris les fonds en souffrance antérieurs à 2022 représentant les dettes ouvertes envers des bénéficiaires n'ayant pu être identifiés. Au terme de l'exercice, 26 dossiers étaient ouverts pour un montant de 79.975 € ;
- Les fournisseurs ou bénéficiaires présentant un solde négatif, relatif aux notes de crédit à récupérer, ont été reclassés à l'actif du bilan pour 19,4 millions€ ;
- Les remboursements reçus des avances récupérables (au crédit des sous-rubriques 4141 et 4144) reclassés pour un montant de 83,0 millions€ ;
- Les subventions européennes reçues anticipativement (FRR et REPowerEU) à hauteur de 232,5 millions€ et des avances budgétaires à moins d'un an aux administrations locales (6.340,08 €) reclassées respectivement depuis les sous-rubriques 4037 et 4033.

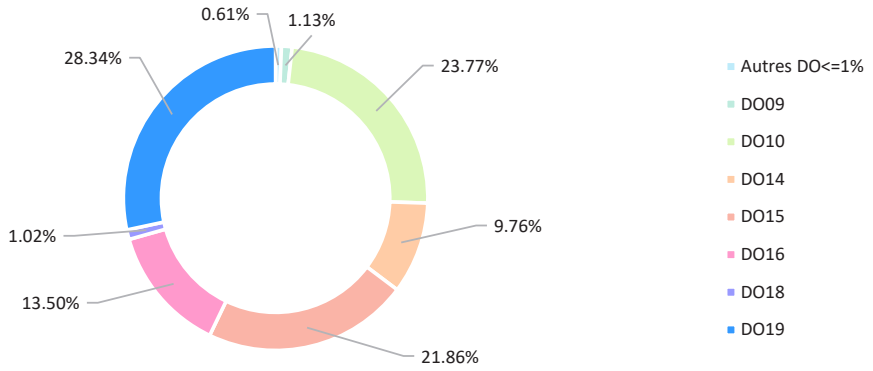
Dettes non commerciales PCG (rubriques 460, 461, 462, 463)

Les dettes de ces rubriques s'élèvent à 194,2 millions€ (295,0 millions€ en 2024) recouvrant les éléments suivants :

- Les dettes non commerciales envers des bénéficiaires publics de subventions : 156,2 millions€ (229,3 millions€ en 2024) de subventions à verser fin 2025 dont l'essentiel est repris ci-dessous :

Entités subventionnées	En millions€
Société wallonne du crédit social	94,9
Service public fédéral Finances	47,5
Autres entités (32)	4,5
Office wallon pour la formation professionnelle	3,6
Institut wallon pour la formation en alternance	2,2
Ministère de la Communauté germanophone	1,8
Wallonie-Bruxelles International	1,5

Dettes par division organique au 31/12/2025
(en%)



- Les dettes envers les Régions bruxelloise et flamande relatives aux amendes du PKM : 2,2 millions€ (1,8 million€ en 2024) ;
- Une dispense de versement de précompte professionnel réclamé par avertissement-extrait de rôle à la suite d'un contrôle fiscal du SPF Finances : 18,5 millions€ (rubrique 463) ;
- Le montant des dettes envers l'administration de la TVA : 17,3 millions€ (16,9 millions€ en 2024). Ce montant se compose d'une part, de 16,8 millions€ relatifs à la déclaration du mois de décembre 2025 et d'autre part, de 0,6 million€ relatifs aux opérations soumises à TVA comptabilisées après la génération de la déclaration de décembre 2025. Ce dernier montant (0,6 million€) sera porté en case de régularisation dans la déclaration de janvier 2026. Un versement complémentaire de 3,0 millions€ a été effectué le 20 janvier au titre d'avance pour couvrir la TVA relative à ces opérations.

4.4.5. Dettes financières (rubrique 445)

Au terme de l'exercice, le solde de la rubrique s'établit à 782,0 millions€ (844,4 millions€ en 2024) et correspond aux billets de trésorerie émis par la Région wallonne, utilisés pour générer des liquidités à court terme (inférieur à un an). Au terme de l'exercice, 11 billets de trésorerie étaient actifs. Aucun nouveau tirage n'a été enregistré en 2025. Le billet de trésorerie lié à la reprise de dette de la SOWAER est réduit chaque mois de décembre de 11,5 millions€.

4.4.6. Cautionnements, consignes et dépôts en numéraire (rubrique 449)

Au terme de l'exercice, le solde de la rubrique 449 s'élève à 6,0 millions€ (9,7 millions€ en 2024) et comprend divers cautionnements à rembourser :

- Les cautions sur les badges des aéroports : 1,0 million€ ;
- Les cautions sur les ventes de bois : 0,7 million€ ;
- D'autres cautions : 7.861,76 €.

Les soldes des comptes d'encours relatifs aux opérations des CAI correspondent aux soldes ouverts dans leur applicatif de gestion de dossiers :

- Provisions constituées pour le compte des services d'administration générale : 0,5 million€ ;
- Provisions constituées pour le compte de tiers : 3,8 millions€.

4.4.7. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes non PCG échéant dans l'année (sous-classe 45)

Au terme de l'exercice, le solde de la sous-classe 45 s'élève à 152,2 millions€ (155,0 millions€ en 2024).

Cette section comprend le reclassement des quotes-parts remboursables en 2026 des autres dettes à long terme reprises dans la sous-classe 18. Les échéances remboursables en 2026 ont été reclassées comme suit :

Dettes de location financement et assimilés (rubrique 452)

- L'annuité de remboursement du leasing financier (Belfius) pour le financement du plan École numérique d'une durée de 50 mois (novembre 2022 à fin décembre 2026). Le dernier remboursement (18,9 millions€) aura lieu en 2026 ;
- Les annuités des baux emphytéotiques relatifs à 7 bâtiments et 3 terrains SNCB/INFRABEL en lien avec les lignes RAVeL (5,8 millions€).

Autres emprunts et dettes (rubrique 457)

- La dette envers l'OTW dans le cadre de la participation de la Région wallonne dans la constitution des capitaux pour les anciens chemins de fer vicinaux : 0,07 million€ ;
- La dette envers le consortium d'assureurs dans la cadre de la participation de la Région wallonne aux inondations de juillet 2021 : 121,1 millions€ ;
- Un montant de 6,4 millions€ correspondant aux sommes non encore versées aux « petits assureurs ».

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (PCG) (sous-classe 47)

Cette section comprend le reclassement des quotes-parts remboursables en 2026 des autres dettes à long terme reprises dans la sous-classe 19 (PCG).

Les échéances remboursables en 2026, représentées par les dettes à court terme envers le CRAC ont été comptabilisées pour un montant de 159,4 millions€ (163,5 millions€ en 2024).

4.5. Emprunts financiers à un an au plus (sous-classes 51 et 57)

4.5.1. Emprunts à plus d'un an échéant dans l'année

Conformément aux règles comptables évoquées dans la section relative aux dettes à long terme, les dettes doivent être ventilées entre leurs quotes-parts à long et à court terme. Les montants repris dans cette section correspondent ainsi aux annuités d'emprunts financiers remboursables en 2026, reclassées du long terme (sous-classe 17) vers le court terme (sous-classe 51), et s'élevant à 802,1 millions€ (1.261,8 millions€ remboursables en 2025).

Emprunts publics (rubrique 512)

En 2026, 9 contrats EMTN arriveront à échéance pour un montant de 635,0 millions€ (1.070,0 millions€ en 2024).

Emprunts privés (rubrique 516)

Au terme de l'exercice, la rubrique 516 s'élève à 167,1 millions€ (191,8 millions€ en 2024) et comprend les remboursements échéant en 2026 relatifs :

- Aux emprunts amortissables annuellement : 35,1 millions€ ;
- Aux échéances finales d'emprunts Schuldschein : 132,0 millions€.

4.5.2. Emprunts bancaires à un an au plus

Le montant de la rubrique 572 s'élève à 1.603,9 millions€ (1.026,8 millions€ en 2024) correspondant au reclassement au passif du compte centralisateur des dépenses qui présentait un solde négatif à la clôture de l'exercice. Cette position de trésorerie s'inscrit dans le cadre de l'utilisation d'une ligne de crédit mise à disposition dans le contrat caissier.

4.6. Comptes de régularisation (sous-classe 49)

Au terme de l'exercice, le solde de la rubrique 491 s'élève à 427,9 millions€ (372,1 millions€ en 2024) et se répartit comme suit :

Les primes d'émission au-dessus du pair

Les primes d'émission au-dessus du pair ont été, conformément à l'article 10 de l'Arrêté du 10 novembre 2009 et à la recommandation de la Cour des comptes, comptabilisées dans les comptes de régularisation du passif.

Au cours de l'exercice, 2 nouvelles primes au-dessus du pair ont été comptabilisées à hauteur de 0,1 million€. Le solde net des primes s'élève à 68,6 millions€.

MUTATION DE L'EXERCICE	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE		104.613.771,23
Acquisitions	140.000,00	
Cession et désaffectation	(1.982.238,30)	
Transferts entre rubriques	-	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	102.771.532,93	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE		29.712.521,88
Actés	6.475.705,37	
Repris	-	
Annulés à la suite de cession et désaffectation	(1.982.238,30)	
Transferts entre rubriques	-	
AMORTISSEMENTS AU TERME DE L'EXERCICE	34.205.988,95	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	68.565.543,98	

Les charges à imputer

Les charges à imputer s'élèvent à 359,3 millions€ et correspondent au prorata des intérêts débiteurs relatifs à la dette financière à payer en 2026 mais rattachés à l'exercice 2025, conformément au principe comptable de rattachement des charges et produits.

Les intérêts débiteurs à imputer sur l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

- Emprunts publics : 286,8 millions€ ;
- Emprunts privés : 62,0 millions€ ;
- Produits financiers dérivés (swap) : 9,6 millions€ ;
- Comptes bancaires (inclus dans le contrat caissier) **:** 0,9 million€.

5. Droits et engagements hors bilan

Au cours de l'exercice 2025, les droits et engagements hors bilan ont fait l'objet d'une révision en profondeur. Cette révision a notamment porté sur :

- Une restructuration complète des comptes généraux utilisés ;
- Un reclassement systématique des droits et engagements « à charge » ou « au profit » ;
- Une redéfinition des règles de ventilation et d'imputation comptable.

Ces adaptations substantielles ont modifié la structure, le contenu et le périmètre des comptes utilisés. Elles visent à améliorer la lisibilité de l'information financière, à en renforcer la cohérence et à permettre une interprétation plus précise des montants communiqués.

Au terme de l'exercice, l'état financier présente distinctement, en valeurs positives, les « droits et engagements au profit » et les « droits et engagements à charge » des services d'administration générale, les comptes techniques d'ajustement faisant l'objet d'une présentation séparée.

Droits et engagements à charge

		Exercice	Exercice précédent
Garanties octroyées		**9.419.727.103**	**2.221.766.873**
Emprunts ou dettes garantis par des sûretés	010	9.419.727.103	2.221.766.873
Subventions à octroyer/à rembourser		-	**12.935.574.470**
Subventions sous condition suspensive	055	-	12.935.574.470
Instruments financiers dérivés		-	**2.517.000.000**
Intérêts à payer	061	-	2.517.000.000
Encours des engagements budgétaires		**5.937.115.422**	**13.724.658.737**
Dépenses de consommation finale SEC1	081	459.517.769	470.747.656
Intérêts et éléments semblables SEC2	082	393.949	793.501
Subventions et transferts secteur privé SEC3	083	764.607.778	816.644.636
Transferts de revenus secteur public SEC4	084	637.443.725	696.162.984
Transferts en capital secteur privé SEC5	085	1.173.336.752	1.117.051.554
Transferts en capital secteur public SEC6	086	1.966.658.774	9.578.893.406
Investissements SEC7	087	672.943.721	708.746.968
Octrois crédits et participations SEC8	088	262.084.239	335.489.316
Amortissement des dettes SEC9	089	128.716	128.716
Autres droits et engagements		**460.326.860**	**331.421.533**
Autres obligations sous condition suspensive	092	460.326.860	-
Autres obligations sous condition suspensive	094	-	331.421.533
	TOTAL	15.817.169.386	31.730.421.613

Contrepostes techniques	010 à 098	-	(16.277.847.144)
Contrepostes techniques	099	(15.817.169.386)	-
	TOTAL avec contrepostes techniques[5]	-	15.452.574.470

[5] Les contrepostes, ou comptes de contrepartie, ne reflètent aucune réalité économique, mais sont essentiels au bon fonctionnement du système comptable. Il s'agit de comptes purement techniques, utilisés afin d'assurer l'équilibre des écritures.

Droits et engagements au profit

		Exercice	Exercice précédent
Instruments financiers dérivés		**2.304.000.000**	**2.517.000.000**
Intérêts à recevoir	060	-	2.517.000.000
Swaps	062	2.304.000.000	-
Autres droits et engagements		**12.184.322.182**	**13.266.996.005**
Autres droits sous condition suspensive	091	12.184.322.182	12.935.574.472
Autres droits sous condition suspensive	093	-	331.421.533
	TOTAL	14.488.322.182	15.783.996.005

Contrepostes techniques	010 à 098	-	(331.421.535)
Contrepostes techniques	099	(14.488.322.182)	-
	TOTAL avec contrepostes techniques[6]	-	15.452.574.470

5.1. Garanties octroyées (sous-classe 01)

Au terme de l'exercice, les garanties personnelles octroyées sur emprunts (rubrique 010) s'élèvent à 9.419,7 millions€ (2.221,8 millions€ en 2024).

Elles sont mentionnées selon le principe du SEC 2010, en distinguant les garanties ponctuelles (individuelles) et les garanties standard (émises dans le cadre d'un programme d'octroi).

Elles sont ensuite classées selon qu'elles sont accordées directement par les services d'administration générale, ou indirectement par des organismes appartenant au périmètre de consolidation de la Région wallonne (UAP en missions déléguées)[7].

5.1.1. Garanties ponctuelles

Au terme de l'exercice, les garanties ponctuelles (sous-rubrique 0101) s'élèvent à 8.032,2 millions€ (1.189,8 millions€ en 2024) et se répartissent comme suit :

Garanties directes sur les emprunts des SPABS

Ces garanties régionales s'élèvent à 795,4 millions€, en vertu de l'AGW du 5/12/2002 octroyant la garantie aux emprunts contractés par les cinq SPABS de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics. Toutefois, l'encours des emprunts actuellement garantis par la Région wallonne et par la Communauté française s'élève à 735,4 millions€[8] (682,9 millions€ en 2024).

[6] Les contrepostes, ou comptes de contrepartie, ne reflètent aucune réalité économique, mais sont essentiels au bon fonctionnement du système comptable. Il s'agit de comptes purement techniques, utilisés afin d'assurer l'équilibre des écritures

[7] L'état des garanties octroyées par les UAP en missions déléguées est effectué sur base des données transmises avant l'approbation de leur compte par leur organe de gestion, procédure qui intervient après la clôture du compte général. Ils sont dès lors susceptibles de ne pas correspondre exactement aux chiffres finalement publiés.

[8] En effet, une avance récupérable à long terme de 60,0 millions€ a été octroyée aux SPABS en 2022 et n'est pas remboursée au 31/12/2025. Ce montant est repris au bilan et ne doit dès lors pas être repris en droits et engagements hors bilan.

Garanties directes sur les emprunts du CRAC

Les garanties personnelles octroyées pour couvrir les emprunts du CRAC s'élèvent à 444,5 millions€ (506,9 millions€ en 2024) et sont ventilées comme suit :

- Programmes de financement alternatif : 57,3 millions€ (64,2 millions€ en 2024) ;
- Anciens prêts d'aide extraordinaire aux provinces et aux communes souscrits par l'intermédiaire du compte CRAC long terme : 64,4 millions€ (98,4 millions€ en 2024) ;
- Mécanisme de prêts pour le plan « Piscine » à taux zéro : 40,3 millions€ (41,8 millions€ en 2024) ;
- Mécanisme de prêts d'aide extraordinaire mis en place depuis 2015, pour lequel l'intervention régionale annuelle est limitée aux intérêts : 37,9 millions€ (42,9 millions€ en 2024) ;
- Mécanisme de prêts d'aide extraordinaire mis en place en 2017 (avenant n°42) dont les remboursements sont intégralement portés à la charge des bénéficiaires : 244,7 millions€ (259,6 millions€ en 2024).

Garanties directes sur emprunts d'autres institutions consolidées

Ces garanties s'élèvent à 6.550,5 millions€.

Bénéficiaires	En millions€
FLW + SWCS + SWL	5.656,1
Sofico	494,8
Sowaer	95,7
OTW	293,9
Circuit Spa-Francorchamps	10,0
	6.550,5

Au 31/12/2024, elles s'élevaient à 6.192,2 millions€ et étaient reprises en rubrique 086. À la suite de la restructuration des droits et engagements au cours de l'exercice 2025, elles ont été transférées et sont dorénavant reprises avec les autres garanties ponctuelles en sous-rubrique 0101.

Garanties directes sur emprunts d'entreprises publiques

Ces garanties s'élèvent à 301,3 millions€.

Bénéficiaires	En millions€
Les Marronniers ASBL	2,0
Groupe CHC	100,7
Grand Hôpital de Charleroi	198,6
	301,3

Au 31/12/2024, elles s'élevaient à 308,0 millions€ et étaient reprises en rubrique 086. À la suite de la restructuration des droits et engagements au cours de l'exercice 2025, elles ont été transférées et sont dorénavant reprises avec les autres garanties ponctuelles en sous-rubrique 0101.

Garanties indirectes sur emprunts d'entreprises privées

WE, agissant en mission déléguée, a octroyé au cours de l'année 2025 un prêt de 0,5 million€ à une entreprise privée.

5.1.2. Garanties standard

Au terme de l'exercice, les garanties standard (sous-rubrique 0102) s'élèvent à 1.387,5 millions€ (1.032,0 millions€ en 2024). À la suite de la restructuration des droits et engagements au cours de l'exercice 2025, elles sont dorénavant mentionnées distinctement des garanties ponctuelles.

Elles sont ventilées comme suit :

Garanties directes aux ménages et aux entreprises privées

Ces garanties s'élèvent à 17,1 millions€ (20,0 millions€ en 2024) et se répartissent comme suit :

- Garanties accordées par le SPW ARNE dans le cadre des aides à l'investissement dans le secteur agricole[9] : 3,3 millions€ ;
- Mise en gage de créances sur l'entreprise Koeckelberg : 13,8 millions€.

Garanties indirectes aux ménages et aux entreprises privées

Ces garanties s'élèvent à 1.370,4 millions€ (1.012,0 millions€ en 2024) et se répartissent comme suit :

- Secteur du logement : 823,8 millions€ ; il s'agit de garanties de bonne fin permettant à des ménages sans fonds personnels suffisants de bénéficier d'un prêt hypothécaire ;
- Secteur économique : 546,6 millions€ ; ces garanties sont octroyées à des entreprises emprunteuses actives dans le secteur économique, dans le but de soutenir leurs projets ou leur développement.

Elles sont prises en charge par des entités faisant partie du périmètre de consolidation de la Région wallonne, dans le cadre de missions qui leur sont déléguées par le Gouvernement wallon ou en vertu de leur objet social.

5.2. Garanties reçues (sous-classe 03)

Au 31/12/2024, WE renseignait dans ses comptes 52,2 millions€ de garanties reçues en missions déléguées pour le compte de la Région wallonne. Il n'en a pas été fait mention dans le compte général 2024[10].

Au terme de l'exercice, aucun montant n'est mentionné, la donnée n'étant pas disponible au moment de l'établissement du compte général.

5.3. Subventions à octroyer / à rembourser (sous-classe 05)

Au terme de l'exercice, le solde des lignes de crédit disponibles (rubrique 055) a été ramené à 0 € (12.935,6 millions€ en 2024). À la suite de la restructuration des droits et engagements au cours de l'exercice, ce solde disponible est dorénavant mentionné exclusivement dans les autres droits sous condition suspensive (rubrique 091).

[9] Ces aides ont été octroyées avant le 01/01/2022, date à laquelle l'OPW est devenu un SACA

[10] Dans son 37e cahier d'observations, la Cour des comptes mentionne : « les garanties reçues par les organismes de type 3 qui agissent en missions déléguées pour le compte de la Région Wallonne (52,2 millions€) ne sont pas reprises ».

5.4. Produits financiers dérivés (sous-classe 06)

Dans le but de limiter les risques de taux d'intérêts sur certains instruments, des produits financiers dérivés sont contractés sous la forme de swaps de taux d'intérêts. Il s'agit d'une opération de couverture sur certains emprunts existants et qui n'ont aucun but spéculatif[11].

Au terme de l'exercice, la valeur nominale des 29 swaps contractés (rubrique 062) s'élève à 2.304,0 millions€.

Parmi ceux-ci figurent 7 contrats contenant une clause de résolution anticipée (ETO) pour une valeur de marché négative s'élevant à -1,6 million€ au 31/12/2025.

Banque	Swap	Période		Montant (en €)	MtM banque (en €)
Belfius	Multicallable swap (break-up clause) - ET2010/04/S1	22-08-10	22-08-55	50.000.000	(1.480.546)
Belfius	Multicallable swap (break-up clause) - ET2010/04/S2	22-08-10	22-08-55	50.000.000	(1.553.254)
BNP Paribas Fortis	Multicallable swap (prorogeable & break-up clause) - ET2011/01/S6	09-05-12	09-05-60	50.000.000	(5.922.022)
BNP Paribas Fortis	Multicallable swap (prorogeable & break-up clause exerçable à partir du 28/06/2039) - ET2011/02/S5	20-12-17	28-06-61	50.000.000	(6.098.627)
ING	Multicallable Swap (break up clause 2027) - ET2007/03/S2	10-10-07	10-10-57	40.000.000	(11.914.562)
Nomura	Structured swap (break-up clause) - EM2016/29/S1	27-10-16	27-10-66	35.000.000	14.030.394
Nomura	Structured swap (break-up clause) - EM2017/02/S1	25-01-17	25-01-47	37.000.000	11.320.575
				312.000.000	**(1.618.041)**

Il est à noter qu'au 31/12/2024, les swaps étaient mentionnés dans les montants au profit (rubrique 060) et les montants à charge (rubrique 061) pour un montant équivalent s'élevant à 2.517,0 millions€.

À la suite de la restructuration des droits et engagements au cours de l'exercice 2025, les swaps sont dorénavant mentionnés exclusivement dans les montants au profit (rubrique 062).

5.5. Risques et charges non provisionnés (sous-classe 07)

Au 31/12/2024, l'OTW reprenait dans les annexes de son rapport financier[12] un « droit sur la Région wallonne » de 38,5 millions€, en lien avec le contrat du tram de Liège[13].

Au terme de l'exercice 2025, l'OTW a confirmé que « *les montants inscrits en droits et engagements hors bilan de l'OTW sur la Région liés au tram de Liège ont bien été éteints en 2025 par la réception des subventions correspondantes durant l'année* ». Aucun montant ne doit donc être mentionné.

[11] Lorsque les swaps sont utilisés à des fins spéculatives, il est d'usage de les valoriser au prix du marché, à comptabiliser dans le bilan.
[12] Page 39, Comptes annuels, annexe C-cap 6.14
[13] Il n'en a pas été fait mention dans le compte général 2024.

5.6. Encours des engagements budgétaires (sous-classe 08)

Au terme de l'exercice, l'encours des engagements budgétaires hors section particulière s'élève à 5.937,1 millions€.

Il est ventilé par code SEC.

1er chiffre SEC	Encours des engagements au 01/01/2025	Encours des engagements au 31/12/2025	Delta (31.12.2025 par rapport au 01.01.2025)
0	-	-	-
1	470.744.363	459.517.769	(11.226.594)
2	793.501	393.949	(399.552)
3	816.505.260	764.607.778	(51.897.482)
4	696.302.360	637.443.725	(58.858.635)
5	1.115.004.054	1.173.336.752	58.332.698
6	3.020.320.071	1.966.658.774	(1.053.661.298)
7	708.641.812	672.943.721	(35.698.091)
8	247.172.865	262.084.239	14.911.374
9	128.716	128.716	0
	7.075.613.001	**5.937.115.422**	**(1.138.497.579)**

Une discontinuité est constatée entre la situation comptable au 31/12/2024 et la réouverture au 01/01/2025. Celle-ci s'explique par des ajustements techniques du système budgétaire, incluant :

- La non-reconduction de certains pré-engagements ;
- Des mouvements automatiques affectant les imputations budgétaires ;
- Une correction post-clôture portant sur une écriture qui n'avait pas été approuvée par l'autorité compétente et toujours présente dans le système au moment de la publication du compte 2024.

Ces éléments ont eu pour effet de modifier les encours repris en ouverture d'exercice 2025, affectant l'exercice 2024 définitivement clôturé.

5.7. Autres droits et engagements hors bilan (sous-classe 09)

5.7.1. Autres droits et engagements au profit (rubriques 091 et 093)

Au terme de l'exercice, les autres droits sous condition suspensive s'élèvent à 12.184,3 millions€ (13.267,0 millions€ en 2024), et se répartissent comme suit :

Solde disponible sur les ouvertures de crédit moyen et long terme

Les ouvertures de crédits bancaires disponibles pour les programmes MTN, EMTN ou ECP s'élèvent à 35.750,0 millions€, pour lesquelles 25.036,0 millions€ ont été utilisés.

Le solde disponible sur ces ouvertures de crédits s'élève à 10.714,0 millions€.

Solde disponible sur l'ouverture de crédit court terme

Le contrat caissier en cours auprès de Belfius précise en son article 1 : *« Belfius Banque met à disposition de la Région wallonne pour financer ses besoins de trésorerie : une facilité de caisse sous*

forme d'un débit autorisé en compte de paiement et d'une prise ferme. La facilité de caisse sera spécifiquement mise à disposition de l'ensemble des comptes de la Région wallonne, soit l'Etat Global 01. »

Selon les termes du contrat caissier, l'ouverture de crédit mise à disposition s'élève à 2.054,0 millions€, comprenant la facilité de caisse de 1.554,0 millions€ et la prise ferme de 500,0 millions€. Le montant utilisé à prendre en compte se calcule sur l'ensemble des comptes bancaires court terme circularisés par Belfius[14], et s'élève à -1.009,5 millions€.

Dès lors, le solde disponible sur l'ouverture de crédit court terme s'élève à 1.044,5 millions€.

Fonds européens à percevoir

L'encours des engagements budgétaires afférent à la section particulière, pour lesquels une intervention de l'UE est prévue, s'élève à 425,8 millions€, et se répartit comme suit :

- À rétrocéder à des tiers bénéficiaires : 357,9 millions€ ;
- À affecter au financement direct des dépenses et actions des services d'administration générale : 67,9 millions€.

Options de rachat sur concessions octroyées

Les barrages de Butgenbach et de Robertville ont été construits et sont exploités sur base d'une concession octroyée à Engie « concession de la Warche ». La convention, initialement conclue en 1925 et se terminant, selon le dernier avenant, en 2053, contient une clause de rachat anticipatif.

Le droit contractuel issu de cette clause est mentionné à hauteur de 2 €[15], soit une ligne de traçabilité à 1 € symbolique pour chaque barrage.

Options d'achat sur baux emphytéotiques

Les droits contractuels issus de baux emphytéotiques avec option d'achat sont mentionnés à hauteur de 7 €[16], répartis comme suit :

- 6 baux avec option d'achat fixée à 1 € : 6 € ;
- 1 bail avec option d'achat dont la valeur ne sera déterminable qu'au terme de la convention : une ligne de traçabilité du droit, mentionnée à 1 € symbolique.

5.7.2. Autres droits et obligations à charge (rubriques 092 et 094)

Au terme de l'exercice, les autres obligations sous condition suspensive s'élèvent à 460,3 millions€ (331,4 millions€ en 2024), et se répartissent comme suit :

Encours d'engagements budgétaires afférant à la section particulière

L'encours d'engagements budgétaires afférant à la section particulière à rétrocéder aux tiers bénéficiaires s'élève à 357,9 millions€.

[14] Total des rubriques 552 et 572, hors comptes techniques
[15] Situation inchangée par rapport au 31/12/2024
[16] Situation inchangée par rapport au 31/12/2024, mais la mention des options d'achat était inscrite en rubrique 087.

Capital non appelé sur participations

L'encours de capital non appelé sur les participations financières s'élève à 47,9 millions€ et se répartit comme suit :

- Participations indirectes : 38,1 millions€[17] ;
- Participations directes : 9,8 millions€ (mentionné pour la première fois en 2025).

Promesses fermes de subventions

Les promesses fermes de subventions s'élèvent à 54,5 millions€[18].

Ces engagements pluriannuels sont gérés par le SPW ARNE conformément à l'AGW du 15/09/2016, dans le cadre du financement des installations de gestion des déchets relevant des communes et des associations de communes (BEP, InBW, Ipalle, Idelux, HYGEA, Intradel, TIBI). Ils correspondent aux 50 projets subsidiés en cours pour la période 2026-2046, détaillés en annexe 9.5.

Contribution plastique

Au 31/12/2024, le compte général de l'État fédéral[19] renseignait une créance sur les régions de 586,2 millions€. Il n'en a pas été fait mention dans le compte général 2024[20].

Au 31/12/2025, ce montant est porté à 686,9 millions€. En effet, le Gouvernement fédéral considère que les montants qu'il a versé à l'Union européenne pour les périodes 2021-2025 dans le cadre du plan de relance Next Generation EU pour la contribution plastique incombent aux régions, et qu'il agit uniquement comme « préfinanceur ». Cependant, sans accord formel entre l'entité fédérale et les entités fédérées, sa créance reste incertaine et ne peut être ventilée par la Région. Dès qu'il y aura un accord de cofinancement, le montant établi ne pouvant être repris en dette sera mentionné dans les droits et engagements hors bilan.

Concessions octroyées

La convention de « concession de la Warche » conclue en 1925 a permis la construction des 2 sites des barrages de Butgenbach et de Robertville. Ils restent exploitables, selon le dernier avenant de la convention, jusqu'en 2053. Au cours de l'exercice, la valeur de ces biens a été comptabilisée à l'actif du bilan.

Une écriture de traçabilité du droit d'usage concédé, à hauteur de 1 € chacune, reste mentionnée dans les droits et engagements à charge, soit pour un total de 2 €[21].

[17] 88,3 millions€ au 31/12/2024, repris en rubrique 088
[18] 60,5 millions€ au 31/12/2024, repris en rubrique 086
[19] 182e cahier d'observation de la Cour des comptes pour le fédéral, partie I
[20] Dans son 37e cahier d'observations, la Cour des comptes mentionne : « les problématiques en suspens au sein du comité de concertation avec le Gouvernement fédéral, ainsi que les droits et obligations potentiels qui y sont liés ne sont pas enregistrés ».
[21] Situation inchangée par rapport au 31/12/2024, mais la mention des concessions octroyées était reprise en rubrique 087

6. Compte d'exécution budgétaire

6.1. Synthèse des dépenses et des recettes

6.1.1. Synthèse des dépenses

	Crédit Engagement	Montant Engagé	% Exécuté Eng.	Crédit Liquidation	Montant Liquidé	% Exécuté Liq.
Type de fonds	EUR	EUR	%	EUR	EUR	%
Crédits classiques	20.841.495.000,00	20.221.582.372,72	97,03	21.671.617.000,00	20.844.704.674,85	96,18
F000/TIER		0,00	0,00		0,00	0,00
Fonds budgétaires	453.866.000,00	393.178.362,11	86,63	411.929.000,00	347.665.568,48	84,40
Section particulière		240.077.714,24	1,13		119.210.097,05	0,54
Résultat global	**21.295.361.000,00**	**20.854.838.449,07**	**97,93**	**22.083.546.000,00**	**21.311.580.340,38**	**96,50**

Les tableaux détaillés des dépenses sont disponibles dans le fascicule II.

Hors section particulière, les crédits d'engagement inscrits au budget ajusté de l'année 2025 s'élèvent à 21.295,4 millions€ tandis que les crédits de liquidation atteignent 22.083,5 millions€, y compris :

- Les crédits d'engagement et de liquidation relatifs aux compétences transférées qui s'élèvent respectivement à 5.972,8 millions€ et 5.983,1 millions€ (détail en point 6.4.1) ;
- Les crédits d'engagement et de liquidation relatifs à la dotation à la Communauté germanophone qui s'élèvent tous deux à 43,9 millions€ (détail en point 6.4.2) ;
- Les crédits d'engagement et de liquidation relatifs aux opérations liées à la dette (code 9) qui s'élèvent tous deux à 1.425,1 millions€.

Hors section particulière, les montants imputés en 2025 à la charge des crédits d'engagement et de liquidation s'élèvent à 20.614,8 millions€ et 21.192,4 millions€ y compris :

- Les montants imputés à la charge des crédits d'engagement et de liquidation relatifs aux compétences transférées qui s'élèvent respectivement à 5.972,8 millions€ et 5.984,4 millions€ (détail en point 6.4.1) ;
- Les montants imputés à la charge des crédits d'engagement et de liquidation relatifs à la dotation à la Communauté germanophone qui s'élèvent tous deux à 38,7 millions€ (détail en point 6.4.2) ;
- Les montants imputés à la charge des crédits d'engagement et de liquidation relatifs aux opérations liées à la dette (code 9) qui s'élèvent tous deux à 1.416,9 millions€.

Les montants imputés en engagement et liquidation pour la section particulière s'élèvent respectivement à 240,1 millions€ et 119,2 millions€ (détail en points 6.3.1 et 6.3.2).

Dépenses (liquidations) suivant la classification économique

(hors amortissements d'emprunts et section particulière)

Code Economique SUB 1		Montant Liquidé
		EUR
1	Dépenses et recettes courantes pour biens et services	1.365.328.383,47
2	Intérêts et revenus de la propriété	585.347.176,32
3	Transferts de revenus à destination et en provenance d'autres secteurs	707.209.839,87
4	Transferts de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques	14.118.757.523,39
5	Transferts en capital à destination et en provenance d'autres	388.555.695,41
6	Transferts en capital à l'intérieur du secteur des administrations	1.803.354.678,05
7	Investissements et désinvestissements	338.724.223,60
8	Octrois et remboursements de crédits ; participations et liquidations de participations ; autres produits financiers	468.197.959,17
Résultat global		**19.775.475.479,28**

6.1.2. Synthèse des recettes

	Budget Recettes (sans sect. part.)	Montant Droit Constaté	Montant Imputé Total
Type de fonds	EUR	EUR	EUR
Crédits classiques	21.364.969.000,00	20.696.626.439,84	19.068.490.270,67
Fonds budgétaires	533.627.000,00	339.972.768,74	279.273.774,64
Section particulière		113.711.050,44	75.237.375,05
Résultat global	**21.898.596.000,00**	**21.150.310.259,02**	**19.423.001.420,36**

Les tableaux détaillés des recettes sont disponibles dans le fascicule II.

En 2025, les droits constatés relatifs aux recettes budgétaires s'élèvent à 21.150,3 millions€ dont :

Recettes fiscales :

- 2.077,0 millions€ relatifs aux impôts régionaux perçus par le Fédéral ;
- 902,3 millions€ relatifs aux impôts régionaux perçus par la Région ;
- 20,5 millions€ de taxes régionales ;
- 146,0 millions€ de taxes régionales affectées ;
- 3.568,2 millions€ relatifs aux recettes d'additionnels - dépenses fiscales ;

Recettes transférées :

- 3.319,1 millions€ relatifs aux moyens liés aux compétences transférées ;
- 4.695,9 millions€ relatifs aux moyens perçus de la Communauté française (accords de la Sainte-Émilie) ;
- 56,9 millions€ de recettes budgétaires imputées au titre d'amendes routières ;
- 449,5 millions€ de moyens transférés par la Communauté française ;

Recettes non fiscales :

- 1.140,8 millions€ de recettes diverses ;
- 193,9 millions€ d'autres recettes affectées ;

Autres recettes :

- 380,0 millions€ de recettes FRR;
- 3,5 millions€ de recettes UE ;
- 4.083,0 millions€ de recettes d'emprunts ;
- 113,7 millions€ pour la section particulière (Fonds européens).

En 2025, les recettes perçues et imputées s'élèvent à 19.423,0 millions€ dont :

Recettes fiscales :

- 2.077,0 millions€ relatifs aux impôts régionaux perçus par le Fédéral ;
- 82,6 millions€ relatifs aux impôts régionaux perçus par la Région ;
- 0,0 millions€ de taxes régionales ;
- 103,6 millions€ de taxes régionales affectées ;
- 3.568,2 millions€ relatifs aux recettes d'additionnels - dépenses fiscales ;

Recettes transférées :

- 2.840,7 millions€ relatifs aux moyens liés aux compétences transférées ;
- 4.527,8 millions€ relatifs aux moyens perçus de la Communauté française (accords de la Sainte-Émilie) ;
- 56,9 millions€ de recettes budgétaires imputées au titre d'amendes routières ;
- 446,0 millions€ de moyens transférés par la Communauté française ;

Recettes non fiscales :

- 1.005,1 millions€ de recettes diverses ;
- 175,7 millions€ d'autres recettes affectées ;

Autres recettes :

- 380,0 millions€ de recettes FRR;
- 1,2 millions€ de recettes UE ;
- 4.083,0 millions€ de recettes d'emprunts ;
- 75,2 millions€ pour la section particulière (Fonds européens).

6.2. Fonds budgétaires

- Ainsi qu'exposé au point 4.2 du compte général 2024, les dysfonctionnements techniques inhérents au système SAP ont entraîné la réalisation de changements d'imputation. Ces ajustements ont, de ce fait, impacté les soldes initiaux 2025 des fonds budgétaires ;
- L'ajout de colonnes retraçant l'état des données pré- et post-ajustement optimise la traçabilité et la lisibilité des transformations appliquées au sein des requêtes portant sur les fonds budgétaires.

6.2.1. Fonds budgétaires – engagements

		Solde initial ENG sans Changement Imputation EJ - 2025	Solde initial ENG - 2025	Fonds - Recettes Réelles ENG - 2025	Fonds - Transfert ENG - 2025	Corrections budgétaires ENG - 2025	Maximum à engager sans changement Imputation EJ	Maximum à engager	Montant Engagé - 2025	Montant diminutions - 2025	Solde ENG sans Changement Imputation EJ date du jour	Solde ENG 31.12.2025
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
2001	FB en matière de Loterie	9 940 676.37	9 940 676.37	4 651 980.54	0.00	(11 667 608.87)	2 925 048.04	2 925 048.04	2 925 048.04	0.00	0.00	0.00
2003	FB de la Sécurité routière	17 145 060.18	17 145 180.18	2 647 571.80	211 784 106.77	0.00	19 792 751.98	231 576 858.75	2 716 357.15	0.00	17 076 394.83	228 860 501.60
2004	FB du trafic fluvial	11 766 633.97	11 766 633.97	2 616 251.42	(14 107 329.36)	0.00	14 382 885.39	275 556.03	1 011 041.00	735 484.97	14 107 329.36	0.00
2005	FB du trafic routier	72 186 519.47	72 187 666.79	12 880 691.81	(78 750 660.79)	0.00	85 068 358.60	6 317 697.81	6 816 834.68	500 284.19	78 751 808.11	1 147.32
2006	FB des infractions routières régionales	84 065 832.90	84 065 832.90	36 430 048.01	(96 721 654.88)	0.00	120 495 880.91	23 774 226.03	23 775 226.10	1 000.07	96 721 654.88	0.00
2007	FB des études techniques	20 486 906.45	20 486 906.45	3 317 302.53	(22 204 461.74)	0.00	23 804 208.98	1 599 747.24	1 725 380.20	125 632.96	22 204 461.74	0.00
2008	FB Promo & dévelop activité hippique	200 000.00	0.00				0.00	0.00			0.00	0.00
2009	FB KliT des produits animaux et végétaux	2 179 003.71	2 179 003.71	859 823.91	0.00	0.00	3 038 827.62	3 038 827.62	553 433.94	77 015.64	2 562 409.32	2 562 409.32
2011	FB du bien-être animal	1 023 934.05	886 189.96	0.00	0.00	(886 189.96)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2012	FB gest piscicole & halieutique en Wal	2 643 758.15	2 643 758.15	1 752 410.34	0.00	0.00	4 396 168.49	4 396 168.49	1 595 207.25	14 681.36	2 815 642.60	2 815 642.60
2013	FB de protection de la biodiversité	181 033.77	181 033.77	33 202.85	0.00	0.00	214 236.62	214 236.62			214 236.62	214 236.62
2014	FB Gest des forêts Gruerie d'Arlon	4 241 693.71	4 241 693.71	315 443.76	0.00	0.00	4 557 137.47	4 557 137.47	526 536.86	0.00	4 030 600.61	4 030 600.61
2015	FB Gestion de la forêt d'Herbeumont	1 654 497.80	1 654 497.80	72 876.64	0.00	0.00	1 727 374.44	1 727 374.44	25 190.70	14 264.88	1 716 448.62	1 716 448.62
2016	FB Gest de la forêt de St-Michel-Freyr	1 030 141.66	1 030 141.66	430 950.61	0.00	0.00	1 461 092.27	1 461 092.27	189 075.00	0.00	1 272 017.27	1 272 017.27
2017	FB Politique foncière agricole	3 815 161.90	3 815 161.90	998 844.53	0.00	0.00	4 814 006.43	4 814 006.43	163 577.11	7 977.81	4 658 407.13	4 658 407.13
2018	FB wal Kyoto - KliT air & changt climat	194 416 786.11	194 416 786.11	24 600.00	0.00	0.00	194 441 386.11	194 441 386.11	175 050 000.00	0.00	19 391 386.11	19 391 386.11
2019	FB pour la protection de l'environnement	447 165 070.77	447 165 070.77	69 659 219.09	0.00	0.00	516 824 289.86	516 824 289.86	116 872 698.20	1 057 235.03	401 008 826.69	401 008 826.69
2020	FB Solidarité internationnal pour l'eau	620 866.03	620 866.03	0.00	0.00	(620 866.03)	0.00	0.00			0.00	0.00
2021	FB pour la gestion des déchets	200 376 969.14	200 376 969.14	42 756 458.80	0.00	0.00	243 133 427.94	243 133 427.94	22 965 530.27	492 208.84	220 660 106.51	220 660 106.51
2022	FB Sitréamén & sitréhabil PysaR & envirl	18 180 069.14	18 180 069.14	0.00	0.00	(18 180 069.14)	0.00	0.00			0.00	0.00
2023	FB d'aménagement opérationnel	3 608 663.04	3 608 663.04	0.00	0.00	(3 608 663.04)	0.00	0.00			0.00	0.00
2024	FB régional pour le relogement	671 595.85	671 595.85	92 482.11	0.00	(764 077.96)	0.00	0.00			0.00	0.00
2025	FB Energie	57 711 231.60	57 711 231.60	18 734 052.26	0.00	0.00	76 445 283.86	76 445 283.86	6 745 094.40	2 341 318.28	72 041 507.74	72 041 507.74
2026	FB Financemt dispositif Ecopack Rénopack	41 283 372.11	41 283 372.11	62 952 968.19	0.00	0.00	104 236 340.30	104 236 340.30	19 000 000.00	0.00	85 236 340.30	85 236 340.30

		Solde initial ENG sans Changement Imputation EJ - 2025	Solde initial ENG - 2025	Fonds - Recettes Réelles ENG - 2025	Fonds - Transfert ENG - 2025	Corrections budgétaires ENG - 2025	Maximum à engager sans changement Imputation EJ	Maximum à engager	Montant Engagé - 2025	Montant diminutions - 2025	Solde ENG sans Changement Imputation EJ date du jour	Solde ENG 31.12.2025
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
2027	FB Rénov indust - 1ère, 2ème & 3ème mis	101 953.33	101 953.33	0.00	0.00	(101 953.33)	0.00	0.00			0.00	0.00
2029	FB Soutien Recherche, Développmt, Innov	134 008 026.13	134 008 026.13	18 046 595.14	0.00	0.00	152 054 621.27	152 054 621.27	10 522 131.21	0.00	141 532 490.06	141 532 490.06
	Résultat global	**1 330 705 457.34**	**1 330 368 980.57**	**279 273 774.34**	**0.00**	**(35 829 428.33)**	**1 573 813 326.58**	**1 573 813 326.58**	**393 178 362.11**	**5 367 104.03**	**1 186 002 068.50**	**1 186 002 068.50**

6.2.2. Fonds budgétaires – liquidations

		Solde initial LIQ sans changement EJ - 2025	Solde initial LIQ - 2025	Fonds - Recettes Réelles LIQ - 2025	Fonds - Transfert LIQ - 2025	Corrections budgétaires LIQ - 2025	Maximum à liquider sans changement Imputation EJ	Maximum à liquider	Montant Liquidé - 2025	Solde LIQ sans changement Imputation EJ date du jour	Solde LIQ 31.12.2025
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
2001	FB en matière de Loterie	10 293 191.60	10 293 191.60	4 651 980.54	0.00	(11 776 894.10)	3 168 278.04	3 168 278.04	3 168 278.04	0.00	0.00
2003	FB de la Sécurité routière	21 188 109.11	21 188 109.11	2 647 571.80	211 784 106.77	0.00	23 835 680.91	235 619 787.68	2 704 339.41	21 131 341.50	232 915 448.27
2004	FB du trafic fluvial	13 120 745.21	13 120 745.21	2 616 251.42	(14 107 329.36)	0.00	15 736 996.63	1 629 667.27	582 903.04	15 154 093.59	1 046 764.23
2005	FB du trafic routier	83 688 009.67	83 688 009.67	12 880 691.81	(78 750 660.79)	0.00	96 568 701.48	17 818 040.69	6 135 927.14	90 432 774.34	11 682 113.55
2006	FB des infractions routières régionales	106 999 462.25	106 999 462.25	36 430 048.01	(96 721 654.88)	0.00	143 429 510.26	46 707 855.38	16 837 756.96	126 591 753.30	29 870 098.42
2007	FB des études techniques	21 844 448.89	21 844 448.89	3 317 302.53	(22 204 461.74)	0.00	25 161 751.42	2 957 289.68	794 581.73	24 367 169.69	2 162 707.95
2008	FB Promo & dévelop activité hippique	200 000.00	0.00				0.00	0.00		0.00	0.00
2009	FB KliT des produits animaux et végétaux	2 566 878.93	2 566 878.93	859 823.91	0.00	0.00	3 426 702.84	3 426 702.84	410 957.10	3 015 745.74	3 015 745.74
2011	FB du bien-être animal	1 154 320.76	886 189.96	0.00	0.00	(886 189.96)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2012	FB gest piscicole & halieutique en Wal	3 320 614.97	3 320 614.97	1 752 410.34	0.00	0.00	5 073 025.31	5 073 025.31	1 281 686.72	3 791 338.59	3 791 338.59
2013	FB de protection de la biodiversité	181 033.77	181 033.77	33 202.85	0.00	0.00	214 236.62	214 236.62		214 236.62	214 236.62
2014	FB Gest des forêts Gruerie d'Arlon	4 648 514.84	4 648 514.84	315 443.76	0.00	0.00	4 963 958.60	4 963 958.60	375 413.97	4 588 544.63	4 588 544.63
2015	FB Gestion de la forêt d'Herbeumont	1 719 041.19	1 719 041.19	72 876.64	0.00	0.00	1 791 917.83	1 791 917.83	29 943.48	1 761 974.35	1 761 974.35
2016	FB Gest de la forêt de St-Michel-Freyr	1 071 133.66	1 071 133.66	430 950.61	0.00	0.00	1 502 084.27	1 502 084.27	185 722.70	1 316 361.57	1 316 361.57
2017	FB Politique foncière agricole	5 269 422.49	5 269 422.49	998 844.53	0.00	0.00	6 268 267.02	6 268 267.02	147 962.70	6 120 304.32	6 120 304.32
2018	FB wal Kyoto - KliT air & changt climat	249 724 005.65	249 724 005.65	24 600.00	0.00	0.00	249 748 605.65	249 748 605.65	175 050 000.00	74 698 605.65	74 698 605.65

		Solde initial LIQ sans changement EJ - 2025	Solde initial LIQ - 2025	Fonds - Recettes Réelles LIQ - 2025	Fonds - Transfert LIQ - 2025	Corrections budgétaires LIQ - 2025	Maximum à liquider sans changement Imputation EJ	Maximum à liquider	Montant Liquidé - 2025	Solde LIQ sans changement Imputation EJ date du jour	Solde LIQ 31.12.2025
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
2019	FB pour la protection de l'environnement	506 807 193.86	506 807 193.86	69 659 219.09	0.00	0.00	576 466 412.95	576 466 412.95	79 041 947.79	497 424 465.16	497 424 465.16
2020	FB Solidarité internationnal pour l'eau	620 866.03	620 866.03	0.00	0.00	(620 866.03)	0.00	0.00		0.00	0.00
2021	FB pour la gestion des déchets	214 495 494.75	214 495 494.75	42 756 458.80	0.00	0.00	257 251 953.55	257 251 953.55	23 989 271.06	233 262 682.49	233 262 682.49
2022	FB Sitréamén & sitréhabil PysaR & envirl	18 180 069.14	18 180 069.14	0.00	0.00	(18 180 069.14)	0.00	0.00		0.00	0.00
2023	FB d'aménagement opérationnel	3 608 663.04	3 608 663.04	0.00	0.00	(3 608 663.04)	0.00	0.00		0.00	0.00
2024	FB régional pour le relogement	671 595.85	671 595.85	92 482.11	0.00	(764 077.96)	0.00	0.00		0.00	0.00
2025	FB Energie	78 156 639.08	78 156 639.08	18 734 052.26	0.00	0.00	96 890 691.34	96 890 691.34	7 999 912.76	88 890 778.58	88 890 778.58
2026	FB Financemt dispositif Ecopack Rénopack	41 283 372.11	41 283 372.11	62 952 968.19	0.00	0.00	104 236 340.30	104 236 340.30	19 000 000.00	85 236 340.30	85 236 340.30
2027	FB Rénov indust - 1ère, 2ème & 3ème mis	101 953.33	101 953.33	0.00	0.00	(101 953.33)	0.00	0.00		0.00	0.00
2029	FB Soutien Recherche, Développmt, Innov	167 775 945.72	167 775 945.72	18 046 595.14	0.00	0.00	185 822 540.86	185 822 540.86	9 928 963.88	175 893 576.98	175 893 576.98
Résultat global		**1 558 690 725.90**	**1 558 222 595.10**	**279 273 774.34**	**0.00**	**(35 938 713.56)**	**1 801 557 655.88**	**1 801 557 655.88**	**347 665 568.48**	**1 453 892 087.40**	**1 453 892 087.40**

6.3. Section particulière

6.3.1. Section particulière – engagements

		Solde Engagement au 01/01/2025	Montant Imputé 2025	Recettes totales Engagement	Montant Engagé 2025	Montant Diminution 2025	Solde disponible Engagement
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/3001	Fd pr pg partic financés par FEDER 14 20	(63 317 498.07)	457 657.92	(62 859 840.15)	375 313.06	21 959 099.92	(41 276 053.29)
F000/3002	Fd pr pg partic financés par FSE 14 20	(6 807 020.78)	0.00	(6 807 020.78)	0.00	4 149 390.28	(2 657 630.50)
F000/3003	Fd pr pg particuliers financés par IFOP	51 744.51	(51 744.51)	0.00	0.00		0.00
F000/3004	Fd pr pg partic financés par LIFE 14 20	(1 016 261.60)	368 467.56	(647 794.04)	0.00	3.57	(647 790.47)
F000/3005	Fd pr pg particuliers financés par RTE-T	(77 770 871.79)	25 287 256.33	(52 483 615.46)	4 712 363.75	317 750.66	(56 878 228.55)
F000/3007	Fd pr pg réserve d'ajustement du Brexit	(3 760 000.00)	359 414.76	(3 400 585.24)	0.00	0.00	(3 400 585.24)
F000/3008	Fd pr pg partic financés par FEDER 21 27	(177 223 820.94)	48 174 645.99	(129 049 174.95)	232 682 919.23	28 212.60	(361 703 881.58)

		Solde Engagement au 01/01/2025	Montant Imputé 2025	Recettes totales Engagement	Montant Engagé 2025	Montant Diminution 2025	Solde disponible Engagement
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/3009	Fd pr pg partic financés par FSE 21 27		0.00	0.00	0.00		0.00
F000/3010	Fd pr pg partic financés par LIFE 21 27	2 733 523.21	0.00	2 733 523.21	1 077 113.70	0.00	1 656 409.51
F000/3011	Fd pr pg partic financ FEADER 21 27	(2 113 840.87)	0.00	(2 113 840.87)	1 174 729.50	34 024.81	(3 254 545.56)
F000/3012	Fd prog FEAGA 21 27	0.00	641 677.00	641 677.00	0.00		641 677.00
F000/3013	Fd prog FEAMPA 21 27				55 275.00	0.00	(55 275.00)
Résultat global		**(329 224 046.33)**	**75 237 375.05**	**(253 986 671.28)**	**240 077 714.24**	**26 488 481.84**	**(467 575 903.68)**

6.3.2. Section particulière – liquidations

		Solde Liquidation au 01/01/2025	Montant Imputé 2025	Recettes totales Liquidation	Montant Liquidé 2025	Solde disponible Liquidation
Fonds		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/3001	Fd pr pg partic financés par FEDER 14 20	21 869 897.51	457 657.92	22 327 555.43	8 096 888.07	14 230 667.36
F000/3002	Fd pr pg partic financés par FSE 14 20	(2 657 630.50)	0.00	(2 657 630.50)	0.00	(2 657 630.50)
F000/3003	Fd pr pg particuliers financés par IFOP	51 744.51	(51 744.51)	0.00	0.00	0.00
F000/3004	Fd pr pg partic financés par LIFE 14 20	172 436.46	368 467.56	540 904.02	137 026.04	403 877.98
F000/3005	Fd pr pg particuliers financés par RTE-T	12 683 021.51	25 287 256.33	37 970 277.84	32 132 970.81	5 837 307.03
F000/3007	Fd pr pg réserve d'ajustement du Brexit	1 880 000.00	359 414.76	2 239 414.76	0.00	2 239 414.76
F000/3008	Fd pr pg partic financés par FEDER 21 27	(33 418 930.97)	48 174 645.99	14 755 715.02	77 285 447.16	(62 529 732.14)
F000/3009	Fd pr pg partic financés par FSE 21 27		0.00	0.00	0.00	0.00
F000/3010	Fd pr pg partic financés par LIFE 21 27	2 734 453.21	0.00	2 734 453.21	1 077 113.40	1 657 339.81
F000/3011	Fd pr pg partic financ FEADER 21 27	(1 117 504.64)	0.00	(1 117 504.64)	480 651.57	(1 598 156.21)
F000/3012	Fd prog FEAGA 21 27	0.00	641 677.00	641 677.00	0.00	641 677.00
Résultat global		**2 197 487.09**	**75 237 375.05**	**77 434 862.14**	**119 210 097.05**	**(41 775 234.91)**

6.4. Compétences transférées et blocages de crédits

6.4.1. Compétences transférées

					Crédit Engagement	Montant Engagé	Crédit Liquidation	Montant Liquidé
Centre financier	**Domaine fonctionnel**	**Catégorie de dépense**	**Compte budgétaire**	**AB WBFIN**	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/10000018	102.010	16	F000/84140000	Subvention pour l'Allocation Activation	80 855 000.00	82 287 500.00	80 855 000.00	82 287 500.00
F000/10000018	102.011	16	F000/84140000	Subvention pour Primes et Compléments	531 000.00	531 000.00	531 000.00	531 000.00
F000/10000018	102.012	16	F000/84140000	Subvention pour le Congé Education payé	36 560 000.00	36 560 000.00	36 560 000.00	36 560 000.00
F000/10000018	102.013	16	F000/84140000	Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	12 959 000.00	12 959 000.00	12 959 000.00	12 959 000.00
F000/10000018	102.014	16	F000/84140000	Subvention pour Outplacement	99 000.00	99 000.00	99 000.00	99 000.00
F000/10000018	102.015	16	F000/84140000	Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	963 000.00	963 000.00	963 000.00	963 000.00
F000/10000018	102.016	16	F000/84140000	Subvention pour Dispenses pour formation et études	410 000.00	410 000.00	410 000.00	410 000.00
F000/10000018	102.017	16	F000/84140000	Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	9 323 000.00	9 323 000.00	9 323 000.00	9 323 000.00
F000/10000018	104.005	16	F000/83132000	Subventions pour les actions pilotes et la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et la promotion des nouveaux modèles économiques, collaboratifs, coopératifs et créatifs (entreprises privées)	2 047 000.00	2 012 443.00	1 555 000.00	1 550 637.62
F000/10000018	104.006	16	F000/83132000	Subvention IDESS (SFS)	4 402 000.00	4 402 000.00	4 402 000.00	4 399 890.32
F000/10000018	104.014	16	F000/83200000	Soutien aux projets de micro-crédits en ce compris les micro-crédits coopératifs et leur accompagnement	125 000.00	125 000.00	76 000.00	75 000.00
F000/10000018	104.016	16	F000/83300000	Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et créatifs – ASBL au service des ménages	944 000.00	943 375.00	908 000.00	869 449.50
F000/10000018	104.025	16	F000/84352000	Subventions IDESS (CPAS)	2 665 000.00	2 665 000.00	2 665 000.00	2 663 179.03
F000/10000018	104.030	16	F000/83300000	Subventions IDESS (asbl)	834 000.00	834 000.00	834 000.00	833 550.31
F000/10000018	104.031	16	F000/83300000	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - Programmation 2021 - 2027 - Asbl		0.00	413 000.00	359 152.18
F000/10000018	104.032	16	F000/84359000	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - Associations de CPAS	127 000.00	126 284.36	54 000.00	54 000.00

					Crédit Engagement	Montant Engagé	Crédit Liquidation	Montant Liquidé
Centre financier	**Domaine fonctionnel**	**Catégorie de dépense**	**Compte budgétaire**	**AB WBFIN**	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/10000018	104.033	16	F000/84340000	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - Asbl liées aux pouvoirs locaux	38 000.00	20 000.00	33 000.00	33 000.00
F000/10000018	104.034	16	F000/84352000	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - CPAS		0.00	5 000.00	5 000.00
F000/10000018	104.035	16	F000/84359000	Subventions IDESS (association de CPAS)	252 000.00	252 000.00	252 000.00	250 586.49
F000/10000018	105.001	16	F000/84140000	Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	25 606 000.00	25 606 000.00	25 606 000.00	25 606 000.00
F000/10000018	106.001	16	F000/84140000	Subvention pour les Titres Services	569 882 000.00	569 882 000.00	569 882 000.00	569 882 000.00
F000/10000018	106.002	16	F000/84140000	Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2 705 000.00	2 705 000.00	2 705 000.00	2 705 000.00
F000/10000018	107.001	16	F000/84140000	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	143 176 000.00	149 941 293.93	143 176 000.00	149 941 293.93
F000/10000018	108.010	16	F000/84540000	Interruption de carrière (Région)	3 104 000.00	3 104 000.00	3 104 000.00	3 104 000.00
F000/10000018	108.013	16	F000/84322000	Interruption de carrière - Communes	23 142 000.00	22 074 000.00	23 142 000.00	22 074 000.00
F000/10000018	108.014	16	F000/84312000	Interruption de carrière - Provinces	275 000.00	275 000.00	275 000.00	275 000.00
F000/10000018	112.006	16	F000/84140000	Subventions accrochage publics IFAPME	864 000.00	864 000.00	864 000.00	864 000.00
F000/10000017	091.008	16	F000/81211000	Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	53 000.00	1 240.23	53 000.00	1 240.23
F000/10000017	091.018	16	F000/84140000	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités publiques"	617 000.00	0.00	617 000.00	
F000/10000017	091.089	16	F000/86142000	Aides à l'investissement - Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds des calamités publiques"		0.00		
F000/10000017	092.003	16	F000/81211000	Etudes diverses transversales dans le domaine socio-sanitaire	144 000.00		0.00	
F000/10000017	093.016	16	F000/84140000	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	1 695 097 000.00	1 695 097 000.00	1 695 097 000.00	1 695 097 000.00
F000/10000017	093.023	16	F000/84140000	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires - Allocations familiales	2 981 142 000.00	2 981 142 000.00	2 981 142 000.00	2 981 142 000.00
F000/10000017	093.027	16	F000/83432000	Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	172 165 000.00	167 778 404.02	172 165 000.00	167 778 404.02
F000/10000017	093.027	16	F000/84540000	(A supprimer) Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat		0.00		0.00

					Crédit Engagement	Montant Engagé	Crédit Liquidation	Montant Liquidé
Centre financier	**Domaine fonctionnel**	**Catégorie de dépense**	**Compte budgétaire**	**AB WBFIN**	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/10000017	093.034	16	F000/86141000	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	6 481 000.00	6 481 000.00	6 481 000.00	6 481 000.00
F000/10000017	093.049	16	F000/84540000	Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion du maximum à facturer (MAF)	727 000.00		727 000.00	
F000/10000017	094.014	16	F000/83300000	Subvention en matière d'intégration en faveur des asbl au service des ménages	4 378 000.00	3 731 242.31	3 208 000.00	3 207 734.90
F000/10000017	094.049	16	F000/84352000	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	5 822 000.00	5 822 000.00	5 822 000.00	5 822 000.00
F000/10000017	094.050	16	F000/84322000	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - Communes	466 000.00	454 553.94	525 000.00	487 752.83
F000/10000017	094.051	16	F000/84352000	(Modifié) Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61 et dans le cadre de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) Art. 60-61	168 440 000.00	168 878 000.00	168 440 000.00	168 878 000.00
F000/10000017	094.052	16	F000/84352000	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - CPAS	588 000.00	568 750.59	685 000.00	652 743.23
F000/10000017	094.058	16	F000/84524000	Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère et en matière d'égalité des chances au bénéfice d'institutions universitaires ou d'autres institutions d'enseignement	71 000.00	70 950.00	94 000.00	93 319.50
F000/10000017	094.060	16	F000/85210000	Subsides d'aménagement et d'équipement dans le domaine de l'intégration aux asbl au service des ménages	22 000.00	0.00	0.00	
F000/10000017	094.066	16	F000/84312000	Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ainsi qu'en matière d'égalité des chances au bénéfice des provinces	141 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00
F000/10000016	079.019	16	F000/84322000	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	6 132 000.00	6 132 000.00	12 264 000.00	12 264 000.00
F000/10000016	079.035	16	F000/86321000	Subventions à 7 grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de politique des grandes villes	6 132 000.00	6 132 000.00	12 264 000.00	12 264 000.00
F000/10000015	058.024	16	F000/84140000	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	0.00		0.00	
F000/10000015	059.001	16	F000/81211000	Études et dépenses de fonctionnement spécifiques relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	598 000.00	384 963.29	452 000.00	256 143.08
F000/10000015	059.002	16	F000/83300000	Subventions aux ASBL en matière de protection et de bien-être des animaux	235 000.00	0.00	45 000.00	44 785.12

					Crédit Engagement	Montant Engagé	Crédit Liquidation	Montant Liquidé
Centre financier	**Domaine fonctionnel**	**Catégorie de dépense**	**Compte budgétaire**	**AB WBFIN**	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/10000015	059.004	16	F000/84322000	Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	903 000.00	756 230.68	726 000.00	642 275.12
F000/10000015	059.005	16	F000/84524000	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	2 000.00	0.00	0.00	
F000/10000015	059.006	16	F000/85210000	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	1 000.00	0.00	15 000.00	14 913.26
F000/10000015	059.008	16	F000/84540000	Transferts de revenus au pouvoir fédéral dans le cadre du bien-être animal	102 000.00	92 316.41	112 000.00	92 316.41
F000/10000015	059.010	16	F000/86524000	Subventions en capital à la communauté française et aux universités	219 000.00	0.00	104 000.00	103 377.98
F000/10000015	059.011	16	F000/86354000	Subventions en capital aux zones de secours		0.00		
F000/10000015	059.012	16	F000/81221000	Frais généraux de fonctionnement - secteur public	104 000.00	103 492.50	54 000.00	53 496.25
F000/10000015	059.013	16	F000/85111000	Aides à l'investissement aux entreprises publiques		0.00	2 000.00	1 600.00
F000/10000015	059.014	16	F000/83132000	Subvention à des producteurs autres que les entreprises publiques	84 000.00	83 308.00	96 000.00	75 506.80
F000/10000014	049.108	16	F000/81221000	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques - Réforme de l'Etat		0.00	82 000.00	81 527.91
Résultat global					**5 972 754 000.00**	**5 972 813 348.26**	**5 983 063 000.00**	**5 984 352 376.02**

Crédits d'engagement, de liquidation et montants imputés à la charge des crédits relatifs aux compétences transférées (voir point 6.1.1. « Synthèse des dépenses »).

6.4.2. Dotation à la communauté germanophone

						Crédit Engagement	Montant Engagé	Crédit Liquidation	Montant Liquidé
Centre financier	**Domaine fonctionnel**	**Catégorie de dépense**		**Compte budgétaire**	**AB WBFIN**	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/10000018	101.021	04	Dépenses liées à l'inflation	F000/84526000	Dotation à la Communauté germanophone	43 915 000.00	38 693 472.00	43 915 000.00	38 693 472.00

Crédits d'engagement, de liquidation et montants imputés à la charge des crédits relatifs à la dotation à la Communauté germanophone (voir point 6.1.1. « Synthèse des dépenses »).

6.4.3. Blocages administratifs, crédits d'engagement, de liquidation et montants imputés afférents aux compétences transférées dans le cadre de la 6ème réforme de l'état

					Crédit Engagement	Montant Engagé	Crédit Liquidation	Montant Liquidé	Montant Blocages administratifs
Centre financier	**Domaine fonctionnel**	**Catégorie de dépense**		**AB WBFIN**	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
F000/10000017	093.027	16	Transfert de compétences	(A supprimer) Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat		0.00		0.00	
F000/10000017	093.027	16	Transfert de compétences	Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	172 165 000.00	167 778 404.02	172 165 000.00	167 778 404.02	0.00
F000/10000017	094.049	16	Transfert de compétences	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	5 822 000.00	5 822 000.00	5 822 000.00	5 822 000.00	0.00
F000/10000017	094.051	16	Transfert de compétences	(Modifié) Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61 et dans le cadre de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) Art. 60-61	168 440 000.00	168 878 000.00	168 440 000.00	168 878 000.00	0.00
F000/10000018	101.021	04	Dépenses liées à l'inflation	Dotation à la Communauté germanophone	43 915 000.00	38 693 472.00	43 915 000.00	38 693 472.00	0.00
F000/10000018	102.010	16	Transfert de compétences	Subvention pour l'Allocation Activation	80 855 000.00	82 287 500.00	80 855 000.00	82 287 500.00	0.00
F000/10000018	102.011	16	Transfert de compétences	Subvention pour Primes et Compléments	531 000.00	531 000.00	531 000.00	531 000.00	0.00
F000/10000018	102.013	16	Transfert de compétences	Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	12 959 000.00	12 959 000.00	12 959 000.00	12 959 000.00	0.00
F000/10000018	102.014	16	Transfert de compétences	Subvention pour Outplacement	99 000.00	99 000.00	99 000.00	99 000.00	0.00
F000/10000018	102.016	16	Transfert de compétences	Subvention pour Dispenses pour formation et études	410 000.00	410 000.00	410 000.00	410 000.00	0.00
F000/10000018	102.017	16	Transfert de compétences	Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	9 323 000.00	9 323 000.00	9 323 000.00	9 323 000.00	0.00
F000/10000018	105.001	16	Transfert de compétences	Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	25 606 000.00	25 606 000.00	25 606 000.00	25 606 000.00	0.00
F000/10000018	106.001	16	Transfert de compétences	Subvention pour les Titres Services	569 882 000.00	569 882 000.00	569 882 000.00	569 882 000.00	0.00
F000/10000018	107.001	16	Transfert de compétences	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	143 176 000.00	149 941 293.93	143 176 000.00	149 941 293.93	0.00
F000/10000018	108.010	16	Transfert de compétences	Interruption de carrière (Région)	3 104 000.00	3 104 000.00	3 104 000.00	3 104 000.00	0.00
F000/10000018	108.013	16	Transfert de compétences	Interruption de carrière - Communes	23 142 000.00	22 074 000.00	23 142 000.00	22 074 000.00	0.00
F000/10000018	108.014	16	Transfert de compétences	Interruption de carrière - Provinces	275 000.00	275 000.00	275 000.00	275 000.00	0.00
Résultat global					**1 259 704 000.00**	**1 257 663 669.95**	**1 259 704 000.00**	**1 257 663 669.95**	**0.00**

Y compris les crédits d'engagement, de liquidation et les montants imputés sur les crédits relatifs à la dotation à la Communauté germanophone.

En 2025, les institutions de sécurité sociale et les SPF/SPP fédéraux exerçaient toujours certaines compétences transférées, pour le compte de la Région wallonne.

Bien que gérées par les institutions de sécurité sociale ou les SPF fédéraux, ces compétences relèvent de la Région wallonne et les dépenses qui en découlent doivent être reprises dans les comptes des services d'administration générale :

- Le recours à des blocages administratifs permet d'éviter que les crédits d'engagement et de liquidation prévus pour ces dépenses ne soient utilisés à d'autres fins ;
- Ces blocages administratifs ont été levés en cours d'année afin de comptabiliser les montants relatifs aux estimations des dépenses ;
- Le solde final, qui représente la différence entre les réalisations et les estimations dont il est question ci-dessus, sera établi sur base de la clôture comptable définitive à recevoir du Fédéral en mai 2026. Il n'a donc pas été comptabilisé.

6.4.4. Dépassements de crédits

Sur la base des critères fixés par l'article 8, 2°, § 2 et 3, du décret du 15 décembre 2011, des dépassements de crédits ont été relevés pour un montant de 28.356.908,25 € en engagement et de 8.197.793,93 € en liquidation.

Ces dépassements concernent :

- Le programme 031 (Gestion du personnel) de la division organique 11 (Support pers, aff. Jur., mob, immob) : 20.159.114,32 € en engagement ;
- Le programme 102 (FOREM) de la division organique 18 (Entreprises, emploi, recherche) : 1.432.500,00 € tant en engagement qu'en liquidation ;
- Le programme 107 (Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles – FOREM) de la division organique 18 (Entreprises, emploi et recherche) : 6.765.293,93 € tant en engagement qu'en liquidation.

Ces dépassements seront régularisés par le vote de crédits complémentaires lors du décret d'approbation du compte général 2025.

Dépassements de crédits (en €)	Crédit Engagement	Montant Engagé	Dépassement Engagement	Crédit Liquidation	Montant Liquidé	Dépassement Liquidation
10000011 SPW Support Pers,aff jur,mob,immob(DO11)						
031 Gestion du Personnel	789 136 000.00	809 295 114.32	**(20 159 114.32)**	788 596 000.00	778 303 742.49	-
10000018 SPW Entreprises, emploi, recherche(DO18)						
102 Forem	368 628 000.00	370 060 500.00	**(1 432 500.00)**	368 628 000.00	370 060 500.00	**(1 432 500.00)**
10000018 SPW Entreprises, emploi, recherche(DO18)						
107 Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	143 176 000.00	149 941 293.93	**(6 765 293.93)**	143 176 000.00	149 941 293.93	**(6 765 293.93)**
Total Dépassements			**(28 356 908.25)**			**(8 197 793.93)**

6.5. Résultat général des recettes et des dépenses

	Type de fonds	Crédits classiques	F000/TIER	Fonds budgétaires	Section particulière	Résultat global
Montant Droit Constaté	EUR	20 696 626 439.84	0.00	339 972 768.74	113 711 050.44	**21 150 310 259.02**
Montant Liquidé	EUR	20 844 704 674.85	0.00	347 665 568.48	119 210 097.05	**21 311 580 340.38**
RESULTAT (1-2)		(148 078 235.01)	0.00	(7 692 799.74)	(5 499 046.61)	**(161 270 081.36)**

7. Rapport sur les transferts et les aliénations à titre onéreux des biens immeubles

Ce rapport est établi en vertu de l'article 43, 4° du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes.

Durant l'exercice 2025, les mutations ci-dessous (aliénations) ont été enregistrées dans la comptabilité des services d'administration générale. Ces 30 biens ont été sortis totalement ou partiellement de l'actif du bilan. Les recettes enregistrées pour la vente de ces biens s'élèvent à un total de 1.314.552,99 €.

Catégorie d'immobilisation	N° d'immobilisation	Rue / Lieu-dit	Référence cadastrale	Localité
2200 - Terrains de bâtiments	220000000129	RTE DE L ETAT 201	25024A0252/00L000 P0000	Lasne
2200- Terrains de bâtiments	220000001457	R DE HOTTON	83044B0886/02_000 P0000	Rendeux
2290 - Terrains de bâtiments	229000000008	R LOUIS HENROTIN 19	83053D0413/00N003 P0000	Marche-En-Famenne
2220 – Terrains non bâtis	222000001742	ABBAYE D AYWIERS	25024A0252/00M000 P0000	Lasne
2220 – Terrains non bâtis	222000003806	CHP DU DONAIRE	52063A0917/00L000 P0000	Seneffe
2220 – Terrains non bâtis	222000004974	MOULIN DU BOEUF	54001A0233/00B000 P0000	Comines-Warneton
2220 – Terrains non bâtis	222000004975	MOULIN DU BOEUF	54001A0233/00C000 P0000	Comines-Warneton
2220 – Terrains non bâtis	222000004976	MOULIN DU BOEUF	54001A0239/00E000 P0000	Comines-Warneton
2220 – Terrains non bâtis	222000005247	AV DE LA ROCHETTE	62022B0162/00X002 P0000	Chaudfontaine
2220 – Terrains non bâtis	222000007500	R DE GILLY	52502C0010/00A003 P0000	Châtelet
2220 – Terrains non bâtis	222000009945	SAUVLON	55049A0364/00E000 P0000	Le Roeulx
2220 – Terrains non bâtis	222000017226	THYLERE	91061C0090/00C006 P0000	Hastière
2220 – Terrains non bâtis	222000017859	LES RIVIERES	91124A0326/00_000 P0000	Yvoir
2220 – Terrains non bâtis	222000019193	R MAZY	92067B0031/00A000 P0000	Jambes
2221 – Terrains non bâtis	222100000620	Champ d'Herzelle	25090B0351/00A000 P0000	Rebecq
2291 – Terrains non bâtis	229100000144	CHP DE SOUDROMONT	52063E0487/02B000 P0000	Seneffe
2291 – Terrains non bâtis	229100000145	R BOIS STE-MARIE	92007A0524/00K034 P0000	Sambreville
2291 – Terrains non bâtis	229100000146	LA HOUSSIERE	25039B0295/00E000 P0000	Ittre
2291 – Terrains non bâtis	229100000147	CAMPAGNE DU PRE	25039B0297/00K000 P0000	Ittre
2291 – Terrains non bâtis	229100000148	BASSE CAMPAGNE	62048B0345/00E000 P0000	Oupeye
2291 – Terrains non bâtis	229100000149	GRAND BANC	52018D0410/00C000 P0000	Farciennes
2291 – Terrains non bâtis	229100000150	GRAND BANC	52018D0420/00D000 P0000	Farciennes
2291 – Terrains non bâtis	229100000151	CH DE ST MACAIRE	53062B0355/02C000 P0000	Obourg
2291 – Terrains non bâtis	229100000152	R DU PONT BARRAGE	62412C0007/00W002 P0000	Flémalle
2291 – Terrains non bâtis	229100000153	AUX FRAINES	84054B2095/00C000 P0000	Recogne
2291 – Terrains non bâtis	229100000154	STERPENICH	81005G0909/02_000 P0000	Autelbas
2291 – Terrains non bâtis	229100000155	CANAL	25044A0479/00G000 P0000	Ittre
2292- Terrains non bâtis	229200000008	R LOUIS HENROTIN 19	83053D0413/00N003 P0000	Marche-En-Famenne
2230 -Bâtiments	223000000115	RTE DE L ETAT 201	25024A0252/00L000 P0000	Lasne
2293 – Terrains & bâtiments	229300000006	R D OIGNIES 3	93007C0132/00E000 P0000	Couvin

8. Inventaire

8.1. Cadre légal et réglementaire

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, tant européennes, que belges et wallonnes. Elles s'inspirent, lorsque les textes légaux sont muets, des règles appliquées et applicables au secteur privé ainsi qu'aux normes internationales et aux standards européens pour le secteur public.

La loi du 16 mai 2003 et le décret WBFin, dont références complètes ci-dessous, sont les textes de base fournissant le cadre légal pour la tenue d'une comptabilité générale, ou comptabilité en partie double, en droits constatés tels que ces droits sont définis à l'article 2, 10° du décret WBFin. Les principes énoncés par la loi et le décret sont similaires à ceux applicables aux entreprises du secteur privé mais adaptés aux missions de service public.

Le décret WBFin impose l'établissement, par année civile, d'un compte général présenté de manière régulière, fidèle et sincère et comprenant entre autres un bilan et un compte de résultats.

L'Arrêté royal du 10 novembre 2009 stipule que les règles comptables applicables au secteur privé constituent un cadre de référence pour l'établissement d'une comptabilité générale et patrimoniale du secteur public. C'est pourquoi, bien qu'il n'existe actuellement aucune obligation en la matière, et dans le strict respect des normes juridiques applicables, la Région s'inspire des bonnes pratiques comptables prévues par les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et par les réflexions menées dans le cadre du projet de mise en place des normes comptables européennes pour le secteur public (EPSAS).

Enfin, pour se conformer aux dispositions européennes en matière de « reporting » (Eurostat), et notamment en vue de faciliter la surveillance du déficit budgétaire des États membres, la Région a intégré les principes du SEC. Le code SEC 2010 publié au Journal officiel européen en 2013 est utilisé conjointement aux comptabilités générale et budgétaire.

Référence des principales normes juridiques précitées :

- La loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes ;
- L'Arrêté royal du 10 novembre 2009 reprenant notamment :
    - L'application de l'article 5 pour la détermination et la publication des règles qui président aux évaluations dans l'inventaire, ainsi qu'aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, et aux réévaluations ;
    - Les annexes I et II pour la fixation du plan comptable (jusqu'aux rubriques) applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune ;
    - D'une manière plus générale, la détermination des règles d'évaluation des actifs et passifs et des opérations valables pour les services d'administration générale ;

- Le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (Décret WBFin).

Ce décret est exécuté par trois arrêtés du Gouvernement wallon datés du 8 juin 2017 :

- L'AGW portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget, aux comptabilités budgétaire et générale ainsi qu'au rapportage des unités d'administration publique wallonnes ;
- L'AGW portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire des services du Gouvernement wallon, des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales, des organismes et du service du Médiateur et la Commission wallonne pour l'Énergie en Région wallonne ;
- L'AGW portant organisation de la structure et de la justification du budget des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales et des organismes en Région wallonne.

Deux circulaires sont d'application :

- La circulaire 2021/05 relative à la comptabilisation des dépenses d'investissement adoptée le 3 décembre 2021. Cette circulaire entrée en vigueur le 1er janvier 2022 constitue une réglementation obligatoire qui, via l'application d'une nouvelle méthodologie, a pour but de faciliter la distinction entre dépense de charge et d'investissement, et d'en assurer la correcte imputation comptable ;
- La circulaire budgétaire 2025/02 approuvée par le Gouvernement wallon en date du 24 avril 2025, fixant la procédure administrative applicable pour les opérations de fin d'exercice 2025.

8.2. Règles d'évaluation

8.2.1. Frais d'établissement

Les frais d'agencement et d'aménagement d'immeubles de tiers occupés par l'entité comptable sont activés et amortis sur une durée de 10 ans.

Les autres frais d'établissement (par exemple les frais de constitution ou les frais de restructuration) sont pris en charges.

8.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise de tiers correspond au prix d'achat (en ce compris les droits et taxes non remboursables) après déduction des remises, rabais et ristournes, augmenté des frais accessoires éventuels.

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est équivalent à un pourcentage du montant du marché l'établissant, par application d'une clé de répartition[22]. Cette répartition est établie annuellement et est susceptible d'être adaptée.

Les intérêts intercalaires (c'est-à-dire les intérêts relatifs à des emprunts effectués pour financer le développement d'une immobilisation incorporelle s'étalant sur plus d'un an) sont exclus de la valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles.

Les amortissements sont calculés systématiquement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique probable des immobilisations, celle-ci variant de 4 à 10 ans.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont actés lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations incorporelles dépasse leur valeur d'utilisation. Les amortissements complémentaires actés qui s'avèrent ne plus être justifiés, font l'objet d'une reprise à due concurrence.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées.

8.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés. Le coût d'acquisition des biens acquis de tiers correspond selon le cas d'espèce à un des éléments suivants :

- Le prix d'achat (en ce compris les droits et taxes non remboursables) après déduction des remises, rabais et ristournes, augmenté des frais accessoires, c'est-à-dire des coûts directement encourus pour mettre l'actif en état d'exploitation en vue de son utilisation prévue (par exemple frais de transport) ;
- La valeur d'apport ;
- La valeur d'échange ;
- La valeur du marché en cas de don ou de legs.

Le coût d'acquisition d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil construit pour compte propre correspond à son coût de revient.

Les intérêts intercalaires (c'est-à-dire les intérêts relatifs à des emprunts effectués pour financer la construction d'une immobilisation corporelle s'étalant sur plus d'un an) ne sont pas inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles.

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont pas amortis. Les bâtiments sont amortis sur leur durée d'utilité estimée : depuis la publication de l'avis 2022-01 de la Commission de la comptabilité publique adopté en date du 9 mars 2023, les services d'administration générale appliquent une durée

[22] Cette clé de répartition est établie sur la base d'un benchmarking mené annuellement par la société Gartner.

d'amortissement de 50 ans, sans valeur résiduelle[23]. Pour ce qui concerne la réévaluation des terrains et bâtiments, les services d'administration générale suivent l'orientation de l'avis précité : la réévaluation est opérée soit dès la constatation d'une variation d'un indice de plus de 10% (indice ABEX base 2022 pour les bâtiments, et indice ITF base 2022 pour les terrains), soit au plus tard tous les 5 ans. En cas de réévaluation, le bien est réévalué à hauteur de la variation de l'indice depuis la dernière comptabilisation et l'indice de l'année de réévaluation constitue la nouvelle base pour la variation d'indice de 10%. Le 1er janvier de l'exercice qui suit celui au cours duquel la réévaluation a lieu marque quant à lui le point de départ du nouveau délai de 5 ans. Les dépenses ultérieures en cas de travaux sur ces immobilisations sont amorties sur une durée de 20 ans.

Dès qu'un terrain ou un bâtiment est cadastré, il est repris au bilan des services d'administration générale, peu en importe la nature ou la valeur. Ceci explique la présence au bilan de biens cadastrés de faible valeur, découlant de leur nature spécifique. Cela concerne par exemple des abribus ou des cabines électriques.

S'agissant des forêts domaniales wallonnes, celles-ci font l'objet d'une réévaluation annuelle. Les réévaluations tiennent compte des deux composantes principales liées à cette catégorie d'actifs particulière, à savoir :

- Le fonds : les données métriques liées aux surfaces des terrains sont mises à jour en temps réel. La méthodologie de valorisation définie au DNF y est alors appliquée afin d'en déterminer la valeur au bilan ;
- Les arbres peuplant les terrains : leur valeur est déterminée par la combinaison des informations relatives au volume, la variété (essence), ainsi que l'évolution du prix du bois. Le volume est calculé sur la base d'un échantillonnage effectué à partir d'environ 5.500 points de mesure. Une actualisation est réalisée de manière ponctuelle. La valeur de vente du bois dépend de l'essence et est recalculée chaque année en fonction du prix moyen de vente du bois sur pied constaté.

Les installations, les machines, l'outillage d'exploitation, le mobilier et le matériel sont amortis sur leur durée probable d'utilisation :

- Les installations, les machines, l'outillage d'exploitation et le mobilier sont amortis sur 10 ans;
- Le matériel informatique, le matériel roulant et le matériel volant sont amortis sur 5 ans ;
- Le matériel navigant est amorti sur une durée de 20 ans.

Les droits d'usage dont l'entité comptable dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement et autres droits réels que de propriété (emphytéoses ou contrats similaires) sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat. Les engagements corrélatifs portés au passif sont évalués chaque année à la partie des loyers relatifs aux exercices ultérieurs. Les droits d'usage à long terme détenus en vertu de contrats de location-

[23] Il est à noter que les bâtiments qui ont été remontés au bilan d'origine en 2020 font toujours l'objet d'un amortissement de 2% sur une durée de 38 ans, avec maintien d'une valeur résiduelle de 24%, jusqu'à ce que les services d'administration générale puissent réaliser la première réévaluation conformément à l'avis 2022-01 de la Commission de la comptabilité publique. En effet, ces bâtiments étant pour la plupart anciens, leur appliquer dès à présent un amortissement linéaire de 50 ans sans valeur résiduelle conduirait à les avoir au bilan avec une valeur nulle, alors même qu'ils sont toujours en service.

financement et autres droits réels que la propriété sont amortis sur la durée du contrat ou la durée d'utilité probable des actifs sous-jacents s'il est raisonnablement certain que, le cas échéant, l'option d'achat reprise au contrat sera exercée.

Afin de déterminer si un contrat peut être considéré comme un contrat de location-financement à reprendre au bilan, les services d'administration générale appliquent les critères suivants :

- Le contrat de location doit porter sur une valeur égale ou supérieure à 1.000.000 €. Le montant considéré est la somme de la partie en capital des loyers repris au contrat, en ce compris le montant de l'option d'achat éventuelle. Lorsqu'un tableau d'amortissement ventilant la partie en capital et la partie en intérêts des loyers n'est pas disponible, il convient de considérer le montant total des loyers ;
- Le capital que le propriétaire a investi dans le bien ou la construction doit être reconstitué intégralement par les loyers (hors charges et intérêts) qui seront payés par le preneur ;
- Dans les cas où les services d'administration générale ne peuvent pas obtenir d'information sur le capital investi par le bailleur dans la construction, les indicateurs suivants, considérés individuellement ou conjointement, conduisent en principe à considérer que l'opération de location rencontre les caractéristiques d'un contrat de location-financement. Ces indicateurs ne sont pas cumulatifs, ils ne doivent pas tous être rencontrés pour classifier un contrat de location en location-financement. L'analyse est effectuée dans l'ordre suivant (si un critère est clairement rencontré, le contrat de location est considéré comme un contrat de location-financement et les critères suivants ne sont pas analysés) :
    - La propriété de l'actif est transférée automatiquement au preneur à la fin du contrat de location ;
    - Le contrat de location comprend une option d'achat clairement très avantageuse pour le preneur, de sorte que, au moment de la conclusion du contrat, il est hautement probable que cette option d'achat sera exercée. En pratique, ce critère est considéré rencontré si l'option d'achat peut être levée pour un euro symbolique (ou un montant très faible compte tenu de la durée de vie économique restante en fin de contrat) ;
    - La durée du contrat de location couvre 75% de la durée de vie économique du bien loué (celle-ci étant déterminée par la durée d'amortissement des actifs en pleine propriété de même nature) ;
    - Le contrat de location comprend une ou plusieurs option(s) de prorogation clairement très avantageuse(s) pour le preneur, de sorte que, au moment de la conclusion du contrat, il est hautement probable que cette option (ces options) de prorogation sera (seront) exercée(s). En pratique, ce critère est considéré rencontré uniquement si l'option (les options) de prorogation peu(ven)t être levée(s) pour un montant très faible ET la durée totale du contrat (y compris les options de prorogation qui seront très probablement exercées) couvre 75% de la durée de vie économique du bien loué (celle-ci étant déterminée par la durée d'amortissement des actifs en pleine propriété de même nature).

S'agissant des contrats d'emphytéose conclus entre la Région wallonne et la SNCB/INFRABEL, ceux ne remplissant pas ces conditions ont été portés au bilan des services d'administration générale pour 1 € symbolique afin d'en assurer l'exhaustivité au niveau de l'inventaire comptable.

Le réseau routier est réévalué chaque année à sa valeur de remplacement dépréciée par des amortissements techniques calculés à partir de relevés réalisés sur le terrain.

Le réseau RAVeL est réévalué chaque année à sa valeur de remplacement dépréciée par des amortissements linéaires sur 50 ans. Des amortissements de rattrapage sont effectués, en tenant compte de l'état de vétusté du réseau.

Les ouvrages de génie civil qui font partie du réseau routier sont amortis sur leur durée d'utilité probable estimée entre 15 et 65 ans selon le cas.

Les ouvrages de génie civil relatifs aux voies hydrauliques et aux barrages-réservoirs sont également évalués à leur valeur de remplacement et amortis sur une durée d'utilité variant entre 15 et 100 ans.

Pour les barrages faisant l'objet d'une concession pour laquelle la Région wallonne, via les services d'administration générale, est concédante, ils sont également repris au bilan à leur valeur de remplacement. Aucun amortissement n'y est pratiqué, le bien faisant l'objet d'un maintien en bon état à charge du concessionnaire.

Les immobilisations corporelles en cours de construction ne sont pas amorties.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont actés lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations corporelles dépasse leur valeur d'utilisation. Les amortissements complémentaires actés qui s'avèrent ne plus être justifiés, font l'objet d'une reprise à due concurrence.

La plus-value ou la moins-value constatée lors de la cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisée dans le compte de résultats.

8.2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et réévaluées annuellement par application du pourcentage de participation à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue. Si celle-ci établit et publie des comptes consolidés, la réévaluation s'effectue sur la base de l'actif net consolidé.

Les participations dans des organismes internationaux qui n'ont pas adopté la forme d'une société sont toutefois maintenues à la valeur d'acquisition.

Les parts bénéficiaires non représentatives du capital de la société ayant émis ces parts et donnant droit à un remboursement privilégié dans le boni de liquidation de ladite société sont réévaluées chaque année sur la base du droit à ce remboursement.

Les créances reprises sous les immobilisations financières sont évaluées de la même manière que les créances à plus d'un an d'échéance et les créances à un an au plus d'échéance.

8.2.5. Comptes de régularisation

Les frais et les primes d'émission sous le pair d'emprunt sont activés dans les comptes de régularisation de l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt correspondant. Les frais et les primes d'émission au-dessus du pair d'emprunt sont activés dans les comptes de régularisation du passif et amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

9. Annexes

9.1. États financiers présentés conformément à l'annexe 2 de l'Arrêté royal fixant le plan comptable applicable aux régions

9.1.1. Actif

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Actif		**35.981.021.193**	**33.812.936.710**
Actifs immobilisés		**30.399.970.119**	**29.030.278.954**
Immobilisations incorporelles	**20**	**113.608.234**	**96.441.142**
Primes d'émission	200	0	0
Frais d'établissement	201	32.809.964	17.914.212
Immobilisations incorporelles	202	80.492.313	77.568.769
Immobilisations incorporelles en cours	203	305.957	958.162
Terrains et bâtiments	**22**	**6.887.226.590**	**6.941.806.690**
Terrains bâtis	220	361.786.684	365.587.117
Terrains d'infrastructures de génie civil	221	3.924.137.098	3.892.056.769
Terrains non bâtis	222	1.765.267.742	1.753.463.979
Bâtiments	223	570.548.571	646.290.249
Terrains et constructions non dissociables	224	253.917.677	276.693.008
Plantations, cultures, aménagements terrains	228	11.568.818	7.715.568
Installations, machines et outillage	**23**	**6.547.400**	**5.739.500**
Installations d'exploitation	230	342.247	175.475
Machines d'exploitation	231	4.992.816	4.328.772
Outillage d'exploitation	232	1.212.337	1.235.253
Mobilier, matériel, animaux et végétaux	**24**	**46.707.487**	**45.395.433**
Matériel roulant	240	18.424.240	17.594.163
Matériel navigant	241	66.316	70.407
Matériel volant	242	69.196	80.941
Matériel informatique et télématique	243	10.865.754	11.217.983
Mobilier, matériel et machines de bureau	244	9.963.059	9.969.007
Autres mobiliers et matériels	245	4.228.389	3.373.980
Œuvres d'art, matériel et instruments rares	247	3.086.911	3.083.161
Mobilier non mis en service	249	3.621	5.791
Location-financement et autres droits réels	**25**	**81.569.529**	**81.894.065**
Terrains et bâtiments	250	81.569.529	81.894.065
Ouvrages de génie civil	**26**	**11.589.309.198**	**11.450.449.155**
Autoroutes, routes et pistes cyclables	260	6.179.872.028	6.063.540.100
Canaux, fleuves et rivières	262	4.568.983.904	4.650.990.588
Barrages	263	840.306.043	735.765.487
Autres infrastructures	268	147.223	152.979
Immobilisations corporelles en cours	**21**	**87.148.746**	**43.021.942**
Bâtiments en construction	210	3.976.457	4.967.976
Installations d'exploitation en construction	213	0	157.642
Frais d'aménagement d'immeubles en cours	215	17.445.616	14.163.076
Ouvrages de génie civil en construction	216	65.726.673	23.733.248

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Immobilisations financières	**27**	**11.587.852.935**	**10.365.531.026**
Participations totales - Résidantes	270	3.500.182.313	3.344.608.314
Participations majoritaires - Résidantes	271	6.142.717.752	5.133.408.635
Participations minoritaires - Résidantes	272	1.111.788.777	1.059.969.256
Participations - Non résidantes	273	14.516.191	13.943.215
Parts bénéficiaires	277	818.647.902	813.601.607
Créances à plus d'un an		**2.926.646.240**	**2.689.577.913**
Autres créances à plus d'un an (non PCG)	**28**	**2.853.696.240**	**2.684.577.913**
Avances budgétaires	284	1.894.520.176	1.833.748.328
Autres prêts et créances	287	929.512.565	776.756.085
Cautionnements, consignations et dépôts	288	29.663.500	74.073.500
Autres créances à plus d'un an (PCG)	**29**	**72.950.000**	**5.000.000**
Créances sur emprunts privés (MGI)	290	72.950.000	5.000.000
Stocks		**223.343.399**	**0**
Matières premières	**30**	**3.352.817**	**0**
Matières premières	300	3.352.817	0
Autres biens	**38**	**219.990.582**	**0**
Actifs non monétaires valorisables	380	219.990.582	0
Créances à un an au plus		**1.618.622.122**	**1.358.322.061**
Créances à un an au plus (non PCG)	**40**	**1.130.168.261**	**851.001.582**
Créances commerciales	400	10.297.851	8.868.099
Créances fiscales	401	986.790.674	933.409.044
Avances budgétaires	403	0	(205.152.905)
Autres créances	408	133.077.354	113.856.077
Cautionnements, consignations et dépôts	409	2.381	21.267
Créances +1an échéant dans l'année (non PCG)	**41**	**142.857**	**0**
Autres prêts et créances	417	142.857	0
Créances à un an au plus (PCG)	**42**	**12.001.358**	**8.037.956**
Créances commerciales (MGI)	420	172.772	118.368
Créances commerciales (AGI)	421	47.238	259.508
Créances fiscales et autres (MGI)	422	246.987	158.871
Créances fiscales et autres (AGI)	423	11.504.202	7.531.979
Prêts et avances de trésorerie (AGI)	427	30.158	(30.769)
Créances +1an échéant dans l'année (PCG)	**43**	**476.309.645**	**499.282.524**
Créances sur emprunts privés (MGI)	430	476.309.645	499.282.524
Placements financiers à un an au plus		**594.529.397**	**582.251.415**
Valeurs disponibles	**55**	**594.529.397**	**582.251.415**
Comptes - Établissement résidant (EUR)	552	594.528.778	582.252.541
Caisses espèces	556	619	(1.126)
Comptes de régularisation et d'attente		**217.909.917**	**152.506.367**
Comptes de régularisation	**48**	**217.909.917**	**152.506.367**
Charges financières à reporter	481	210.220.683	143.273.507
Produits financiers à imputer	482	7.689.234	9.232.860

9.1.2. Passif

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Passif		**35.981.021.193**	**33.812.936.710**
Fonds propres		**(606.986.258)**	**857.621.634**
Avoir social	**10**	**(3.915.620.338)**	**(1.551.704.027)**
Avoir social	101	13.625.472.853	13.625.472.853
Résultat reporté	103	(17.541.093.191)	(15.177.176.880)
Résultat bilan : perte		0	0
Plus-values de réévaluation	**11**	**3.308.634.080**	**2.409.325.661**
PVR sur terrains et bâtiments	111	865.474.223	866.637.745
PVR sur infrastructures	112	667.498.986	668.010.405
PVR sur participations financières	113	1.775.660.871	874.677.510
Provisions pour risques et charges		**271.775.937**	**43.803.178**
Provisions pour risques et charges	**14**	**271.775.937**	**43.803.178**
Provisions pour risques et charges	140	271.775.937	43.803.178
Dettes à plus d'un an		**30.418.427.328**	**27.331.789.590**
Emprunts à plus d'un an	**17**	**27.250.355.424**	**24.145.075.612**
Emprunts obligataires (EUR)	172	23.580.543.460	20.499.000.000
Emprunts privés (EUR)	176	3.669.811.964	3.646.075.612
Autres dettes à plus d'un an (non PCG)	**18**	**1.105.206.693**	**1.058.666.902**
Dettes de location-financement et assimilés	182	45.413.058	68.835.637
Autres dettes	186	1.053.464.067	987.418.043
Cautionnements, consignations et dépôts	188	6.329.567	2.413.222
Autres dettes à plus d'un an (PCG)	**19**	**2.062.865.211**	**2.128.047.076**
Autres dettes (MGI)	196	1.464.045.211	1.529.227.076
Autres dettes (AGI)	197	598.820.000	598.820.000
Dettes à un an au plus		**3.063.985.899**	**2.918.875.814**
Dettes à un an au plus (non PCG)	**44**	**2.558.153.188**	**2.305.347.907**
Dettes commerciales	440	63.059.966	103.858.530
Dettes fiscales (impôts pour compte de tiers)	442	673.603.288	651.229.283
Dettes salariales et sociales	444	49.020.172	46.358.611
Dettes financières	445	782.000.000	844.380.227
Autres dettes	447	984.464.875	649.819.282
Cautionnements, consignations et dépôts	449	6.004.887	9.701.973
Dettes +1an échéant dans l'année (non PCG)	**45**	**152.229.374**	**154.979.119**
Dettes de location-financement et assimilés	452	24.665.401	23.648.491
Autres emprunts et dettes	457	127.563.973	131.330.628
Dettes à un an au plus (PCG)	**46**	**194.184.627**	**295.013.370**
Dettes commerciales (MGI)	460	65.049	123.798
Dettes commerciales (AGI)	461	740.424	425.870
Dettes fiscales et autres (MGI)	462	105.779.443	224.804.239
Dettes fiscales et autres (AGI)	463	87.599.712	69.659.463
Dettes +1an échéant dans l'année (PCG)	**47**	**159.418.710**	**163.535.418**
Dettes sur emprunts privés (MGI)	470	159.418.710	163.535.418
Emprunts financiers à un an au plus		**2.405.942.268**	**2.288.694.043**
Emprunts +1 an échéant dans l'année	**51**	**802.061.964**	**1.261.857.084**
Emprunts obligataires (EUR)	512	635.000.000	1.070.000.000

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Emprunts privés (EUR)	516	167.061.964	191.857.084
Emprunts bancaires à un an au plus	**57**	**1.603.880.304**	**1.026.836.958**
Emprunts - Établissement résidant	572	1.603.880.304	1.026.836.958
Comptes de régularisation et d'attente		**427.876.020**	**372.152.452**
Comptes de régularisation	**49**	**427.876.020**	**372.152.452**
Charges financières à imputer	491	427.876.020	372.152.452

9.1.3. Compte de résultats

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Compte de résultats			
Opérations courantes		**(1.844.788.698)**	**(2.133.005.780)**
Produits d'exploitation		**35.766.647**	**29.717.891**
Ventes de biens et marchandises	70	21.102.087	17.570.828
Ventes de biens	700	60.140	43.822
Ventes de marchandises	704	268.304	253.413
Reventes de biens	706	2.717	2.017
Vente forestière, agricole, horticole, piscicole	707	19.134.376	16.856.054
Ventes de matériels	709	1.636.550	415.522
Prestations de services	71	14.664.560	12.147.063
Droits et redevances forfaitaires/tarifaires	710	9.801.082	7.464.142
Études, recherches et enquêtes	711	560.218	678.701
Autres récupérations de charges	716	2.105.605	2.377.717
Prestations non tarifaires, non forfaitaires	717	455.199	716.491
Cotisations pour garanties financières	718	15.862	0
Location de bâtiments, mobilier et matériel	719	1.726.594	910.012
Charges d'exploitation		**(1.544.846.021)**	**(1.668.929.593)**
Approvisionnements et marchandises	60	45.674.137	(3.356.348)
Marchandises	603	(3.930.323)	(3.356.348)
(±) Variation stocks de matières premières	607	49.604.460	0
Services et biens divers	61	(552.411.684)	(546.542.358)
Prestations et honoraires	610	(104.956.593)	(78.634.698)
Frais divers de gestion	611	(160.373.187)	(164.209.834)
Frais de locaux	612	(41.558.493)	(40.280.828)
Frais de bureau	613	(18.675.538)	(18.545.603)
Frais énergétiques	614	(21.620.350)	(18.457.926)
Frais informatiques	615	(54.205.000)	(88.791.182)
Frais de matériel	616	(26.438.695)	(27.053.005)
Frais de génie civil	617	(124.583.826)	(110.499.456)
Frais relatifs aux armes	618	0	(69.825)
Rémunérations et charges sociales	62	(731.731.426)	(663.375.264)
Rémunérations	621	(607.904.014)	(542.780.803)
Rémunérations en nature	622	(10.708.788)	(10.686.382)
Cotisations sociales employeur (OSS)	623	(87.020.428)	(84.660.210)
Cotisations sociales employeur (hors OSS)	624	(45.319)	(44.428)
Cotisations sociales employeur imputées	629	(26.052.877)	(25.203.442)
Amortissements sur immobilisations	63	(306.377.048)	(455.655.623)
Amortissements frais d'établissement	630	(2.895.549)	(1.608.051)
Amortissements immobilisations incorporelles	631	(18.660.212)	(16.266.753)
Amortissements constructions	632	(11.265.281)	(12.482.565)
Amortissements terrains bâtis	633	(10.948.320)	(6.241.294)
Amortissements installation machine outillage	634	(780.727)	(579.586)
Amortissements mobilier et matériel	635	(13.653.794)	(12.720.101)
Amortissements biens en location-financement	636	(1.826.876)	(1.785.712)
Amortissements ouvrages de génie civil	637	(246.346.289)	(403.971.561)

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Produits d'impôts sur la production		**2.039.747.520**	**2.238.580.780**
Produits d'impôts sur la production	72	2.039.747.520	2.238.580.780
Taxes d'immatriculation et de circulation	723	746.427.224	728.951.032
Taxes environnementales	724	111.325.754	107.988.130
Droits d'enregistrement et assimilés	725	1.081.769.654	1.303.253.125
Taxes d'exploitation	726	99.976.660	98.156.250
Taxes administratives	727	251.961	247.890
Redevances radio et télévision	728	(2.507)	(12.548)
Impôts et droits sur production/importations	729	(1.225)	(3.100)
Subventions économiques		**(335.844.203)**	**(352.130.783)**
Subventions économiques aux entreprises	64	(335.844.203)	(352.130.783)
Subventions d'exploitation	641	(258.326.355)	(278.336.060)
Subventions environnementales	643	(23.863.081)	(26.908.468)
Subventions pour charges salariales	644	(10.613.360)	(10.077.678)
Autres subventions économiques	648	(43.041.407)	(36.808.577)
Produits d'impôts sur le revenu et patrimoine		**56.574.438**	**54.420.947**
Produits d'impôts sur le revenu et patrimoine	73	56.574.438	54.420.947
Précompte immobilier	734	50.067.343	48.109.694
Permis de tir, de chasse et de pêche	738	6.507.096	6.311.253
Charges d'impôts et taxes		**(2.001.643)**	**(2.323.897)**
Charges d'impôts et taxes	619/659	(2.001.643)	(2.323.897)
Précompte immobilier et taxes	619	(1.589.144)	(1.404.087)
Précompte mobilier	659	(412.498)	(919.809)
Produits financiers		**202.607.701**	**230.890.647**
Produits financiers	75	202.607.701	230.890.647
Intérêts emprunts obligataires +1an (non PCG)	750	74.477.753	80.083.014
Produits financiers divers (non PCG)	754	58.308.164	98.456.990
Prorata des primes sur emprunts	756	6.604.585	6.421.831
Loyers et redevances d'emphytéose sur terrain	758	8.213.841	5.498.591
Dividendes et rémunérations de capital	759	55.003.357	40.430.222
Charges financières		**(720.398.420)**	**(600.337.006)**
Charges financières	65	(720.398.420)	(600.337.006)
Intérêts emprunts obligataires +1an (non PCG)	650	(673.241.565)	(543.847.275)
Intérêts emprunts obligataires -1an (non PCG)	651	(21.881.076)	(35.478.233)
Intérêts sur dettes en location-financement	652	(2.827.159)	(4.013.621)
Charges financières diverses	654	(8.572.542)	(7.186.631)
Intérêts et charges analogues (PCG)	655	(1.959)	0
Prorata des primes sur emprunts	656	(13.822.488)	(9.777.132)
Loyers et redevances d'emphytéose sur terrain	658	(51.631)	(34.113)
Prestations sociales		**(230.197.886)**	**(51.648.761)**
Prestations sociales	66	(230.197.886)	(51.648.761)
Traitements maintenus à des fonctionnaires	662	(55.093.704)	(51.553.326)
Allocations sociales aux fonctionnaires	663	(97.539)	(108.383)
Autres allocations sociales	668	(175.006.643)	12.947
Autres produits de transferts de revenus		**12.943.148.081**	**12.351.163.958**
Transferts de revenus (non PCG)	76	109.327.933	100.805.691
Transferts (Entreprises et ASBL assimilées)	760	48.490.848	50.289.219

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Transferts (Ménages et ASBL assimilées)	761	57.054.161	48.588.257
Transferts (Reste du monde)	762	3.772.485	1.928.216
Transferts (Pouvoirs locaux)	764	10.438	0
Transferts de revenus (PCG)	76	12.833.820.148	12.250.358.267
Transferts (Pouvoir institutionnel (AGI))	767	12.130.379.214	11.827.709.167
Transferts (Autres entités (MGI))	769	703.440.934	422.649.099
Autres charges de transferts de revenus		**(14.289.344.912)**	**(14.362.409.962)**
Transferts de revenus (non PCG)	67	(2.644.434.760)	(2.754.484.229)
Transferts (Entreprises et ASBL assimilées)	649	(1.309.057)	(2.751.259)
Transferts (Ménages)	670	(23.302.818)	(29.684.379)
Transferts (ASBL)	671	(157.192.779)	(165.742.883)
Transferts (Reste du Monde)	672	(1.454.742)	(790.150)
Transferts (OSS)	673	(9.589.411)	(9.245.554)
Transferts (Pouvoirs locaux)	674	(2.416.036.102)	(2.457.705.677)
Transferts (Enseignement autonome)	675	(35.549.853)	(88.564.327)
Transferts de revenus (PCG)	67	(11.644.910.152)	(11.607.925.733)
Transferts (Pouvoir institutionnel (AGI))	677	(245.720.858)	(377.613.884)
Transferts (SACA et OAP (AGI))	678	(181.521)	(880.393)
Transferts (Autres entités (MGI))	679	(11.399.007.772)	(11.229.431.456)
Opérations en capital		**1.844.788.698**	**2.133.005.780**
Produits d'impôts en capital		**995.194.400**	**965.709.346**
Produits d'impôts en capital	77	995.194.400	965.709.346
Charges d'impôts en capital		**254.039**	**25.293**
Charges d'impôts en capital	68	254.039	25.293
Autres produits de transferts en capital		**(19.222)**	**244.759.182**
Transferts en capital (non PCG)	78	(19.222)	1.065.699
Transferts en capital (PCG)	78	0	243.693.483
Autres charges de transferts en capital		**(2.123.720.401)**	**(1.774.325.770)**
Transferts en capital (non PCG)	68	(991.541.263)	(912.348.772)
Transferts en capital (PCG)	68	(1.132.179.138)	(861.976.999)
Gains en capital		**18.615.106.968**	**15.573.272.284**
Gains en capital	79	18.615.106.968	15.573.272.284
Pertes en capital		**(15.642.027.087)**	**(12.876.434.555)**
Pertes en capital	69	(15.642.027.087)	(12.876.434.555)

9.1.4. Droits et engagements hors bilan

Droits et engagements à charge

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Droits et engagements à charge Sans contrepostes		**15.817.169.386**	**31.730.421.613**
Garanties octroyées	**01**	**9.419.727.103**	**2.221.766.873**
Emprunts ou dettes garantis par des sûretés	010	9.419.727.103	2.221.766.873
Subventions à octroyer/rembourser sous cond	**05**	**-**	**12.935.574.470**
Obligation sur subv sous condition suspensive	055	-	12.935.574.470
Instruments financiers dérivés	**06**	**-**	**2.517.000.000**
Intérêts à payer	061	-	2.517.000.000
Encours des engagements budgétaires	**08**	**5.937.115.422**	**13.724.658.737**
Dépenses de consommation finale SEC1	081	459.517.769	470.747.656
Intérêts et éléments semblables SEC2	082	393.949	793.501
Subventions et transferts secteur privé SEC3	083	764.607.778	816.644.636
Transferts de revenus secteur public SEC4	084	637.443.725	696.162.984
Transferts en capital secteur privé SEC5	085	1.173.336.752	1.117.051.554
Transferts en capital secteur public SEC6	086	1.966.658.774	9.578.893.406
Investissements SEC7	087	672.943.721	708.746.968
Octrois crédits et participations SEC8	088	262.084.239	335.489.316
Amortissement des dettes SEC9	089	128.716	128.716
Autres droits et engagements	**09**	**460.326.860**	**331.421.533**
Autres obligations sous condition suspensive	092	460.326.860	-
Obligation pour FEDER	094	-	331.421.533

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Droits et engagements à charge Contrepostes		**(15.817.169.386)**	**(16.277.847.144)**
Garanties octroyées	**01**	**-**	**(2.221.766.873)**
Emprunts ou dettes garantis par des sûretés	010	-	(2.221.766.873)
Encours des engagements budgétaires	**08**	**-**	**(13.724.658.737)**
Dépenses de consommation finale SEC1	081	-	(470.747.656)
Intérêts et éléments semblables SEC2	082	-	(793.501)
Subventions et transferts secteur privé SEC3	083	-	(816.644.636)
Transferts de revenus secteur public SEC4	084	-	(696.162.984)
Transferts en capital secteur privé SEC5	085	-	(1.117.051.554)
Transferts en capital secteur public SEC6	086	-	(9.578.893.406)
Investissements SEC7	087	-	(708.746.968)
Octrois crédits et participations SEC8	088	-	(335.489.316)
Amortissement des dettes SEC9	089	-	(128.716)
Autres droits et engagements	**09**	**(15.817.169.386)**	**(331.421.533)**
Obligation pour FEDER	094	-	(331.421.533)
Contrepostes techniques à charge	099	(15.817.169.386)	-

Droits et engagements au profit

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Droits et engagements au profit Sans contrepostes		**14.488.322.182**	**15.783.996.005**
Instruments financiers dérivés	**06**	**2.304.000.000**	**2.517.000.000**
Intérêts à recevoir	060	-	2.517.000.000
Swaps	062	2.304.000.000	-
Autres droits et engagements	**09**	**12.184.322.182**	**13.266.996.005**
Autres droits sous condition suspensive	091	12.184.322.182	12.935.574.472
Droit pour FEDER	093	-	331.421.533

		Exercice EUR	Exercice précédent EUR
Droits et engagements au profit Contrepostes		**(14.488.322.182)**	**(331.421.535)**
Autres droits et engagements	**09**	**(14.488.322.182)**	**(331.421.535)**
Autres droits sous condition suspensive	091	-	(2)
Droit pour FEDER	093	-	(331.421.533)
Contrepostes techniques au profit	099	(14.488.322.182)	-

9.2. Détail du compte récapitulatif des opérations budgétaires conformément à l'annexe 3 de l'Arrêté royal fixant le plan comptable applicable aux régions

	Hors section particulière	Section particulière	Total général	
Total recettes (90/99)	21.036.599.209	113.711.050	**21.150.310.259**	EUR
- Total dépenses (80/89)	21.192.370.243	119.210.097	**21.311.580.340**	EUR
Solde recettes-dépenses	**(155.771.035)**	**(5.499.047)**	**(161.270.081)**	**EUR**

9.2.1. Compte récapitulatif des opérations budgétaires hors section particulière

	CLASSE 9 RECETTES	Exercice 21.036.599.209	Exercice précédent 19.655.674.962
90	RECETTES À NE PAS VENTILER	43.898	1.131.037
908	**Opérations internes**	**43.898**	**1.131.037**
9081	Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs	43.898	1.131.037
91	RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	57.191.235	51.811.184
911	**Salaires et charges sociales**	**14.774.834**	**14.309.510**
9111	Rémunération suivant les barèmes	14.669.513	14.185.495
9112	Cotisations sociales à charge des employeurs	104.627	124.016
9114	Salaire en nature	695	0
912	**Achats de biens non durables et de services**	**1.687.412**	**3.699.276**
9121	Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	1.620.454	3.628.182
9122	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	66.957	71.094
914	**Frais en matière d'ouvrages de génie civil**	**52.285**	**347.397**
9141	Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil - Récupérations	52.285	347.397
916	**Ventes de biens non durables et de services**	**40.187.456**	**33.005.875**
9161	Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	40.052.778	32.722.218
9162	Ventes de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques	134.678	283.657
918	**Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques**	**489.248**	**449.125**
9181	Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	447.031	360.707
9182	Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques	42.217	88.418
92	REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	209.807.111	187.857.662
921	**Charges d'intérêt de la dette publique en euros**	**109.025**	**1.728.407**
9211	Intérêts de la dette publique en monnaie nationale	109.025	1.728.407
926	**Intérêts de créances des Pouvoirs publics**	**146.484.186**	**140.629.522**
9261	Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	144.594.163	138.580.364
9262	Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques	1.890.022	2.049.158
928	**Autres produits du patrimoine**	**63.213.900**	**45.499.733**
9282	Dividendes	55.000.058	40.000.000
9283	Locations de terres	8.213.841	5.499.733
93	TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	2.469.233.792	2.647.584.536
931	**Subventions d'exploitation (remboursements)**	**9.501.180**	**6.018.903**
9313	Subventions d'exploitation (remboursements)	9.501.180	6.018.903
932	**Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières**	**53.241**	**778.016**

	CLASSE 9 RECETTES	Exercice	Exercice précédent
9320	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	53.241	778.016
933	**Transferts de revenus aux ASBL service des ménages**	**2.817.413**	**4.694.073**
9330	Transferts de revenus aux ASBL service des ménages	2.817.413	4.694.073
934	**Autres prestations aux ménages**	**874.018**	**464.458**
9344	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs	869.018	400.965
9345	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs	5.000	63.493
936	**Impôts indirects et taxes**	**2.271.265.649**	**2.469.431.054**
9364	Droits d'enregistrement	1.250.351.830	1.470.179.371
9366	Taxe de circulation	768.479.003	750.672.287
9367	Taxes sur la pollution	149.063.927	147.662.668
9369	Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements	103.370.889	100.916.728
937	**Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale**	**51.203.884**	**49.048.324**
9372	Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	51.203.884	49.048.324
938	**Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages**	**129.901.722**	**116.505.300**
9381	Des entreprises	53.868.614	52.266.833
9383	Des sociétés d'assurance	227.604	172.980
9384	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	1.889.566	0
9385	Des ménages	55.181.321	48.621.081
9386	Subsides reçus	18.734.617	15.444.406
939	**Transferts de revenus de l'Étranger**	**3.616.685**	**644.408**
9391	D'institutions de l'UE	3.616.685	644.408
94	TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	12.840.553.041	12.246.995.714
941	**Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel**	**3.989.061**	**1.994.563**
9413	Aux services administratifs à comptabilité autonome (SACA)	1.387.586	0
9414	Aux organismes administratifs publics (OAP)	2.601.475	1.994.563
942	**Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale**	**38.763**	**0**
9429	Divers	38.763	0
943	**Transferts de revenus aux administrations publiques locales**	**13.088.537**	**9.719.354**
9432	Aux communes	13.088.537	9.719.354
945	**Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)**	**203.072**	**367.936**
9452	Transferts de revenus aux communautés	179.817	334.360
9454	Transferts de revenus au pouvoir fédéral	23.255	33.576
946	**Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel**	**708.440.934**	**422.649.099**
9463	Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)	3.000.000	10.000.000
9464	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)	705.440.934	412.649.099
948	**Transferts de revenus des administrations publiques locales**	**10.438**	**0**
9482	Des Communes	10.438	0
949	**Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels**	**12.114.782.236**	**11.812.264.762**
9492	Transferts de revenus des communautés	5.152.041.487	4.981.779.617
9494	Transferts de revenus du pouvoir fédéral	6.962.740.749	6.830.485.144
95	TRANSFERTS EN CAPITAL EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	838.624.798	816.829.959
951	**Transferts en capital aux entreprises et institutions financières**	**9.770.291**	**16.635.688**
9511	Aides investissements aux entreprises privées	9.770.291	16.635.688

	CLASSE 9 RECETTES	Exercice	Exercice précédent
952	**Transferts en capital aux ASBL**	**1.479.539**	**44.816**
9521	Transferts en capital aux ASBL au service des Ménages - Récupérations	1.479.539	44.816
953	**Transferts en capital aux ménages**	**762.743**	**226.109**
9531	Aides à l'investissement aux ménages	762.743	226.109
956	**Impôts en capital**	**826.612.224**	**798.783.101**
9565	Des ménages	826.612.224	798.783.101
957	**Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)**	**0**	**1.140.244**
9572	Autres transferts en capital des entreprises	0	1.140.244
96	TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	13.079.599	252.295.623
961	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel**	**145.250**	**230.636**
9614	Transferts en capital - aides à l'investissement aux UAP	145.250	230.636
963	**Transferts en capital aux administrations publiques locales**	**10.839.571**	**6.706.095**
9632	Transferts en capital/aides à l'investissement aux communes	10.373.603	6.706.095
9635	Intercommunales S1313	465.968	0
965	**Transferts en capital (Enseignement subsidié et entités d'un autre GI)**	**2.093.617**	**1.665.409**
9652	Transferts en capital aux écoles (FWB) et à d'autres GI - Récupérations	2.093.617	1.665.409
966	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel**	**0**	**243.693.483**
9664	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)	0	243.693.483
968	**Transferts en capital des administrations publiques locales**	**1.162**	**0**
9682	Des Communes	1.162	0
97	DÉSINVESTISSEMENTS	4.232.813	2.661.698
973	**Travaux routiers et hydrauliques**	**391.543**	**0**
9731	Travaux routiers	391.543	0
974	**Acquisitions d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels**	**310.006**	**0**
9742	Acquisitions d'autre matériel	310.006	0
976	**Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays**	**3.120.527**	**2.227.583**
9761	Ventes de terrains	1.495.527	1.797.677
9763	Ventes de bâtiments existants	1.625.000	429.906
977	**Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels**	**410.738**	**434.115**
9771	Ventes de matériel de transport	335.758	343.598
9772	Ventes d'autre matériel	74.980	90.517
	SOUS TOTAL (90/97)	16.432.766.287	16.207.167.412
98	REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS	520.832.922	301.507.549
986	**Remboursements de crédits par les entreprises, liquidations de participations dans les entreprises et ventes d'autres produits financiers**	**67.560.374**	**58.553.681**
9867	Ventes d'autres produits financiers	57.403.024	39.292.723
9868	Remboursements d'avances par entreprises et institutions financières	10.157.351	19.260.958
988	**Remboursements de crédits par l'Étranger et liquidations de participations à l'Étranger**	**379.957.291**	**205.143.759**
9881	Remboursements de crédits par l'Étranger	379.957.291	205.143.759
989	**Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques**	**73.315.257**	**37.810.109**
9897	Remb avances à intérieur du groupe institutionnel	73.315.257	37.810.109
99	DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE	4.083.000.000	3.147.000.000
996	**Produits des emprunts consolidés**	**4.083.000.000**	**3.147.000.000**
9961	Produits des emprunts en monnaie nationale	4.083.000.000	3.147.000.000
	SOUS TOTAL (98/99)	4.603.832.922	3.448.507.549

CLASSE 8 DEPENSES		Exercice	Exercice précédent
		21.192.370.243	20.039.598.162
81	DÉPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	1.365.328.383	1.329.897.847
811	**Salaires et charges sociales**	**799.318.451**	**770.964.130**
8111	Salaires proprement dits	620.194.475	598.583.944
8112	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds	113.223.250	110.032.096
8113	Autres charges sociales de l'employeur	55.191.243	51.661.709
8114	Salaires en nature	10.709.483	10.686.382
812	**Achats de biens non durables et de services**	**441.587.292**	**448.277.640**
8121	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	287.295.957	298.568.252
8122	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques	152.275.950	147.383.808
8125	Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques	2.015.384	2.325.580
814	**Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur**	**124.422.641**	**110.656.077**
8141	Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	124.371.400	110.592.987
8142	Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques	51.241	63.089
82	INTÉRÊTS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES	585.347.176	479.876.950
821	**Intérêts de la dette publique**	**585.295.545**	**479.842.836**
8211	Intérêts de la dette publique en monnaie nationale	578.506.107	475.750.690
8214	Intérêts de la dette commerciale	1.234.640	1.750.177
8215	Intérêts sur leasings financiers	882.808	1.735.683
8216	Autres intérêts	4.671.990	606.286
824	**Locations de terres**	**51.631**	**34.113**
8241	Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	35.736	9.960
8242	Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques	15.896	24.153
83	TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION D'AUTRES SECTEURS	707.209.840	560.294.791
831	**Subventions d'exploitation**	**343.206.802**	**355.944.419**
8312	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	44.169.109	44.827.490
8313	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	299.037.693	311.116.929
832	**Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières**	**3.460.989**	**5.408.142**
8320	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières	3.460.989	5.408.142
833	**Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	**159.871.515**	**168.016.190**
8330	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	159.871.515	168.016.190
834	**Transferts de revenus aux ménages**	**199.183.478**	**30.135.890**
8343	Autres prestations sociales :	177.730.823	9.886.663
8344	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs	18.761.254	18.254.102
8345	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs	2.691.401	1.995.124
835	**Transferts de revenus à l'Étranger**	**1.454.742**	**790.150**
8351	Aux institutions de l'UE	469	46.907
8352	Aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	27.170	27.170
8353	Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	64.202	106.846
8354	À des institutions internationales autres que l'UE	1.344.494	578.834

	CLASSE 8 DEPENSES	Exercice	Exercice précédent
8356	À des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	18.406	30.393
838	**Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, ASBL au service des ménages**	**32.315**	**0**
8381	Des entreprises	32.315	0
84	TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	14.118.757.523	14.219.912.700
841	**Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel**	**11.412.108.206**	**11.347.718.184**
8413	Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)	124.350.331	123.264.508
8414	Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)	11.195.053.739	11.137.534.598
8416	Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)	14.591.136	10.540.078
8417	Aux autres unités publiques	78.113.000	76.379.000
842	**Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale**	**9.628.173**	**9.245.554**
8429	Divers	9.628.173	9.245.554
843	**Transferts de revenus aux administrations publiques locales**	**2.429.128.145**	**2.467.285.031**
8431	Aux Provinces	219.760.865	258.430.092
8432	Aux Communes	1.854.359.559	1.884.125.871
8434	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	18.054.416	19.789.498
8435	Aux autres administrations publiques locales	336.953.306	304.939.571
845	**Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels**	**264.755.785**	**395.663.931**
8452	Transferts de revenus aux communautés	193.083.287	190.764.484
8453	Transferts de revenus aux régions	0	2.000
8454	Transferts de revenus au pouvoir fédéral	68.541.740	200.213.496
8455	Unités interrégionales	3.130.757	4.683.950
849	**Transferts de revenus d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)**	**3.137.214**	**0**
8492	Transferts de revenus des communautés	3.137.214	0
85	TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION D'AUTRES SECTEURS	388.555.695	422.839.467
851	**Transferts en capital aux entreprises et institutions financières**	**245.542.453**	**294.659.077**
8511	Aides à l'investissement	240.122.517	287.022.799
8512	Autres transferts en capital aux entreprises	5.398.996	7.511.679
8513	Autres transferts en capital aux institutions de crédit	20.939	124.599
852	**Transferts en capital aux organismes sans but lucratif au service des ménages**	**21.774.040**	**16.497.053**
8521	Aides à l'investissement	21.774.040	16.482.611
8522	Autres transferts en capital	0	14.443
853	**Transferts en capital aux ménages**	**121.239.203**	**110.683.338**
8531	Aides à l'investissement	121.239.203	110.683.338
854	**Transferts en capital à l'Étranger**	**0**	**1.000.000**
8542	Transferts en capital aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	0	1.000.000
86	TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1.803.354.678	1.414.126.980
861	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel**	**1.156.098.111**	**888.807.615**
8613	Aux S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome)	25.666.000	32.279.620
8614	Aux O.A.P. (organismes administratifs publics)	1.128.344.359	856.527.995
8616	Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)	2.087.752	0
862	**Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale**	**96.000**	**0**
8621	Aides à l'investissement	96.000	0

	CLASSE 8 DEPENSES	Exercice	Exercice précédent
863	**Transferts en capital aux administrations publiques locales**	**616.816.242**	**510.664.265**
8631	Aux Provinces	18.906.487	2.730.784
8632	Aux Communes	422.336.051	398.004.773
8634	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	2.457.904	2.215.398
8635	Aux autres administrations publiques locales	173.115.800	107.713.310
865	**Transferts en capital à d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)**	**30.344.325**	**14.655.100**
8652	Transferts en capital aux communautés	27.382.325	13.522.059
8654	Transferts en capital au pouvoir fédéral	2.937.000	979.000
8655	Transferts en capital aux commissions communautaires	25.000	154.041
87	INVESTISSEMENTS	338.724.224	285.113.564
871	**Achats de terrains et de bâtiments dans le pays**	**2.027.249**	**10.275.131**
8711	Achats de terrains	2.027.249	9.394.854
8713	Achats de bâtiments existants	0	880.278
872	**Constructions de bâtiments**	**32.779.325**	**25.531.785**
8720	Constructions de bâtiments	32.779.325	25.531.785
873	**Travaux routiers et hydrauliques**	**266.305.154**	**203.749.570**
8731	Travaux routiers	180.563.374	150.560.383
8732	Travaux hydrauliques	80.804.296	48.708.652
8734	Autres ouvrages	4.937.483	4.480.535
874	**Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels**	**37.612.496**	**45.557.078**
8741	Achats de matériel de transport	8.158.657	9.064.762
8742	Acquisitions d'autre matériel	29.453.839	36.487.795
8745	Acquisitions d'objets de valeur	0	4.521
	SOUS TOTAL (80/87)	19.307.277.520	18.712.062.299
88	OCTROIS DE CRÉDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	468.197.959	516.000.481
881	**Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers**	**132.294.982**	**159.504.497**
8811	Octrois de crédits à des entreprises	15.000.000	67.200.000
8817	Autres produits financiers	68.952.517	34.316.679
8818	Avances aux entreprises et aux institutions financières	48.342.465	57.987.817
885	**Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques**	**335.902.977**	**356.495.984**
8851	À l'intérieur du groupe institutionnel	200.318.000	89.485.000
8856	Participations à l'intérieur du groupe institutionnel	133.693.127	204.358.387
8857	Avances à l'intérieur du groupe institutionnel	1.891.850	62.652.597
89	DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE	1.416.894.764	811.535.382
891	**Remboursements de la dette publique consolidée**	**1.416.894.764**	**811.535.382**
8911	Remboursements de la dette en monnaie nationale	1.398.636.272	778.092.765
8917	Amortissements sur leasings financiers	18.258.492	33.442.617
	SOUS TOTAL (88/89)	1.885.092.723	1.327.535.863

9.2.2. Compte récapitulatif des opérations budgétaires de la section particulière

	CLASSE 9 RECETTES	Exercice 113.711.050	Exercice précédent 207.748.071
90	RECETTES À NE PAS VENTILER	113.711.050	207.748.071
908	**Opérations internes**	**113.711.050**	**207.748.071**
9081	Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs	113.711.050	207.748.071
	SOUS TOTAL (90/97)	113.711.050	207.748.071

	CLASSE 8 DEPENSES	Exercice 119.210.097	Exercice précédent 169.091.768
80	DÉPENSES À NE PAS VENTILER	85.604.463	154.989.981
803	**Opérations internes**	**85.604.463**	**154.989.981**
8031	Régularisation de dépenses effectuées dans les états collectifs	85.604.463	154.989.981
81	DÉPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	2.434.698	1.750.996
812	**Achats de biens non durables et de services**	**2.298.552**	**1.626.942**
8121	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administration publiques :	2.298.552	1.626.942
814	**Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur**	**136.146**	**124.054**
8141	Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	136.146	124.054
83	TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION D'AUTRES SECTEURS	39.891	326.400
831	**Subventions d'exploitation**	**39.891**	**326.400**
8313	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	39.891	326.400
87	INVESTISSEMENTS	31.131.046	12.024.392
873	**Travaux routiers et hydrauliques**	**31.042.659**	**11.909.125**
8732	Travaux hydrauliques	30.941.795	11.809.328
8734	Autres ouvrages	100.864	99.798
874	**Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels**	**88.387**	**115.267**
8742	Acquisitions d'autre matériel	88.387	115.267
	SOUS TOTAL (80/87)	119.210.097	169.091.768

9.3. Tableau des flux de trésorerie

9.3.1. Tableau des flux bancaires

		Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Compte Technique
Compte bancaire		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
BE81091215000024	Cpte centralisateur	0,00	19.973.974.657,58	(19.973.974.657,58)	0,00	
BE15091215020030	S.P.W. Rec.générales	23.509.661,35	14.985.132.717,77	(14.888.255.580,31)	120.386.798,81	-43.547,27
BE79091215000933	Transit Op.trésorerie	290.508.438,65	8.289.936.490,62	(8.344.339.869,00)	236.105.060,27	
BE04091215029831	Rec.Fds Traf.fluv.	8.465,72	95.244,67	(1.067,49)	102.642,90	
BE15091215029730	Rec.Fds Env. Am.Adm	365,50	356,50	0,00	722,00	
BE52091215027609	SPW REC – ACCES COND	18.978,03	77.881,90	(82.119,00)	14.740,93	
BE26091215029629	Rec.Perc.Imm.Police	444.666,36	3.348.629,88	(3.320.520,86)	472.775,38	
BE37091215029528	Rec.Pol.FdsProt****B*	885,65	0,40	(886,05)	0,00	
BE43091215026801	Rec.Accès Prof Jury	17.888,37	101.303,61	(101.188,27)	18.003,71	
BE44091215021545	Rec.Perm.Env.Dir.Aut	1.972,25	20.264,88	(19.214,38)	3.022,75	
BE55091215021444	Rec.Perm.Env./Liège	6.759,48	104.748,10	(104.470,10)	7.037,48	
BE66091215021343	Rec.Perm.Env./Namur	4.586,00	102.744,70	(98.875,00)	8.455,70	
BE69068105570278	Rec.Cafétéria	8.660,42	268.303,57	(265.000,00)	11.963,99	
BE70091215029225	Rec.Am.Perc.imm.Rte	10.211,83	121.604,45	(115.618,49)	16.197,79	
BE77091215021242	Rec.Perm.Env./Charle	5.451,00	75.550,02	(73.924,02)	7.077,00	
BE79091215020333	Rec. Permis chasse	318.335,02	4.827.795,37	(4.860.208,86)	285.921,53	
BE81091215029124	Rec.FdsProt.Env.DGO8	1.720,21	7.445,30	(6.910,62)	2.254,89	
BE83091215028215	Rec. Air Climat	101.662,18	189.743,32	(260.576,00)	30.829,50	
BE88091215021141	Rec.Perm.Envir./Mons	7.690,00	66.400,00	(65.500,00)	8.590,00	
BE90091215029932	FdsProt.Biodiversité	57.420,80	33.504,85	(90.302,00)	623,65	
BE94091215028114	Rec.ProtectionEnvir.	70.258,16	611.100,15	(596.913,98)	84.444,33	
BE25091215025282	Rec.Gest.pécun.Ch.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	
BE42091011865654	Rec.Red.Transf.Déch.	46.059,61	1.323.222,01	(1.128.961,93)	240.319,69	
BE52068105573009	Rec.Gest.Publication	4.871,55	21.663,89	(22.483,89)	4.051,55	

		Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Compte Technique
Compte bancaire		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
BE55068223945644	Rec.gén.Imput.Inter.	1.809,91	2.195,51	(3.000,00)	1.005,42	
BE65091215026696	Rec.Bien-être animal	27.483,57	146.111,77	(151.312,37)	22.282,97	
BE67091215025787	Rec.Mob.Infra.Doman.	8.246,90	1.391.638,57	(1.390.889,87)	8.995,60	53.576,18
BE76091215026595	Rec.DGO3 Gesol Doss.	31.255,54	207.975,00	(216.130,54)	23.100,00	
BE78091215025686	Rec. Aéroport Liège	817.080,75	336.973,33	(368.021,33)	786.032,75	
BE87091215026494	Rec.DGO3 Gesol E.C.	29.360,00	153.220,00	(160.660,00)	21.920,00	
BE89091011975485	Rec.Red.Doss Agrémnt	15.140,00	23.750,00	(30.000,00)	8.890,00	
BE89091215025585	Rec.Aéro.CharlBxlSud	670.283,00	221.595,74	(62.632,55)	829.246,19	
BE97091215021949	Rec.Rétr.Red.D.G.A.	21.961,12	40.213,33	(42.028,60)	20.145,85	
BE74068105572807	Rec.Publ.Dir,Res,Ent	325,00	675,00	(675,00)	325,00	
BE41091215027710	Vente de bois	1.212.612,50	21.864.009,10	(19.427.006,82)	3.649.614,78	
BE30091215027811	ARNE-SSD-SP/Dossier	67.000,00	9.500,00	(67.000,00)	9.500,00	
BE46091018944836	SPW ARNE FDS PISCI1	144.664,04	1.742.297,49	(2.174,34)	1.884.787,19	
BE73091021090960	SPW ARNE FDS*******B*	520.088,57	12.603,57	(532.692,14)	0,00	
BE05091215073075	Log.Interv.Garantie	4.713.674,15	666.933,94	(1.410,89)	5.379.197,20	
BE17091215028821	Cares	147.945,44	17.468,97	(23.977,37)	141.437,04	
BE39091215028619	Eurostars	3.180.210,83	1.161.816,53	(5.445,00)	4.336.582,36	
BE48091215029427	Incomera Era Net***B*	107.070,15	1.513,39	(108.583,54)	0,00	
BE51091215023262	Life	638.995,80	10.297,27	0,00	649.293,07	
BE59091215029326	Cofund	4.574.445,35	111.591,65	(17.103,35)	4.668.933,65	
BE61091215028417	UE Pol. Eco DGO6***B*	684.675,75	6.465,59	(691.141,34)	0,00	
BE62091215023161	Era/Net	1.988.773,16	94.735,59	0,00	2.083.508,75	
BE19091215027912	Rec.Certificats.hom.	98.600,73	2.662.351,51	(2.663.921,99)	97.030,25	111.936,58
BE16091215034174	Dép.Rec.Prélèv.Km	2.491.371,31	7.011.498,26	(7.000.888,14)	2.501.981,43	
BE24091215030538	Red. eau potable	17.910.221,19	53.498.786,30	(69.514.056,26)	1.894.951,23	
BE27091215034073	Eurovignette	561.158,90	7.343,69	(0,01)	568.502,58	
BE31091215032255	TAXE S.A.E.D.	6.129,29	720.035,66	(659.218,17)	66.946,78	
BE36091215034881	Taxe/véhicules 4	7.780.899,81	11.249.573,50	(19.030.201,92)	271,39	

		Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Compte Technique
Compte bancaire		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
BE40091215033063	TaxeJX,Paris,App.aut	4.948.676,36	75.210.547,94	(71.376.676,55)	8.782.547,75	
BE44091215031245	TaxeDéchetsDécharges	8.223.202,83	76.145.396,18	(82.621.295,26)	1.747.303,75	
BE46091215030336	TaxeEauxindustrielle	5.870.483,93	77.480.218,56	(82.466.409,59)	884.292,90	
BE47091215034780	Taxe/véhicules 3	9.386.482,46	14.629.730,13	(24.016.212,59)	0,00	
BE58091215034679	TAXE /véhicule 2	7.716.924,10	9.942.777,13	(17.659.701,23)	0,00	
BE69091215034578	TAXE /véhicule 1	10.834.349,40	14.321.366,24	(25.155.715,64)	0,00	
BE71091215033669	Taxes/véhic.Perc.imm	93.661,23	12.267,33	(0,20)	105.928,36	
BE82091215033568	Taxes/véhic. SPF	507,13	0,00	(507,13)	0,00	
BE09091215032457	Précompte immo + ô	163.474.549,97	745.165.458,41	(717.553.621,29)	191.086.387,09	
BE95091215032558	Précompte immo - SPF	1.001,59	0,00	(998,60)	2,99	
BE51091019965962	CSD Belfius Tresury	0,00	40.000.000,00	(40.000.000,00)	0,00	
BE62091019965861	CSD cpte à vue	0,00	50.540.000,00	(50.540.000,00)	0,00	
BE91198031793276	Emprunts Fin 93276	0,00	0,00	0,00	0,00	
BE50091215096418	GW SEPAC - GEVART	11.724,22	1.656,56	(828,28)	12.552,50	
BE16091022867474	CAI Tiers BE16 7474	7.720.135,39	5.657.151,82	(9.570.830,77)	3.806.456,44	
BE27091022867373	CAI SPW BE27 7373	408.007,68	249.756,25	(147.442,75)	510.321,18	
BE61091215009017	Cartes prépayées	0,00	1.500,00	(1.500,00)	0,00	
	Carte Prépay SG5524	3.964,88	4.405,12	(4.969,88)	3.400,12	5,98
	Carte Prépay IAS0596	400,00	1.500,00	(681,00)	1.219,00	
	Carte Prépay SePAC	0,00	3.000,00	(2.621,30)	378,70	
		582.300.562,07	**44.473.181.275,47**	**(44.461.075.031,43)**	**594.406.806,11**	**121.971,47**

**Comptes bancaires clôturés en 2025.*

9.3.2. Reclassements

Valeurs reclassement passif du bilan (rubrique 572)

Compte général	Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Devise
Solde CC négatif Rés	(1.026.836.958,33)	1.026.836.958,33	(1.603.880.304,35)	(1.603.880.304,35)	EUR
Cpte centralisateur - BE81091215000024	0,00	1.603.880.304,35	(1.603.880.304,35)	0,00	EUR
Total	**(1.026.836.958,33)**	**2.630.717.262,68**	**(3.207.760.608,70)**	**(1.603.880.304,35)**	**EUR**

Cautionnement en numéraire sur comptes bancaires (rubrique 288)

Compte général	Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Devise
TRESORERIE – CSD - BE51091019965962	40.000.000,00	29.660.000,00	(40.000.000,00)	29.660.000,00	EUR
CSD TREASURY SPECIAL - BE62091019965861	34.070.000,00	0,00	(34.070.000,00)	0,00	EUR
Total	**74.070.000,00**	**29.660.000,00**	**(74.070.000,00)**	**29.660.000,00**	**EUR**

204

9.3.3. Caisse

Libellé	Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Devise
Caisse espèce € GN	(1.126,00)	2.475,00	(730,00)	619,00	EUR
Total	**(1.126,00)**	**2.475,00**	**(730,00)**	**619,00**	**EUR**

9.3.4. Total du flux de trésorerie

	Solde initial	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde final	Devise
Comptes bancaires	582.300.562,07	44.473.181.275,47	(44.461.075.031,43)	594.406.806,11	EUR
Reclassement passif du bilan	(1.026.836.958,33)	1.026.836.958,33	(1.603.880.304,35)	(1.603.880.304,35)	EUR
Cautionnements en numéraire sur comptes bancaires	74.070.000,00	29.660.000,00	(74.070.000,00)	29.660.000,00	EUR
Caisse	(1.126,00)	2.475,00	(730,00)	619,00	EUR
Total	**(370.467.522,26)**	**45.529.680.708,80**	**(46.139.026.065,78)**	**(979.812.879,24)**	**EUR**

9.4. Tableau des durées d'amortissement et valeurs résiduelles sur immobilisations

9.4.1. Terrains et bâtiments

Rubrique et Catégorie de compte	Libellé	Durée d'amortissement (années)	Valeur résiduelle
201	**Frais d'établissement**		
2016	Frais agencement/aménagement immeubles tiers	10	N/A
210	**Bâtiments en construction**		
2100	Bâtiments en construction	N/A	N/A
2101	Bâtiments à l'étranger en construction UE non-adm. pub.	N/A	N/A
2102	Bâtiments à l'étranger en construction hors UE non-adm. pub.	N/A	N/A
213	**Installations d'exploitation en construction**		
2130	Installations d'exploitation en construction	N/A	N/A
215	**Travaux aménagement bien imm. propre en cours**		
2150	Travaux aménagement bien imm. propre en cours	N/A	N/A
220	**Terrains de bâtiments**		
2200	Terrains de bâtiments /secteur admin. pub.	N/A	N/A
2201	Terrains de bâtiments /autres secteurs admin. pub.	N/A	N/A
2202	Terrains de bâtiments /à l'étranger UE non-adm. pub.	N/A	N/A
2203	Terrains de bâtiments /ô secteurs admin pub.	N/A	N/A
221	**Terrains d'infrastructures de génie civil**		
2210	Terrains d'infrastructures de génie civil	N/A	N/A
222	**Terrains non bâtis**		
2220	Terrains non bâtis /secteur admin. pub.	N/A	N/A
2221	Terrains non bâtis /ô secteurs admin pub.	N/A	N/A
2222	Terrains de mines et carrières	N/A	N/A
223	**Bâtiments (hors terrains)[24]**		
2230	Bâtiments (non compris terrain)/sect. admin. pub.	50	N/A
2231	Bâtiments (non compris terrain)/autres secteurs pub.	50	N/A
2232	Bâtiments à l'étranger UE non-adm. pub.	50	N/A
2233	Bâtiments à l'étranger hors UE non-adm. pub	50	N/A
224	**Terrains et bâtiments juridiquement non-dissociables**		
2240	Terrains & bâtiments juridiquement non dissociables/sect. admin. pub.	50	N/A
2241	Terrains & bâtiments juridiquement non dissociables/autres sect. pub.	50	N/A
228	**Plantations, cultures et autres aménagements de terrains**		
2280	Plantations, cultures et autres aménagements de terrains (non repris à la rubrique 222)	10	N/A
229	**Terrains et bâtiments désaffectés**		
2290	Terrain de bât. désaffecté (à vendre/à détruire)	N/A	N/A
2291	Terrain non bâti désaffecté (à vendre/à détruire)	N/A	N/A
2292	Bâtiment désaffecté (à vendre/à détruire)	N/A	N/A
2293	Terr. & Bât. juridiq. indissociable désaffecté	N/A	N/A
250	**Terrains & Bâtiments (L.F.E.D.)**		
2500	Terrain de bâtiment en LFED	N/A	N/A
2501	Bâtiment en LFED	38	24%

[24] Il est à noter que les bâtiments qui ont été remontés au bilan d'origine en 2020 font toujours l'objet d'un amortissement de 2% sur une durée de 38 ans, avec maintien d'une valeur résiduelle de 24%, jusqu'à ce que les services d'administration générale puissent réaliser la première réévaluation conformément à l'avis 2022-01 de la Commission de la comptabilité publique. En effet, ces bâtiments étant pour la plupart anciens, leur appliquer dès à présent un amortissement linéaire de 50 ans sans valeur résiduelle conduirait à les avoir au bilan avec une valeur nulle, alors même qu'ils sont toujours en service.

9.4.2. Matériel d'infrastructure et d'exploitation

Rubrique et Catégorie de compte	Libellé	Durée d'amortissement (années)	Valeur résiduelle
213	**Installations d'exploitation en construction**		
2130	Installations d'exploitation en construction	N/A	N/A
216	**Travaux en cours - ouvrages de génie civil**		
2160	Travaux en cours - ouvrages routiers de génie civil	N/A	N/A
2161	Travaux en cours - ouvrages hydrauliques de génie civil	N/A	N/A
2162	Travaux en cours - autres ouvrages de génie civil	N/A	N/A
230	**Installations d'exploitation**		
2300	Installations d'exploitation	10	N/A
231	**Machines d'exploitation**		
2310	Machines d'exploitation	10	N/A
239	**Installations, machines et outillage d'exploitation désaffectés**		
2391	Installations, machines et outillage d'exploitation désaffectés à réaliser financièrement ou à détruire	N/A	N/A
260	**Autoroutes, routes et pistes cyclables**		
2600	Autoroutes, routes et pistes cyclables	Technique non linéaire	N/A
2601	RAVeLs	50	N/A
2602	Ouvrages d'art incorporés (ponts, tunnels, passerelles, etc.)	65	25%
2603	Glissières de sécurité	20	N/A
2604	Équipements autoroutes, routes et pistes cyclables	15	N/A
2606	Équipements d'éclairage autoroutes, routes et pistes cyclables	20	N/A
262	**Canaux, fleuves et rivières navigables ou non**		
2620	Structures de base canaux/fleuves/rivières navigables	50	24%
2621	Structures de base canaux/fleuves/rivières non navigables	50	24%
2622	Écluses & barrages mobiles (fluvial et maritime)	50	24%
2623	Centre de regroupement de boues	50	24%
2624	Ascenseurs et plans inclinés	100	25%
2625	Ponts, tunnels et passerelles	65	25%
2626	Murs de quais (en béton, acier ou mixte)	50	24%
2627	Équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité	15	N/A
2628	Installations de pompage	50	24%
2629	Autres équipements, divers	50	24%
263	**Barrages**		
2630	Structures de base des barrages proprement dits (terrassements, empierrements, murs de barrages, etc.)	Technique non linéaire	N/A
2631	Ouvrages d'art d'amenée, d'évacuation et de traitement des eaux	50	N/A
2632	Structures de base des routes et pistes cyclables gérées avec le barrage	50	N/A
2637	Équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité des barrages proprement dits et de leurs dépendances	15	N/A
2638	Autres équipements barrages	15	N/A
2639	Autres bâtiments barrages	38	N/A
267	**Réseaux de télétransmission, réseaux radio et réseaux de transmission de données informatiques**		
2674	Réseaux télétransmission, radio & données informatiques	30	N/A
268	**Autres infrastructures**		
2680	Structure de base	30	N/A
2681	Ouvrages art incorporés	30	N/A
2687	Équipement électromécanique signalisation	15	N/A
2688	Autres équipements	10	N/A

9.4.3. Autres immobilisations corporelles

Rubrique et Catégorie de compte	Libellé	Durée d'amortissement (années)	Valeur résiduelle
232	**Outillage d'exploitation**		
2320	Outillage d'exploitation	10	N/A
240	**Matériel roulant**		
2400	Matériel roulant	5	N/A
241	**Matériel navigant**		
2410	Matériel navigant	20	N/A
242	**Matériel volant**		
2420	Matériel volant	5	N/A
243	**Matériel informatique et télématique**		
2430	Matériel informatique et télématique	5	N/A
244	**Mobilier, matériel et machines de bureau**		
2440	Mobilier, matériel et machines de bureau	10	N/A
245	**Autres mobiliers et matériels**		
2450	Autres mobiliers et matériels	10	N/A
247	**Objets et œuvres d'art, le matériel et les instruments rares**		
2470	Objet & œuvres d'art, mat.& instruments rares	N/A	N/A

9.4.4. Immobilisations incorporelles

Rubrique et Catégorie de compte	Libellé	Durée d'amortissement (années)	Valeur résiduelle
202	**Immobilisations incorporelles**		
2022	Logiciels (87422)	4, 7 ou 10	N/A
2023	Bases de données (87422)	7	N/A
202	**Immobilisations incorporelles en cours**		
2030	Immobilisations incorporelles en cours (87422)	N/A	N/A

9.5. Tableau des promesses fermes de subventions

IC	Projet	Annualité	Solde	Début	Fin
Idelux	Unité de biométhanisation	390 015.60 €	1 560 062.40 €		2029
Idelux	PAC_Meix dt Virton	27 296.37 €	382 149.18 €		2039
Idelux	PAC_Bullange (Bâtiment)	10 609.23 €	201 575.37 €		2044
Idelux	PAC_Malmedy	29 390.04 €	587 800.80 €		2045
Idelux	PAC_Saint-Vith (Bâtiment)	13 472.04 €	255 968.76 €		2044
Idelux	PAC_Etalle	33 780.00 €	675 600.00 €	2026	2045
Idelux	Conteneurs maritimes	6 927.61 €	138 552.20 €		2045
Idelux	PAC_Florenville	36 418.64 €	728 372.80 €	2027	2046
Idelux	PAC Houffalize	8 500.70 €	170 014.00 €	2027	2046
Idelux	PAC Herbeumont	8 216.17 €	164 323.40 €	2027	2046
Idelux	PAC Wellin	8 948.80 €	178 976.00 €	2027	2046
HYGEA	PAC_Dour	35 742.74 €	714 854.70 €		2042
HYGEA	PAC_Soignies	41 022.17 €	738 399.06 €		2042
HYGEA	PAC_Manage	40 586.00 €	811 720.00 €	2027	2046
InBW	CDT Mont-St-Guibert	105 215.89 €	736 511.23 €		2032
InBW	Dénox UVE	94 734.23 €	378 936.92 €		2029
InBW	Chargeurs	29 487.21 €	29 487.21 €		2026
InBW	PAC_Conteneurs nouveaux flux	27 521.47 €	27 521.47 €		2026
InBW	PAC_Perwez	39 693.70 €	635 099.20 €		2041
InBW	PAC_Nivelles	40 071.50 €	721 287.00 €		2043
InBW	PAC_Rebecq	35 143.83 €	702 876.60 €		2045
BEP	SIGD Floreffe - Broyage DE et bois	248 752.03 €	1 243 760.15 €		2030
BEP	CDT_Rhisnes	47 219.20 €	755 507.20 €		2041
BEP	PAC_Malonne	15 612.27 €	265 408.59 €		2042
BEP	PAC_Eghezée	36 249.50 €	724 990.00 €		2045
BEP	PAC_Fosses-la-Ville (Bureaux des préposés)	5 905.93 €	118 118.52 €		2045
BEP	PAC_Somme-Leuze	31 048.69 €	620 973.80 €		2045
BEP	CDT_Vodecée (extension lot 2)	11 797.58 €	224 154.02 €		2044
BEP	Engins de manutention (5)	37 626.38 €	677 274.82 €		2043
BEP	SIGD Floreffe_Dépoussiérage	12 272.76 €	233 182.45 €		2044
BEP	PAC_Champion (bâtiment)	10 169.70 €	203 394.04 €		2045
Ipalle	UVE_Lot 2 - Four 6	525 660.11 €	2 628 300.55 €		2030
Ipalle	UVE_Lot 3 - Traitement de fumée 4	204 754.06 €	1 023 770.31 €		2030
Ipalle	UVE_Four 7 et aménagements de sites	509 924.99 €	4 079 399.96 €		2033
Ipalle	UVE_Dalle de stockage de mâchefers	47 217.13 €	47 217.13 €		2026
Ipalle	UVE_Remplacement groupe électrogène pas d'actualisation	13 081.20 €	248 542.80 €		2044
Ipalle	CDT_Traitement bois	35 187.01 €	703 740.27 €		2044
Ipalle	PAC_Chimay	18 339.00 €	238 407.00 €		2038
Ipalle	PAC-Frasnes	40 483.84 €	607 257.60 €		2040
Ipalle	PAC-Antoing	34 032.04 €	442 416.52 €		2038
Ipalle	PAC-Ellezelles	38 287.81 €	497 741.53 €		2038
Ipalle	PAC_Mouscron 1	40 292.00 €	644 672.00 €		2041
Ipalle	PAC_Ath	41 541.50 €	747 747.00 €		2043
Ipalle	PAC_Chièvres Brugelette Lens	41 541.50 €	830 830.00 €		2045
Ipalle	UVE_Ponts peseurs	4 173.01 €	75 114.18 €		2043
Intradel	UVE Herstal	3 024 487.37 €	12 097 949.47 €		2029
Intradel	Bâtiments recyparcs (Flemalle, Comblain, Spa, …)	45 170.28 €	903 405.60 €		2045
TIBI	Réhabilitation L2	1 010 722.95 €	1 010 722.95 €		2026
TIBI	Renouvellement L3	760 542.29 €	11 408 134.34 €		2040
TIBI	PAC_Pont à celles	53 332.65 €	693 324.45 €		2038
	TOTAL ANNUEL		54 535 545.55 €		